



FILIERE TLC OCCITANIE Etude-action

RAPPORT FINAL

Face aux enjeux majeurs du secteur textile, dans un contexte en profonde évolution, les acteurs de la filière TLC en Occitanie ont souhaité mener une étude-action afin de fixer les enjeux de demain et les actions à engager collectivement.

12 JANVIER 2020



la fédération
des entreprises
d'insertion
OCCITANIE

Avec le soutien de :

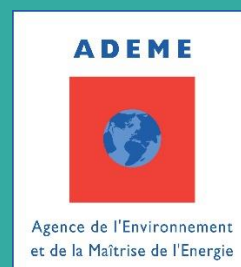


Table des matières

Cahier des charges de l'étude (rappel)..... 5

I. Origine et acteurs 5

Un collectif d'organisations de la filière textile à vocation sociale.....5

La Fédération des entreprises d'insertion (représentant du collectif)5

II. Objectifs et méthodologie 6

Objectifs généraux6

Objectifs détaillés / Phase 1 : Diagnostic territorial approfondi du secteur TLC6

Objectifs détaillés / Phase 2 : projet global de fonctionnement de la filière TLC Occitanie 7

Objectifs détaillés / Phase 3 : création de la filière TLC Occitanie.....8

Filière REP TLC au plan national 9

I. Présentation générale 9

Contexte environnemental9

Origine de la filière REP TLC9

Fonctionnement général.....10

L'éco-organisme (Refashion ex. Eco-TLC) 10

Les autres acteurs institutionnels.....12

Produits et Metteurs en Marché concernés13

Eco-contributions.....14

Aides financières.....14

Bilan de la filière16

II. La collecte et le tri des TLC..... 17

Le gisement.....17

La collecte19

Le tri.....20

III. Les débouchés des TLC collectés 25

La vente d'occasion (boutique et friperie).....25

L'export.....26

Le recyclage	30
IV. Le cadre réglementaire	36
Réglementation européenne	36
Notion de TLC usagé ou déchet.....	36
Détail de la réglementation française applicable à la filière TLC.....	36
Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.....	37
Diagnostic de la filière TLC en Occitanie.....	40
I. Panorama régional	40
Le gisement de TLC en Occitanie	40
La collecte des TLC en Occitanie.....	42
Le tri des TLC en Occitanie	48
Les débouchés pour les TLC en région.....	50
La recherche et développement	52
II. Etude d'un échantillon d'acteurs de la filière TLC en Occitanie.....	57
Objectifs.....	57
Modalités.....	57
Présentation des organisations étudiées.....	59
Propositions recueillies pour le développement de la filière TLC en région.	77
Vers la création du cluster « Economie Textile Circulaire »	79
Présentation des conclusions du diagnostic territorial (rencontre des acteurs Filière TLC Occitanie du 25/11/20).....	79
Les axes de consolidation retenus pour la filière TLC Occitanie	79
Axe 1 : Développement de nouveaux débouchés industriels :	79
Axe 2 : Accompagner la professionnalisation des acteurs par la formation.....	81
Axe 3 : Activités connexes et nouvelles solutions de vente :	83
Projet de fonctionnement du cluster « Economie textile circulaire Occitanie »	90
Rappel.....	90
Objet social	90
Membres.....	90

Modalités d’animation	91
Financement :	91
Perspectives de lancement :	91
Clôture de l’étude-action :	92
ANNEXES	93
Annexe 1 : liste des produits assujettis REP TLC 2019 (source Refashion)	94
Suite.....	95
Annexe 2 : Montant des éco-contributions TLC 2019 (source Refashion)	96
Annexe 3 : La tornade Vinted déchire tout sur le marché de l'occasion (Article en ligne sur le site du magazine Challenges)	97
Annexe 4 : Indicateurs de maillage de collecte 2016 et 2017.....	98
Annexe 5 : Acteurs de collecte en Occitanie.....	99
(58 détenteurs de PAV en avril 2019).....	99
Annexe 6 : Réseau TLC Croix Rouge Occitanie.....	100
Annexe 7 : Collecteurs TLC en Occitanie.....	101

Cahier des charges de l'étude (rappel)

I. Origine et acteurs

Un collectif d'organisations de la filière textile à vocation sociale

Face aux fortes évolutions du secteur textile (cf. Contexte ci-après), plusieurs organisations à finalité sociale intervenant dans la chaîne de valorisation textile en Occitanie ont souhaité au début de l'année 2019 engager une démarche de réflexion et d'action en vue de la création d'une structure de coopération au service des acteurs du secteur (veille, R&D, animation, formation, mutualisation, co-construction, ...), porteuse de valeurs environnementales et sociales.

8 janvier 2019 : rencontre de Mme Agnès Langevine, vice-présidente en charge de la Transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets à la Région Occitanie -> suites retenues : Organiser une réunion de concertation des acteurs TLC

16 avril 2019 : réunion de concertation à Lézignan-Corbières (Aude) réunissant 40 acteurs de la chaîne de valorisation des TLC en Occitanie -> suites retenues : Définir les objectifs et modalités d'un diagnostic territorial approfondi en vue de la création d'une filière TLC Occitanie

4 juillet 2019 : réunion du groupe de travail filière TLC Occitanie au pôle REALIS (Montpellier) formé de 10 acteurs présents lors de la réunion de concertation, en vue de définir les principaux objectifs et modalités du diagnostic territorial approfondi.

Mandat est donné à la fédération des entreprises d'insertion pour rédiger un cahier des charges de l'étude-action visant la création de la filière TLC Occitanie et porter cette étude-action pour le compte du collectif TLC Occitanie en création.

Ce collectif réunissait, à date, des têtes de réseaux de l'inclusion dans l'emploi (UNEA, Chantier Ecole Occitanie, la fédération des acteurs de la solidarité Occitanie, la fédération des entreprises d'insertion Occitanie), des entreprises (Abid'Occ, Emmaüs France, Paul Boyé, Vertex) et l'école des Mines d'Alès.

La Fédération des entreprises d'insertion (représentant du collectif)

La Fédération des entreprises d'insertion a pour mission de représenter, promouvoir et défendre le modèle économique et social des Entreprises d'Insertion.

On dénombre plus de 100 Entreprises d'Insertion et Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion en Occitanie.

La Fédération des Entreprises d'Insertion conseille, accompagne et outille les entreprises en création ou en développement pour sécuriser leur modèle économique et social, et accroître ainsi le nombre d'emplois de personnes en situation d'exclusion.

Elle dispose d'une offre de service de qualité, interne et externe, permettant de :

- mobiliser l'ingénierie de projet et déployer les financements nécessaires pour assurer le développement des entreprises
- assurer l'animation territoriale et le développement de projets et filières sur les territoires.
- faciliter la mise en place d'un accompagnement socio professionnel de qualité des salariés en insertion accueillis au sein des structures de la fédération

-
- inscrire la démarche d'amélioration continue de la qualité et de mise en œuvre de la RSO (responsabilité sociétale des organisations) comme un fondement de l'action menée
 - garantir une veille stratégique et réglementaire permanente.

II. Objectifs et méthodologie

Objectifs généraux

Cette étude-action vise à réaliser un diagnostic approfondi du secteur TLC en Occitanie (Phase 1) puis, dans un second temps, à définir le projet global de fonctionnement d'une structure de coopération des acteurs du secteur (Phase 2) et enfin à engager le processus de création de la structure avec les organisations concernées (Phase3), structure que nous dénommerons à ce stade et de manière provisoire : Filière TLC Occitanie.

Cette structure dont la forme juridique et les modalités de fonctionnement seront à définir dans le cadre de l'étude devra favoriser les actions de :

- veille technologique et réglementaire
- recherche et développement (notamment de nouvelles solutions de réemploi/recyclage)
- animation du réseau
- formation
- mutualisation d'outils
- co-construction

Objectifs détaillés / Phase 1 : Diagnostic territorial approfondi du secteur TLC

Cette première phase devra permettre d'appréhender les potentialités du secteur, les évolutions à venir, identifier les acteurs en présence, leurs besoins et attentes envers une filière TLC, recenser des expériences inspirantes pour en dégager de bonnes pratiques pouvant favoriser l'action d'une filière TLC Occitanie.

Cette phase s'attachera à étudier les points suivants :

Etude du contexte réglementaire :

Analyse des principaux textes réglementaires régissant l'activité de valorisation textile. Etude des nouvelles réglementations et dispositifs de financement à l'étude et leur impact potentiel sur l'activité du secteur.

Etude des gisements :

Identifier et évaluer les différents gisements : sur le plan quantitatif (volumes par type de textile), sur le plan qualitatif (par types et catégories de textile), sur le plan géographique (répartition du gisement sur le territoire Occitanie) et de manière prospective (évolutions attendues).

Les conclusions de cette étude devront être déclinées sous la forme de tableaux de synthèse des gisements, d'une cartographie et d'une note prospective territoriale.

Etude des acteurs du secteur :

Appréhender les besoins et difficultés des acteurs en place sur ce secteur (logistique, financement, formation, communication, ...), ainsi que leurs attentes envers une structure de coopération filière TLC Occitanie.

Identifier également le rôle et les apports possibles de ces acteurs à la filière.

Cette étude devra être réalisée auprès des acteurs relevant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et des acteurs hors champ ESS. Elle reposera pour partie sur des entretiens semi-directifs respectant un guide d'entretien et auprès d'un échantillon d'acteurs tous deux validés par le comité de pilotage de l'étude (cf. Comité de pilotage). Un questionnaire sera par ailleurs diffusé à l'ensemble des acteurs et viendra compléter l'étude.

Etude des expériences inspirantes

Identifier avec l'aide du comité de pilotage les expériences inspirantes pour la filière TLC Occitanie :

- Autres filières TLC existantes
- Filières particulièrement performantes sur d'autres secteurs d'activité
- Solutions de réemploi ou de recyclage innovantes
- Initiatives permettant de réduire la production de déchets

L'étude pourra porter sur des expériences nationales ou internationales. Un rapport de synthèse sera produit au comité de pilotage.

Objectifs détaillés / Phase 2 : projet global de fonctionnement de la filière TLC Occitanie

La deuxième phase de l'étude vise à définir, sur la base du diagnostic territorial approfondi qui aura été réalisé et en concertation avec le comité de pilotage, un projet global de fonctionnement de la filière : son statut, sa gouvernance, ses finalités, ses missions, ses objectifs, son modèle économique et financier,... afin d'en appréhender la faisabilité et l'intérêt pour le secteur et pour ses membres futurs.

Ainsi cette phase s'attachera à définir en concertation avec le comité de pilotage les éléments suivants:

- Les finalités de la filière
- Ses missions et ses activités
- Son organisation interne
- Ses partenariats (réalisation d'un organigramme fonctionnel interne/externe)
- Sa gouvernance (réalisation d'une étude comparative des différents statuts juridiques possibles pour la filière et rédaction d'un projet de statuts)
- Ses objectifs de réalisations et de résultats
- Son modèle économique (plusieurs scénarios pourront être étudiés)
- Son modèle de financement
- Un planning de création de la filière

L'ensemble de ces éléments seront réunis sous la forme d'un business plan.

Objectifs détaillés / Phase 3 : création de la filière TLC Occitanie

Cette dernière phase consiste en la création de la filière TLC Occitanie conformément au projet global de fonctionnement défini durant la phase 2 sous l'autorité du comité de pilotage et présenté sous la forme d'un business plan détaillé précédemment. En conséquence, cette troisième phase ne pourra s'engager qu'après validation par le comité de pilotage dudit business plan.

Cette phase portera ainsi sur les actions suivantes :

- Dépôt des demandes de financement (subventions et/ou emprunts)
- Réalisation d'un document de présentation de la filière à usage externe
- Information et mobilisation des acteurs identifiés pour adhérer à la filière
- Organisation de l'assemblée générale constitutive et rédaction du procès-verbal
- Réalisation des formalités juridiques d'immatriculation et d'enregistrement

La réussite de ces actions étant déterminantes pour la réussite du lancement de la filière, celles-ci seront supervisées de manière régulière par le comité de pilotage, soit dans le cadre de réunions physiques ou de consultation par mail.

Filière REP TLC au plan national

Préambule

Cette étude vise à analyser les besoins et perspectives des acteurs en Occitanie de la filière de Responsabilité Elargie aux Producteurs de Textiles, Linges de maison et Chaussures (REP TLC) afin d'accompagner une démarche de coopération entre acteurs du territoire.

Cela impose une bonne connaissance du fonctionnement de la filière REP TLC en France ainsi qu'une bonne compréhension de ses enjeux. Tels sont les objectifs de cette première partie.

I. Présentation générale

Contexte environnemental¹

Chaque année, l'industrie textile utilise 93 milliards de m³ d'eau et contribue à hauteur de 9 % des microplastiques présents dans les océans.

2,6 milliards de TLC (textiles, linges de maison et chaussures) sont mis sur le marché tous les ans, soit environ 9,5 kg par an et par habitant. **La production de vêtements a doublé ces 15 dernières années.**

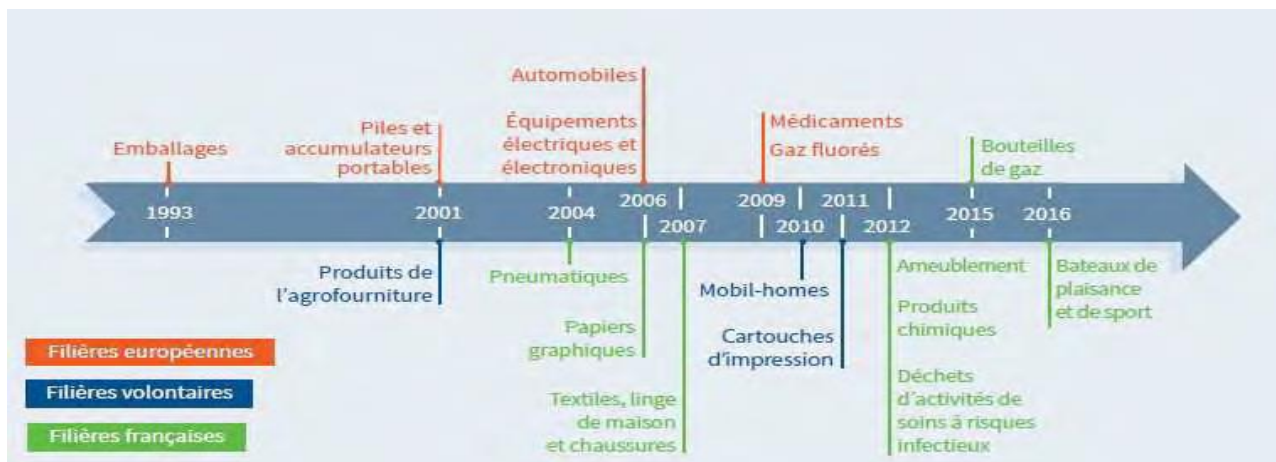
La production de vêtements sollicite différentes ressources, à commencer par l'eau pour la culture du coton et les processus de teinture. Entre 7 000 et 11 000 litres d'eau sont nécessaires à la fabrication d'un jean, soit 285 douches. L'impact en eau de tous les vêtements consommés dans l'UE en 2015 s'élève à 46 400 millions de m³. D'autre part, le secteur textile est fortement dépendant des énergies fossiles, puisque les fibres synthétiques (polyester, polyamide...) sont issues du pétrole. **Le polyester représente aujourd'hui 60 % des fibres actuellement utilisées et son usage devrait doubler d'ici à 2030.** L'industrie textile génère également diverses pollutions lors de la production des fibres (usage de pesticides et fertilisants pour le coton qui représente 26 % des fibres utilisées) pendant la production (eaux de teinture chargées de produits toxiques) et pendant l'usage (microfibres plastiques).

Origine de la filière REP TLC

La REP TLC (filrière de Responsabilité Elargie des Producteurs de Textile, Linge de maison et Chaussures) a été mise en place en France par la loi de Finances pour l'année 2007.

La création de la REP TLC s'est inscrite dans un contexte plus large de développement des filières REP de gestion des déchets. Certaines sont définies au niveau européen tandis que d'autres, dont la filière TLC, le sont au niveau français.

¹ Source l'Institut National de l'Economie Circulaire (Etude sur l'Economie circulaire dans l'industrie textile - Sept 2018)



Synoptique des filières REP de gestion des déchets (source ADEME)

Fonctionnement général

Comme dans les autres REP, les « producteurs », c'est-à-dire les metteurs sur le marché, sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de leur activité.

Ils peuvent s'acquitter de leurs obligations soit en mettant en place un système individuel de recyclage et de traitement, soit en contribuant financièrement à un éco-organisme agréé à cet effet par l'État.

Dans le cas de la REP Textile tous les metteurs en marché de TLC ont fait le choix de contribuer financièrement à l'éco-organisme.

La **REP TLC est de type financier**, c'est-à-dire que l'éco-organisme n'a pas de responsabilité opérationnelle mais qu'il perçoit des contributions auprès des metteurs sur le marché et les redistribue notamment en finançant les opérateurs de gestion des déchets.

L'éco-organisme (Refashion ex. Eco-TLC)²

Dans la filière de REP TLC, il existe un seul éco-organisme constitué sous la dénomination « Eco-TLC » et rebaptisé en 2020 « Refashion ».

Refashion est une société privée, à but non-lucratif : une société par actions simplifiée (SAS) comptant vingt-neuf associés représentatifs des principaux secteurs contributeurs. La récente loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (fév 2020) prévoit la création au sein des éco-organisme d'un « comité des parties prenantes » (cf. § Cadre réglementaire)

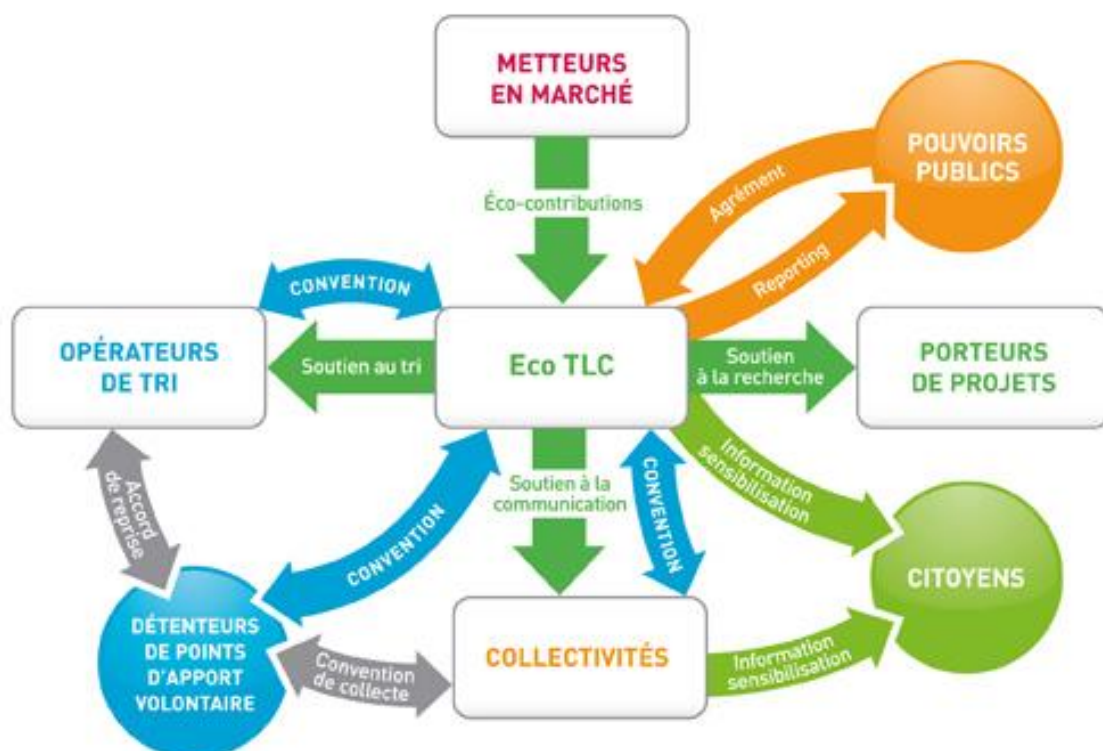
Refashion est née de la volonté des metteurs en marché, et fut créée en collaboration avec les acteurs de la filière pour répondre à un cahier des charges présenté par les pouvoirs publics et adapté aux besoins de la filière.

² Source : Refashion

Refashion assure les fonctions d'éco-organisme depuis la création de la REP TLC et vient d'être reconduite en décembre 2019 dans le cadre d'un agrément de 3 ans. Les missions de Refashion ont ainsi été reconduites (cf. ci-dessous) avec, dans le cadre de ce nouvel agrément, **un objectif fort de développement de débouchés pour les textiles non réutilisables** qui représentent près de la moitié du gisement des TLC.

Les missions de Refashion sont de :

- Soutenir financièrement les opérateurs de tri industriel : leur permettant de pérenniser et de développer leurs activités, pour augmenter la capacité de valorisation des TLC
- Encourager les collectivités territoriales à sensibiliser les citoyens au tri sélectif des TLC, en soutenant leurs actions de communication et en mettant à disposition une cartographie détaillée des points d'apport volontaire en ligne sur son site internet grand public
- Participer au développement de débouchés innovants et viables, ainsi que l'amélioration des performances des procédés actuels en contribuant financièrement à des projets de R&D sélectionnés annuellement
- Développer des outils de mesure et d'analyse pour dresser le panorama et les perspectives d'avenir de la filière
- Faciliter la mise en relation des acteurs qui contribuent au traitement des TLC en fin de vie.



Les autres acteurs institutionnels

Les collectivités locales

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages (Art. L 2224-13 du Code général des collectivités territoriales).

Les TLC doivent par ailleurs être intégrés dans les plans et programmes locaux de prévention des déchets et peuvent faire partie des projets et actions de développement local (Territoire zéro déchet zéro gaspillage - TZDZG, agenda 21, plan climat...).

La gestion des TLC usagés fait intervenir la notion de compétence déchets, mais également de nombreuses autres compétences de la Collectivité, en particulier :

- les compétences de police administrative, pour gérer tout ce qui relève des dépôts sauvages, des occupations illégales du domaine public, des désordres à l'ordre public,
- les compétences d'urbanisme, pour définir les lieux d'implantation des PAV et les compétences d'occupation du domaine public : l'article L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques subordonne l'utilisation du domaine public à l'affectation de la délivrance d'un titre d'autorisation d'occupation.
- les compétences liées au développement économique et à l'accompagnement des politiques de l'emploi.

Leur rôle consiste à animer la filière des TLC usagés sur leur territoire en veillant à :

- Prévenir et communiquer auprès du citoyen sur le geste de tri.
- Coordonner la collecte et le traitement des TLC usagés.
- Organiser, en fonction de la situation locale, la collecte des TLC usagés sur leur territoire.

Les Régions

Les conseils régionaux élaborent un plan régional de prévention et de gestion des déchets et coordonnent à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées. Ils se sont parfois dotés d'un Observatoire régional des déchets. Le décret d'application du 17 juin 2016 de la Loi NOTRE expose que les TLC feront l'objet d'une planification de leur collecte, tri ou traitement dans le cadre du plan régional.

Les Directions régionales de l'État

Les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont chargées de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables telles que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le programme national de prévention des déchets 2014-2020).

Les DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) appliquent les politiques nationales dans les domaines de l'emploi et du développement économique.

L'une et l'autre appuient les Collectivités locales dans l'animation territoriale et l'application des réglementations.

ADEME en région

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) participe à la construction conjointe et coordonnée des politiques nationales et locales, et contribue à un développement durable des territoires.

L'ADEME déploie ses actions en direction des particuliers, des collectivités et des entreprises dans une logique de service de proximité. Pour le compte de l'État, les Directions régionales de l'ADEME mettent en œuvre les politiques majeures de la transition énergétique et écologique dans les domaines du soutien à la maîtrise de l'énergie et de la prévention et de la gestion des déchets.

A ce titre, elles sont impliquées dans la prévention et la sensibilisation autour de la gestion des TLC usagés sur les territoires.

Produits et Metteurs en Marché concernés

Produits :

Les articles assujettis ont fait l'objet d'un avis publié au Journal Officiel le 21 août 2008.

Pour être concernés, ils doivent être :

- destinés au marché national et DROM-COM
- destinés aux ménages
- neufs.

Ce sont les vêtements, draps et serviettes, nappe et mouchoirs, chaussures de ville et de sport, etc...

N'entrent pas dans les produits concernés : le tissu d'ameublement, les vêtements professionnels, les chaussures « techniques » (chaussures de ski, rollers) et les équipements de protection...

La liste indicative (non-exhaustive) publiée par les pouvoirs publics est annexée au rapport.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les rideaux-voilages et stores d'intérieur en textile sont assujettis.

Ces produits ont représenté en 2018 un **gisement de 624 000 tonnes de TLC mis en marché en France**, soit près de 9.5 kilos par an et par habitant.

Metteurs en marché :

Les entreprises qui mettent sur le marché français des TLC neufs à destination des ménages doivent dans le principe de la R.E.P contribuer à la prévention et à la gestion des déchets de TLC qu'ils ont diffusés : le fabricant, le donneur d'ordre, l'importateur, le créateur d'up-cycling (fabrication d'un TLC neuf à partir de composants matières ou produits issus de TLC usagés)

Sachant que le metteur en marché est celui qui fait entrer les marchandises sur le territoire français si elles sont produites à l'étranger, que ce soit en tant que donneur d'ordre ou importateur.

Enfin, pour les fabricants, celui qui appose sa marque est responsable, qu'elle soit fabriquée en France ou à l'étranger.

Eco-contributions

Principe

Refashion présente son principe directeur de calcul des éco-contributions de la manière suivante : l'aval détermine l'amont.

Refashion détermine en effet chaque année le montant global de la contribution financière qu'il perçoit auprès des personnes physiques et morales assujetties pour couvrir les dépenses résultant de l'application de son cahier des charges.

Le montant total des éco-contributions a atteint 21.8 M€ en 2018, et 25.5 M€ en 2019.

Mode de calcul

La contribution annuelle de chaque entreprise est calculée sur la base du nombre de pièces mises en marché l'année précédente. Il existe plusieurs niveaux de barème selon la taille des pièces (4 niveaux de barème pour les pièces d'habillement et le linge de maison et 2 pour les chaussures).

La contribution variait en 2019 de 0,156 centime par pièce pour les plus petites pièces d'habillement à 7.128 centimes par pièce pour les plus grandes pièces de linge de maison.

Le détail des barèmes Refashion est annexé au rapport.

Eco-modulation

Refashion a mis en place un système d'éco-modulation visant à inciter les metteurs en marché à développer des TLC durables et intégrer des matières TLC recyclées dans leur fabrication :

- Eco Modulation 1 : bonus de 50 % pour des produits répondant aux critères de durabilité
- Eco Modulation 2 : bonus de 50 % pour des produits intégrant +15 % de fibres et/ou matières recyclées issus de TLC usagés.

Eco Modulation 3 : bonus de 25 % pour les produits intégrant + 30 % de fibres et/ou matières provenant de déchets de production de TLC.

Aides financières

Aux opérateurs de tri

Refashion accorde principalement des aides financières aux opérateurs de tri considérant que la fonction de collecte est quant à elle couverte économiquement par le produit de la vente des TLC réutilisables.

Le soutien versé aux centres de tri par Refashion est défini sur la base du coût net moyen du tri déterminé sur la base d'une méthodologie commune de recueil des coûts des activités de tri adoptée par un observatoire mis en place par l'éco-organisme.

Le montant total des aides versées par Refashion aux opérateurs de tri en 2019 s'est élevé à 16.1 M€, soit 73.8% du montant total des soutiens versés par l'éco-organisme.

Objectifs visés :

- permettre aux opérateurs de développer leur activité pour augmenter leur capacité de tri,
- optimiser in fine toutes les formes de valorisation des TLC usagés (réutilisation et recyclage, principalement).

Le soutien aux opérateurs de tri peuvent prendre trois formes distinctes :

Aide à la pérennisation de l'exploitation

Elle est versée en année N + 1 sur le tonnage de l'année N, selon la décomposition suivante :

- 65 € par tonne valorisée y compris en combustible solide de récupération
- 20 € par tonne éliminée avec valorisation énergétique
- 0 € par tonne éliminée sans valorisation.

Aide à l'effort de développement par l'investissement

Elle est versée en année N + 1, en fonction de l'augmentation de la capacité du tonnage trié les années précédentes. Le montant du soutien peut atteindre 125 euros la tonne en croissance développée, selon l'évolution du tonnage et de l'effort d'insertion des personnes en difficulté au regard de l'emploi

Aide à la réalisation de tri matière

Les modalités d'attribution et les montants sont définis et mis en place au cours de la période sur proposition du groupe de travail tri matière à la commission d'agrément.

Conditions d'obtention :

Pour bénéficier de ce soutien, plusieurs conditions sont à respecter :

- Être une entité juridique propre.
- Respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement (ICPE en France).
- Assurer la traçabilité "amont" (y compris la collecte) et "aval" (y compris l'export) des tonnes triées.
- Atteindre le niveau de performance de tri défini par l'agrément.
- Garantir la transparence financière de ses comptes.
- La performance à atteindre :
 - Taux de valorisation matière > 90%.
 - Taux de recyclage (effilochage ou essuyage) > 20%.
 - Taux d'élimination sans valorisation énergétique < ou = à 5% maximum.
 - L'opérateur doit valoriser 90% des TLC collectés.

Aides à la Recherche & Développement

Les aides à la recherche et développement sont concentrées principalement sur les nouvelles solutions de recyclage de matière textile.

Le développement du recyclage des textiles non réutilisable (plus de 40% des TLC collectés) est aujourd'hui la priorité stratégique de Refashion.

A fin 2019 près de 4 M€ d'aide à la R&D avaient été attribués par Refashion.

Bilan de la filière

Au plan économique :

Le rapport du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) portant sur l'« Avenir de la filière REP TLC » de juillet 2018 conclut que **le coût total de la filière REP TLC est nettement inférieur au financement que nécessiterait une gestion des déchets de TLC parmi les ordures ménagères résiduelles.**

En effet, le montant total des éco-contributions était de 21M€ en 2018 ce qui revient à moins de 100€/tonne collectée (239 000 tonnes collectées en 2018).

Alors que le coût d'élimination des déchets dans la filière générale des ordures ménagères résiduelles est évalué à plus de 200 €/tonne.

Le CGEDD estime que l'équilibre économique de la filière textile est particulièrement lié aux paramètres suivants :

- Un marché des TLC usagés fluctuant, notamment fonction de la demande à l'export en friperie.
- Une volatilité importante du cours des matières premières vierges et secondaires.
- Une valeur ajoutée importante de la crème tandis que les autres valorisations se revendent à des niveaux bien plus faibles (valorisation énergétique par exemple). L'équilibre financier trouve sa source dans la valorisation de l'ensemble de la collecte (brut de collecte).
- Une filière fragile qui a besoin des soutiens et de l'accompagnement du développement de l'activité du tri par l'éco-organisme pour trouver son équilibre et se développer de manière pérenne.
- Un équilibre financier qui pourra sans doute être trouvé grâce à la recherche et le développement autour de nouveaux débouchés du recyclage.

Au plan social

Les seules activités de collecte et de tri des TLC représentaient environ 2 500 ETP³ en France, dont 1500 emplois spécifiquement dédiés au tri contre à peine plus de 2000 ETP en 2014.

La part des personnes recrutées en difficulté d'accès à l'emploi est stable sur cette période et représente près d'un salarié sur deux dans l'activité de tri.

³ ETP = Equivalent Temps Plein (1600h/an)

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'ETP en France	2 057 ETP	2 196 ETP	2 370 ETP	2 455 ETP	2 487 ETP
dont Nombre d'ETP dans le Tri	1 279 ETP	1 345 ETP	1 476 ETP	1 547 ETP	1 516 ETP
dont Nombre d'ETP de personnes recrutées en difficulté au regard de l'emploi au tri	587 ETP	677 ETP	727 ETP	763 ETP	725 ETP
Part relative des personnes recrutées en difficulté au regard de l'emploi au tri	46 %	50 %	49 %	49 %	48 %

Source Refashion

II. La collecte et le tri des TLC

La collecte et de tri textile s'est fortement accrue depuis la création de la filière REP en 2007.

De 76 000 tonnes en 2007, **la collecte atteignait 248 547 tonnes en 2019** contre 239 000 tonnes en 2018 (soit une progression de 4% en par rapport à 2018, et un triplement depuis 2007).

Sur un total de TLC mis en marché de 648 000 tonnes en 2019, représentant 2.7 millions de pièces, cela porte le **taux de collecte 2019 à 38%** (stable par rapport à 2018).

Si ce taux a lui aussi fortement progressé, il demeure inférieur à l'objectif de 50% fixé initialement à la filière dans le cahier des charges de l'éco organisme à l'horizon 2019.

Refashion souhaite ainsi maîtriser l'afflux de TLC usagés dans un contexte de forte baisse des cours de l'exportation (cf. Export des TLC) et les faibles solutions de débouchés aval, en matière de recyclage en particulier, qui concentrent depuis plusieurs années les principaux efforts financiers de Refashion en matière de recherche et développement.

Sur les 248 547 tonnes collectées en 2019, 196 054 tonnes ont été triées dans les centres de tri conventionnés par l'éco organisme. Le solde (20.9 %) a été exporté sous la forme d'*original* (TLC collecté et revendu sans opération de prélèvement ou de tri).

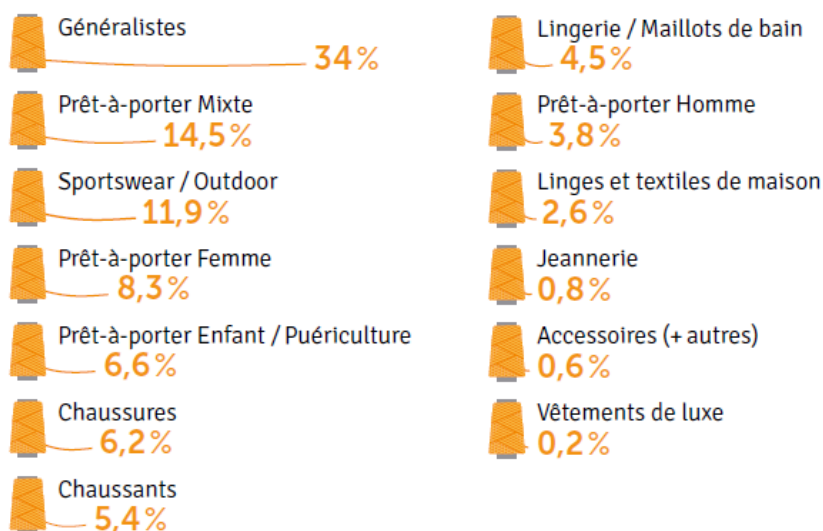
Enfin en 2019, sur les 196 054 tonnes triées 57.8% ont été destinés à la réutilisation, 41.7% au recyclage et valorisation énergétique et 0.5% n'a pas été valorisé. Soit un **taux de valorisation des TLC triés à 99.5%**.

Le gisement

Le gisement des Textile – Linge de maison – Chaussure est estimé à environ 640 000 tonnes/an (chiffres 2018), soit 9.5 kg de TLC mis sur le marché par an et par habitant.

Répartition

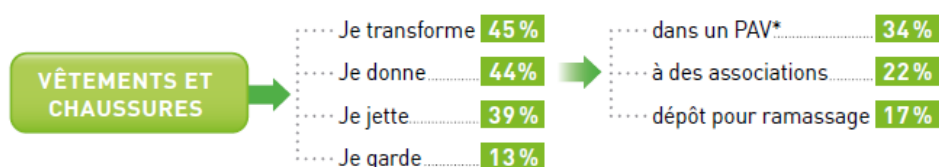
Le gisement se répartit ainsi :



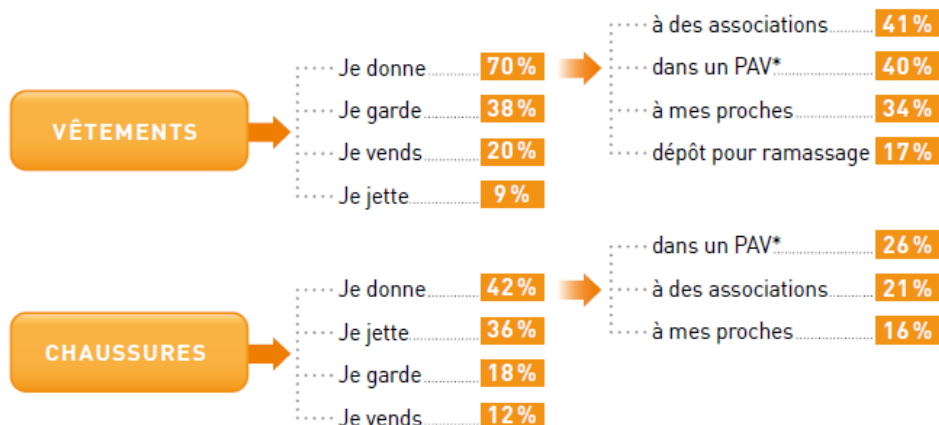
Etude sur les catégories de TLC réalisée en 2017 par Refashion

Les pratiques du citoyen français avec ses textiles

USÉS OU ABIMÉS*



EN BON ÉTAT*



Ces chiffres résultent d'une étude réalisée en juin 2014 par l'Institut Français de la Mode pour le compte de Refashion. Elle montrait à l'époque que plus de 60% des français n'apportaient pas, leurs textiles usagés à un point d'apport volontaire (conteneur, association, boutiques repreneuses). Cette étude montrait que les marges de progrès étaient importantes.

Mais, une étude plus récente réalisée en 2018 également par Refashion (Etude "Les Français et les TLC" – Refashion, 2018) montre que les pratiques des citoyens français ont changé :

- 80% des Français ont répondu avoir changé leurs habitudes de consommation et pratiquent des gestes éco-responsables en matière de textiles et chaussures ;
- 91% réparent et retouchent leurs textiles et chaussures

- 49 % le font de manière fréquente.
- 78% d'entre eux trient leur placard 2 fois / an ou plus ;
- 62% achètent des vêtements d'occasion ;
- 67% des Français peuvent citer une marque engagée dans l'économie circulaire ;
- 80% des Français connaissent des produits textiles et chaussures intégrant de la matière recyclée dont 40% qui en ont déjà achetés.

La collecte

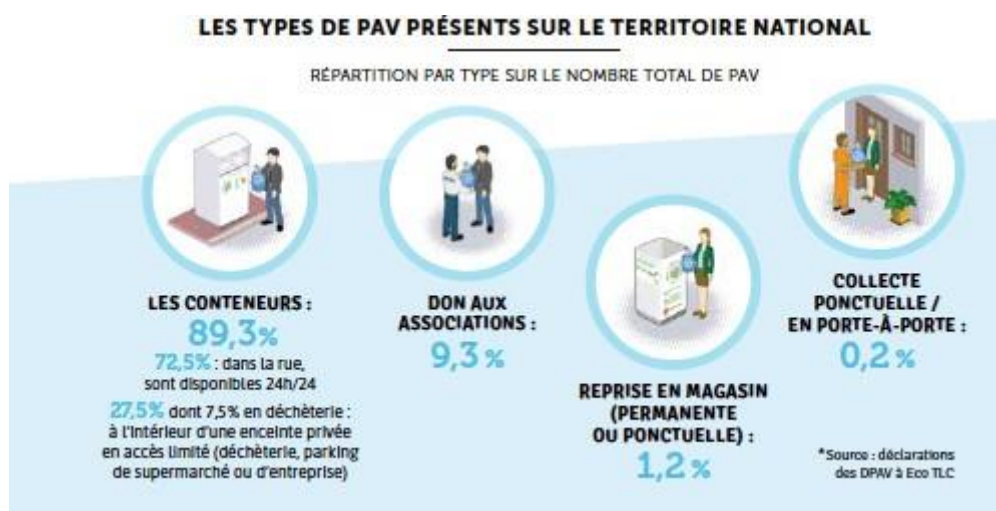
L'ensemble des Points d'Apport Volontaire a permis de collecter **3,7 kg/an/hab en 2019** (contre 2kg/hab en 2009).

Un Point d'Apport Volontaire permet de collecter en moyenne au plan national 5.4 tonnes de TLC/an (chiffres 2019), contre 5.2 tonnes en 2018.

Une collecte en progression maîtrisée

La collecte des TLC est réalisée en France de plusieurs manières (cf. tableau ci-dessous) mais repose principalement, pour 90% environ, sur le dépôt des TLC par les particuliers dans les conteneurs.

A fin 2019, plus de 350 organisations étaient identifiées en France par l'éco-organisme comme détenteur de Point d'Apport Volontaires de TLC usagés pour un total **46 066 Points d'Apport Volontaire (PAV) installés sur le territoire soit environ 1 PAV pour 1440 habitants.**



Le volume collecté est passé de 70 000 T en 2008 à 248 500 T en 2019.

La collecte des déchets de TLC a régulièrement augmenté depuis la mise en place de la filière de REP, il elle a été multiplié par 3.5 % depuis 2007 et a atteint environ 38 % du gisement en 2019. Comme indiqué précédemment l'objectif initial de Refashion d'atteindre 50% de la collecte en 2019 a été revu à la baisse faute de débouchés suffisants à date pour les TLC non réutilisables représentant plus de 40% de la collecte.

Extrait de l'entretien avec Alain Claudot, directeur général de Refashion :

« Il ne pourra y avoir un développement significatif de la collecte des textiles que si les débouchés sous forme de recyclage augmentent notablement dans les prochaines années (cf. rapport du CGEDD) ». Aussi, il paraît préférable de ne pas accélérer la croissance de la collecte plus vite que les capacités de réutilisation et de recyclage ne se développent. Pour mémoire le volume collecté est passé de 70 000 T en 2008 à 239 000 T en 2018 et suit une évolution moyenne annuelle de 5 % équivalent à +/- 10 000 tonnes par an.

Une collecte qui perd en rentabilité

En France, la collecte est rémunérée par la vente des TLC réutilisables et en premier lieu de la « crème », à savoir les textiles de qualité destinés à la vente en boutique.

Or, au plan national, la part de crème tend à se réduire de manière sensible en raison de plusieurs facteurs : le développement important de la vente de textile en ligne via des sites spécialisés comme Vinted ou Videdressing et par des sites généralistes comme Le bon coin ou eBay.

La croissance de la vente en ligne a eu aussi pour effet de « monétiser » les vêtements usagés et par voie de conséquence d'accroître le vol par effraction des conteneurs textiles.

Ces vols ont une double incidence sur les opérateurs collecteurs, propriétaires de ces conteneurs : une perte de gisement et des frais de remise en état du conteneur.

Enfin, deux autres facteurs sont venus affaiblir la rentabilité de l'activité de collecte des TLC : la hausse du gasoil qui renchérit le coût des tournées de collecte et la baisse importante du prix de vente du textile français à l'export.

Ces facteurs combinés rendent désormais la collecte des TLC sur certains Points d'Apport Volontaire peu voire non rentable et fragilisent grandement la profession.

Le tri

63 opérateurs de tri étaient conventionnés par Refashion en 2019.

Collectivement ils ont trié **196 054 tonnes de linge soit près de 79% du gisement collecté.**

Parmi ces 196 056 tonnes, 57.8% a été destiné à la réutilisation, 41.7 % au recyclage ou la valorisation énergétique et 0.5% n'a pas été valorisé. C'est au total 99.5% des volumes triés qui ont ainsi été valorisés.

Les opérateurs de tri

Ce sont des exploitants d'installations de tri de textiles, linge de maison et chaussures usagés, collectés auprès des Points d'Apport Volontaires.

Le tri est le maillon central de la chaîne de valorisation : c'est au cours de cette étape que se décide la deuxième vie des TLC usagés collectés. Toute la filière R.E.P. des TLC usagés repose sur la capacité à renforcer la valorisation du TLC grâce à l'étape du tri et aux débouchés qui en découlent.

Les TLC sont triés par les centres de tri en vue d'être revendus :

- pour la réutilisation,
- pour le recyclage : effilochage des fibres et coupe en chiffons d'essuyage,
- pour d'autres formes de valorisation matière, le Combustible Solide de Récupération en particulier.

On constate une forte disparité entre les centres de tri conventionnés (chiffres 2017) :

- 10 centres de tri, dont le volume trié est inférieur à 1 000 tonnes/an ;
- 34 centres de tri, dont le volume trié est compris entre 1 500 tonnes/an et 4 000 tonnes/an;
- 15 centres de tri, dont le volume trié est compris entre 4 500 tonnes/an et 14 200 tonnes/an;
- 2 centres de tri, dont le volume trié est respectivement de 23 300 tonnes/an et de 68 500 tonnes/an (centre de tri du groupe SOEX à Wolfen)

Le tonnage moyen observé en 2019 de TLC usagés d'origine France trié par les centres de tri en France s'élève à 3 262 tonnes par an.

Le process de tri

Le pré-tri : il est souvent réalisé par les acteurs de la collecte dite associative qui prélèvent ce qui peut être vendu en boutique, jettent ce qui est sali ou très abîmé et revendent le reste à des repreneurs trieurs en France, en Europe ou à l'export. Ce reste ou « surplus » est repris à valeur très faible voir zéro compte tenu du faible niveau de réutilisation qu'il contient. Pour cela, la plupart des collecteurs sont encouragés par les trieurs à ne pas toucher la marchandise pour en préserver le caractère « original ».

Le 1er tri : il est réalisé en centre de tri en général conventionné Refashion, il couvre le classage de 100 % des produits entrants avec au moins une quarantaine de catégories.

L'opérateur peut à ce stade céder ou écouler la totalité de sa production, sans chercher à en tirer plus de valeur, ceci dépendant de la demande de son réseau de repreneurs.

Le 2nd tri : il est réalisé dans les centres de tri précédents, ou bien dans des centres de tri dans les pays de destination des marchandises. Il couvre, par la reprise des catégories issues du 1er tri, un classage plus fin jusque 400 catégories, incluant des tris pour les produits à recycler. Ex : pour le chiffon, on trie le blanc haute, moyenne, basse qualité, idem pour les articles de couleur,... C'est à ce stade que les opérateurs optimisent la valeur de reprise des marchandises en fonction des demandes spécifiques des clients.

Le 2nd tri matières ou « sur-tri » : afin de pouvoir préparer les articles à être recyclés, il peut être entrepris la réalisation d'une action ou plusieurs actions de préparation, qui vont consister à identifier plus finement la composition matières (laine, coton, polyester en 100% ou bien en mélange), la couleur des produits et à procéder à l'enlèvement des points durs, souvent par découpe, réalisation de chiquettes ou broyage. Ceci concerne par exemple la coupe des articles en coton pour faire du chiffon d'essuyage. Ces actions sont faites soit à l'intérieur même du centre de tri évitant les ruptures de charges soit auprès d'ateliers spécialisés en sous-traitance.

La plupart des grands centres de tri en Europe font les 2 tris dans le pays de départ.

En France, certains opérateurs de tri français ont développé des catégories de tri dites « mêlé de réutilisation hiver » et « mêlé de réutilisation été » ayant soit des clients repreneurs de ces catégories

soit disposant eux-mêmes de centres de tri à l'étranger pour le 2nd tri (au Maghreb, au Moyen Orient, en Afrique). Cette démarche est adaptée au tri manuel plus fin à effectuer dans un pays à plus faible coût de main d'œuvre et qui connaît les besoins de la clientèle locale finale. C'est une organisation développée notamment par le Relais qui intègre le déploiement de la chaîne de valeur (collecte, tri 1er niveau, tri 2nd niveau, réseau de boutiques en France et réseau d'écoulement à l'export, atelier chiffon, atelier d'effilochage,...).

Cette présentation est issue des entretiens avec A. Claudot, DG de Refashion

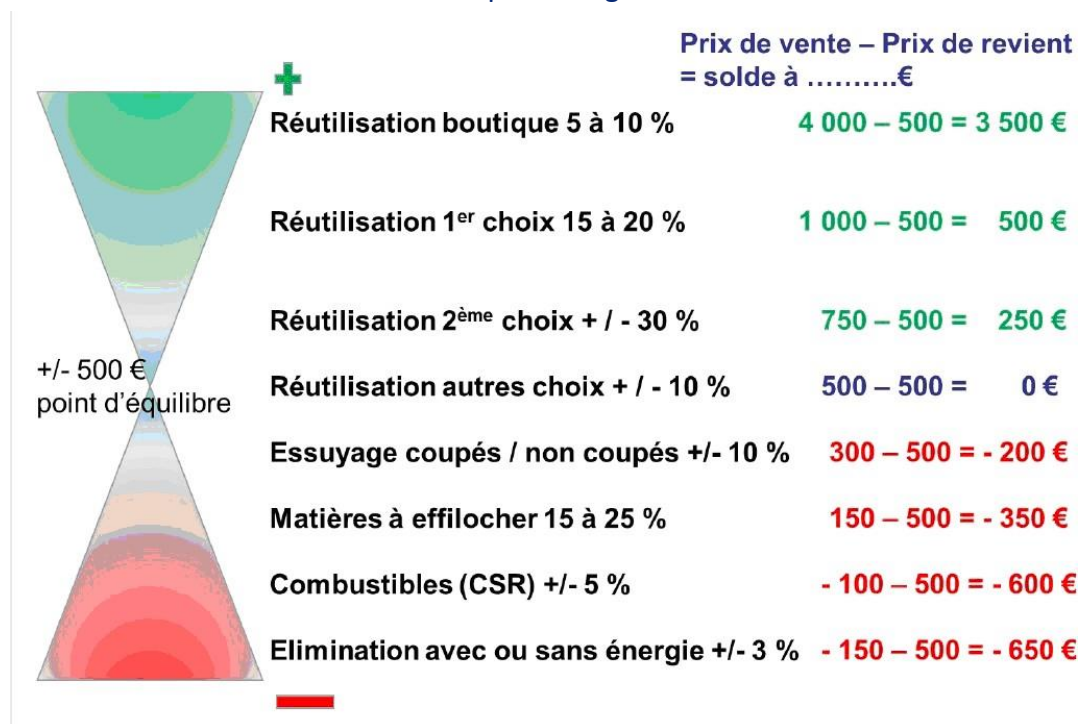
Modèles d'organisation

On constate parmi les centres de tri deux types d'organisation :

- Une approche clairement industrielle avec 200, 300 ou 400 catégories triées
- L'autre assurant un tri moins poussé (rarement plus d'une dizaine de catégories de tri)

Modèle économique des centres de tri

Les TLC collectés se décomposent (hors élimination) en 60 % de réutilisable et en 40 % de recyclable. Leur valorisation est très variable comme l'indique le diagramme ci-dessous.



Source : Rapport CGEDD « Avenir filière REP TLC – Juillet 2018

Ce diagramme réalisé par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) sur la base des données de Refashion montre l'importance cruciale que revêt la part de la qualité boutique (la « crème ») sur la rentabilité finale de la fonction de tri.

Rappelons que le montant du soutien de Refashion aux opérateurs de tri pour sa part s'élève à 82,5 €/tonne.

Résultat du tri dans les centres en France (évolution 2009 à 2019)

France	2009	2011	2014	2018	2019*
Tonnage trié	76 262	100 720	125 004	160 262	159 820
1 ^{er} Choix			4,6%	5,6%	5,5%
Autres Choix			55,1%	46,9%	45,8%
Chaussures			5,3%	5,3%	6%
Réutilisation	55%	59,3%	65%	57,8%	57,3%
Effilochage	17%	21,4%	20%	22,8%	23,5%
Chiffons	10%	8,7%	8,3%	9,6%	9,6%
Recyclage	27%	30,1%	28,3%	32,4%	33,1%
Valorisation en CSR **	0%	0%	4,8%	8,6%	8,8%
Valorisation matière & CSR	82%	89,4%	98,1%	98,8%	99,2%
Elimination	18%	10,6%			
Avec énergie			0,7%	0,3%	0,3%
Sans énergie			1,2%	0,9%	0,5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source Refashion

Depuis 2014, la part du textile réutilisable s'est nettement réduite passant de 65% à 57% entre 2014 et 2019. Cette évolution impacte la part du textile destinée au recyclage et à la valorisation CSR à part quasi égale (+5% de recyclage et +4% pour la valorisation CSR).

Ces données sont à croiser avec le diagramme précédent pour apprécier les différents niveaux de rentabilité.

Les pratiques de nos voisins européens

Dans la plupart des pays européens la collecte et le tri sont financés par les recettes obtenues des articles réutilisables..

Le taux de collecte est plus élevé (notamment en Belgique, Hollande,...) or la plupart des acteurs ne sont pas subventionnés en dehors des aides à l'emploi pour les actions d'insertion. Il n'y a pas d'écotaxe. Le système se finance par la revente de l'utilisable et non réutilisable.

En Europe les centres de tri ont une capacité moyenne de 9000 tonnes contre 3000 tonnes en moyenne en France (source Refashion).

Ces centres européens effectuent un nombre de catégories de tri pour la réutilisation plus important qu'en France, jusqu'à 400 catégories.

Les opérations d'approvisionnement et de traitement sur les chaînes de tri sont en général plus mécanisées que dans la plupart des centres en France.

Ces industriels, qui ne sont pas forcément tous collecteurs gèrent le tri et s'approvisionnent auprès de collecteurs.

Enfin, les acteurs caritatifs sont plus concentrés sur la collecte que sur le tri et la préparation industrielle des produits destinés à la valorisation.

III. Les débouchés des TLC collectés

La vente d'occasion (boutique et friperie)

Comme cela est décrit précédemment la vente en boutique de textile d'occasion est essentiel pour l'économie de la filière.

Au sein des opérateurs conventionnés par l'éco-organisme on dénombreait **1117 boutiques ou friperies sur le territoire national.**

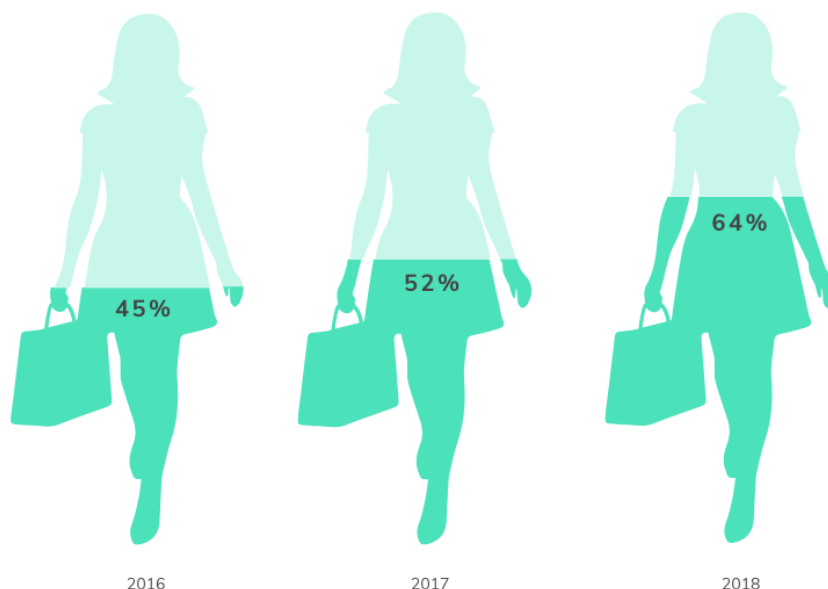
Si la vente de **vêtements d'occasion est en plein essor** et devrait se confirmer dans les années suivantes, **elle profite en premier lieu aux acteurs présents sur internet** et détourne de la collecte des opérateurs de la filière un nombre croissant de pièce de qualité, fragilisant ainsi le modèle économique présenté précédemment (cf. § Modèle économique).

Tendance

Une récente étude américaine réalisée par Thred Up, la première plateforme américaine de vente en ligne de textiles de 2^{nde} main pour particuliers, estime que **le marché des vêtements d'occasion va doubler de taille dans les cinq prochaines années. Sa croissance a été 21 fois plus rapide que celle du marché de la vente au détail sur les trois dernières années.** À ce rythme, le marché de la seconde-main devrait dépasser la fast fashion d'ici 2028.

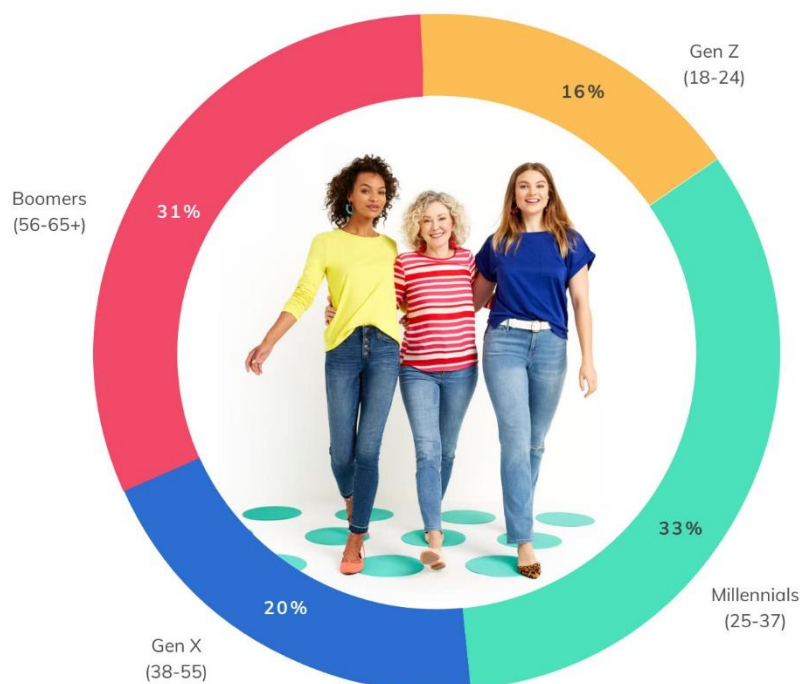
Il n'existe pas d'étude aussi précise concernant le marché français toutefois l'Institut France de la Mode (IFM) évalue le marché hexagonal à un milliard d'euros et estime que **30 % des Français ont acheté un vêtement d'occasion en 2018, contre moitié moins en 2010.**

L'étude réalisée par Thred Up précise qu'aux Etats-Unis 64% des femmes de plus de 18 ans ont acheté ou sont prêtes à acheter des vêtements d'occasion.



% des femmes américaines qui ont acheté ou sont prêt à acheter des vêtements de 2nde main

Enfin les tranches d'âge les plus consommatrices au Etats-Unis de vêtements d'occasion sont les 25-37 ans et les + 56 ans. C'est toutefois les tranches d'âge 18-25 et 25-37 ans qui progressent le plus.



Essor d'internet

Internet joue désormais un rôle considérable dans le secteur pour atteindre de nouveaux clients et faire se rencontrer l'offre et la demande. En France, le succès de l'application Vinted en est un exemple frappant. Selon le magazine Challenges (cf. Annexe 3), "en quelques mois ce site a attiré **21 millions de membres, dont huit millions en France** où son succès est viral. Selon Médiamétrie, 1,5 million de visiteurs le consultent quotidiennement, ce qui le place dans le top 5 du e-commerce, pas très loin d'eBay." Encore une fois, les jeunes sont en première ligne. "En juin 2018, une étude de Kantar TNS montrait que 40 % des 18-24 ans fréquentaient Vinted.

Cet engouement de la vente en ligne de fait pour une part au détriment des apports volontaires en association ou en conteneur de la filière REP TLC.

L'export

Le marché à l'export continue à se développer. Le marché mondial représente près de 5 millions de tonnes de friperie et chiffons. La France en exporte près de 200 000 tonnes. Mais la valeur des TLC français s'est fortement affaiblie au regard des autres pays européens en particulier et du reste du monde. Les chiffres indiqués ci-après sont fournis par le site www.trademap.org

Evolution en volume

Friperie

Le tableau ci-dessous détaille les flux des 20 pays exportateurs de la friperie (TLC usagés triés et non triés pour la réutilisation). Les exportations chinoises qui sont passées de 77 000 à 341 000 T et donc de la 13^{ème} place à la 5^{ème} sur le marché tandis que la France passe de 102 000 à 172 000 T de la 12^{ème} à la 10^{ème} place.

Exportateurs Friperie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	evolution 2018 vs 2012
	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	
Monde	4 046 016	4 210 147	4 403 967	4 031 325	4 199 845	4 614 476	4 687 124	16%
1 Etats-Unis d'Amérique	770 114	780 276	773 889	718 791	753 882	788 404	756 601	-2%
2 Allemagne	474 285	476 996	494 773	535 655	504 537	512 893	500 519	6%
3 Royaume-Uni	335 620	350 986	351 789	351 179	352 959	371 319	394 265	17%
4 Corée, République de	303 745	298 084	307 798	284 606	277 630	323 388	325 035	7%
5 Chine	77 528	108 333	137 394	133 768	127 407	225 355	294 100	279%
6 Emirats arabes unis	147 275	134 759	222 852	36 571	59 123	249 836	246 308	67%
7 Japon	213 189	216 234	239 942	246 124	239 441	242 781	236 585	11%
8 Belgique	138 452	157 782	140 598	140 449	144 967	182 376	193 045	39%
9 Pologne	105 727	125 639	126 123	142 396	163 171	179 071	180 825	71%
10 France	101 812	114 549	133 023	138 101	154 756	155 177	172 167	69%
11 Italie	144 956	127 000	129 856	142 086	133 731	155 070	158 383	9%
12 Pays-Bas	172 471	158 572	158 504	186 730	175 385	185 808	155 572	-10%
13 Malaisie	123 877	130 049	144 081	132 052	119 876	127 551	124 730	1%
14 Australie	70 317	82 018	88 825	88 669	91 067	96 603	102 272	45%
15 Inde	53 135	54 107	57 592	75 133	71 364	66 807	77 587	46%
16 Suisse	50 454	57 021	60 081	63 818	65 535	64 670	67 291	33%
17 Espagne	27 559	24 617	27 801	32 297	39 756	50 415	59 726	117%
18 Lituanie	32 067	40 036	34 125	34 449	36 949	47 776	52 809	65%
19 Hongrie	43 702	53 155	46 027	42 041	43 225	45 239	48 995	12%
20 Taipei Chinois	51 523	48 104	51 591	35 435	35 203	38 924	43 549	-15%

Dans un marché en croissance régulière de 2 à 3 % par an en volume et très concurrentiel, il faut noter que les USA, les Pays-Bas régressent, l'Allemagne, le Royaume Uni la Corée, le Japon, tiennent leurs positions, tandis que des pays sont en émergence et/ou en croissance importante, tels : la Chine, les Emirats Arabes Unis qui réexportent le trié, la Pologne qui en plus de la collecte locale trie de la marchandise venant d'Europe du Nord, l'Espagne, la Lituanie et la France. Le cas de la Belgique est à relever puisqu'elle importe (de France et d'Allemagne principalement) et selon les années jusqu'à 50 % du volume qu'elle réexporte ensuite.

Chiffon

La tableau ci-dessous détaille les flux des 22 pays exportateurs de chiffon (TLC usagés triés et non triés pour du chiffon à couper et des matières à effiloche).

Exportateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	evolution 2018 vs 2012
	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	
Monde	942 524	838 298	795 282	880 282	938 015	969 582	871 654	-8%
1 Bangladesh	68 412	89 574		114 831	146 762	159 175	138 178	102%
2 Etats-Unis d'Amérique	103 599	96 101	92 704	98 274	81 379	85 019	84 801	-18%
3 Pays-Bas	49 972	48 097	46 517	49 954	60 175	51 080	43 884	-12%
4 République dominicaine	32 275	32 424	36 461	40 152	51 003	45 020	38 510	19%
5 Pologne	41 898	40 859	42 726	37 807	34 336	33 626	38 224	-9%
6 Inde	14 223	18 681	21 431	23 932	22 826	21 496	38 131	168%
7 Arabie saoudite	25 184	19 457	25 743	12 829	12 626	29 704	36 658	46%
8 Allemagne	29 728	31 293	29 767	30 624	26 685	26 702	31 667	7%
9 Belgique	30 086	25 663	26 168	23 117	25 839	36 400	31 002	3%
10 Mexique	32 786	37 773	36 874	35 866	32 586	35 075	30 889	-6%
11 Pakistan	29 227	31 921	38 833	31 950	32 079	20 832	26 577	-9%
12 Canada	34 334	26 929	28 753	28 022	25 599	24 661	24 377	-29%
13 Bélarus	12 667	10 643	11 629	14 712	19 122	22 045	22 530	78%
14 Philippines	25 884	10 025	15 106	10 469	8 995	63 531	20 399	-21%
15 Tunisie	25 461	24 719	20 688	22 193	22 903	23 836	20 270	-20%
16 France	10 935	12 890	9 720	10 718	10 231	16 005	20 195	85%
17 Japon	21 095	21 751	24 386	27 218	21 636	21 300	18 845	-11%
18 Emirats arabes unis	8 604	8 565	17 842	6 271	3 154	9 924	18 558	116%
19 Thaïlande	20 641	12 153	8 102	8 335	18 946	23 969	15 725	-24%
20 Portugal	11 848	12 308	9 959	12 405	11 705	11 623	12 401	5%
21 Le Salvador	23 522	21 652	19 942	15 559	11 354	13 091	11 537	-51%
22 Chine	4 449	5 469	7 715	6 980	9 520	11 047	10 800	143%

Ce marché est globalement plus stable en volume autour de 900 000 tonnes par an. Il est dominé par le Bangladesh qui est le 1^{er} exportateur mondial de chute de confection. D'autres pays comme la République Dominicaine, la Pologne, l'Inde, l'Arabie Saoudite, le Pakistan... sont également des fournisseurs de chiffons coupés et de matières à effiloche. La France a récemment quasi doublé son volume exporté sur ce marché de moindre valeur que la friperie et ce principalement vers l'Inde et la Tunisie.

Evolution en prix

Friperie

Exportateurs Friperie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonnes	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonnes	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonnes	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonnes	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonnes	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonnes	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonnes
Monde	790	798	780	939	854 €	940 €	917 €
l'Union européenne (UE 15)	877	934	891	874	852	860	801
France	581	605	548	543	482	497	461

Le prix de la tonne de friperie au niveau mondial est passée de 790€ en 2012 à 917€ en 2018 (soit +16% sur la période) alors que dans le même temps la tonne de friperie issue de l'Union Européenne est passée d'un prix moyen de 877€ à 801€ (soit -8% sur la période) et celle exportée par la France est passée de 581€ à 461€ (soit -20%).

Chiffon

Exportateurs Chiffons	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonn	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonn	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonn	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonn	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonn	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonn	Valeur unitaire exportée, Euro/Tonn
Monde	609	607	575	605	555	563	486
l'Union européenne (UE 15)	574	605	586	551	525	545	408
France	406	323	423	359	283	258	172

Le chiffon a également vu son prix de vente baisser en moyenne au plan mondial.

La valeur de la tonne est passée de 609€ en 2012 à 486€ en 2018 soit une baisse de 20% sur la période. Dans le même temps le prix de la tonne de chiffon exportée par la France s'est réduit quant à elle de 57%, passant de 406€/tonne en 2012 contre 172€ en 2018.

Explications

Les prix moyens export de la France tant pour la friperie que pour le chiffon sont plus bas que la moyenne mondiale et surtout européenne. Cela vient surtout de la part importante de produits à trier (donc non triés) et d'autre part de celle d'articles triés en catégorie mêlé à plus faible valeur moyenne de revente.

En France, il y a beaucoup de réemploi direct via le canal des structures caritatives qui gardent la crème et cèdent le reste à des repreneurs trieurs en France ou à l'export. Cette démarche handicape certains trieurs qui manquent de crème suffisante et peuvent connaître des difficultés à équilibrer leur exploitation.

Les pays importateurs

Le continent africain, une partie de l'Asie et un peu d'Amérique du sud.

Avant c'était l'Europe de l'est qui importait mais désormais tout le monde collecte plus, donc l'offre augmente, et la demande augmente aussi car la population augmente.

Aujourd'hui l'Europe de l'est tri de la collecte issue de son propre territoire ou de la marchandise qui vient d'Allemagne. Donc l'Europe de l'est achète beaucoup moins et vend plus.

La Chine n'en importait pas mais depuis 5 ans la Chine exporte du textile.

Exemple : Madagascar a été l'un des premiers clients de la France. Le Relais a un centre de tri sur place. Aujourd'hui, le 1er pays qui vend à Madagascar c'est la Chine. Cf. ci-dessous le tableau des principaux fournisseurs de Madagascar.

Fournisseurs de Madagascar	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes
Monde	18969	21791	26376	28236	25226	22618	34172	38087	55580	63929	49906	53240
Chine	159	5		106	385	1673	3998	10620	20051	23338	22357	26777
Pakistan		448	1001	1057	1583	1097	2087	1912	2633	4022	7330	8036
France	2676	4485	5841	6301	5403	4415	6155	8351	12201	14098	8077	7503
Canada	1353	1205	1355	1801	2986	3150	4677	3819	4094	4447	1607	1505
Emirats arabes unis	858	4643	5319	4367	23	43	44	78	634	1598	993	1239
Australie	4496	430	252	652	2208	1953	1936	1804	1103	738	926	1210
Allemagne	209	162	236	696	506	172	248	355	1240	1667	1002	1062
Belgique	1990	2725	3908	4149	1286	775	796	1240	2788	1721	1355	1054
Etats-Unis d'Amérique	3277	161	109	349	1481	1437	2401	880	1376	1639	1432	1000

Le recyclage

Le recyclage des textiles non réutilisables constitue un enjeu majeur et prioritaire pour la filière et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord par l'importance de ce gisement : environ 40% de la collecte actuelle et potentiellement 50% des textiles mis en marché soit un gisement potentiel de 300 000 tonnes par an. Car la qualité moyenne des textiles collectés est très probablement appelée à baisser sous le double effet de :

- l'accroissement constant du volume de TLC détournés des ordures ménagères résiduelles qui sont globalement dans un état de moins bonne qualité;
- développement de la vente entre particuliers, notamment par Internet, qui réduit l'entrée des textiles en bon état.

Refashion s'est fait une priorité de développer les débouchés pour ces textiles non réutilisables en soutenant de nombreux programmes de recherche et de développement qui devraient pour certains entrer dans un process industriel d'ici 2 ou 3 ans.

L'objectif que se fixe l'éco-organisme est de soutenir l'introduction de matière recyclée dans les nouveaux textiles ou autres matériaux.

REFASHION a identifié pour cela 4 filières industrielles potentiellement consommatrices de TLC :

- Le marché du fil (coton, polyester,...). La filature du parc en Occitanie par exemple.
- Le marché du non tissé (feutres, mousses, isolants, ...) utilisé par l'industrie automobile, l'aéronautique. Airbus par exemple en Occitanie.
- Le marché des composites (plasturgie en particulier)
- Le marché de l'énergie (CSR). Elle consomme 10% des TLC collectés en déchetterie.

Il existe toutefois des freins au développement du recyclage. Le coton pur par exemple coûte actuellement moins cher que le coton recyclé.

Refashion est donc prête à soutenir financièrement cette filière du recyclage pour qu'elle s'industrialise et que les prix de revient deviennent attractifs.

Mais de nombreuses questions restent encore en suspens : quels cahiers des charges matière préconiser aux entreprises ? Quelles sont les évolutions technologiques nécessaires ? Comment démonter un vêtement, enlever les points durs de manière industrielle?

Process de recyclage

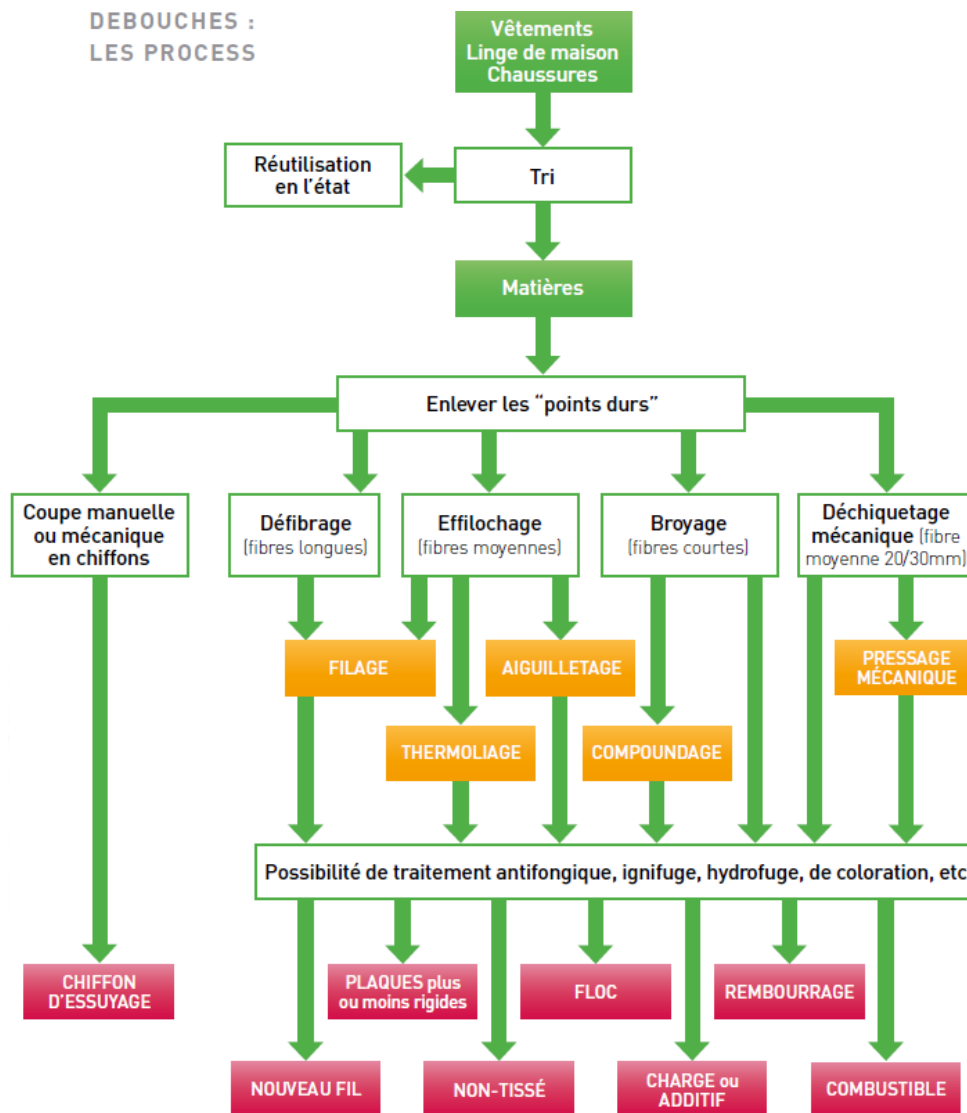


Schéma Refashion

Les différents débouchés (rapport CGEDD – filière TLC 2018)

La réutilisation sous forme de coupons

Les vêtements, dont certaines parties sont encore en bon état, sont découpés en coupons à réutiliser sous forme de patchwork ou seuls, à destination des marchés de l'habillement, de l'ameublement ou de la décoration.

Les quantités n'ont pas été comptabilisées en 2012 par Refashion, car trop marginales.

Les chiffons d'essuyage

Les textiles en fin de vie sont découpés à un certain format, reconditionnés et commercialisés pour être utilisés comme chiffons jetables, principalement dans l'industrie lourde (navale, aérospatiale et automobile) pour nettoyer les pièces et les machines (« chiffons industriels », ou dans une moindre mesure par les ménages (« chiffons ménagers »). Ils sont issus :

- des linges de réforme des blanchisseries,
- de la collecte des vieux vêtements ou linge de maison, majoritairement en coton.

Ce débouché était l'un des plus importants en 2012 puisqu'il absorbait près de 20 000 tonnes du gisement par an, selon Refashion et l'UIT.

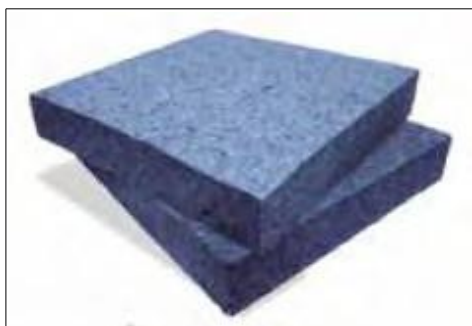
L'isolation phonique dans le secteur de l'automobile

Bien que répandue dans l'industrie automobile européenne, l'incorporation de fibres recyclées des TLC des ménages pour les feutres d'isolation phonique des véhicules fabriqués en France reste faible.

En 2012, l'éco-organisme prévoyait d'absorber environ 5000 tonnes par an des TLC en fin de vie et 10 000 tonnes par an dans une projection à plus long terme. Mais les équipementiers français sont très exigeants sur la qualité des fibres utilisées et souhaiteraient, à présent, valoriser leurs propres produits en « boucle fermée » (comme en Allemagne).

L'isolation thermique et phonique des bâtiments

Dans le secteur du bâtiment, certains fabricants se sont lancés dans l'utilisation des TLC usagés pour le marché de l'isolant thermique et phonique en rouleau ou en vrac (isolant « Metisse »).



Produit en matière TLC : isolant acoustique

(Cf. Photo extraite du rapport d'activité sur le bilan à mi-parcours de l'agrément 2014-2019, Refashion).

Après tri et effilochage, les fibres recyclées, principalement d'origine naturelle (coton et laine), sont mélangées à des fibres polyester, puis chauffées dans un four industriel, et enfin pressées pour s'agglomérer de façon homogène et obtenir des panneaux plus ou moins rigides (isolant en rouleau). La fabrication des isolants en vrac est plus récente et plus innovante. Après tri, effilochage et trempage dans un bain ignifuge et anti-moisissures, les fibres textiles recyclées (coton et laine) sont séchées. Le produit obtenu est un feutre qui est ensuite réduit à l'état de flocons grâce à un deuxième effilochage (isolant en vrac).

Les performances de ces produits, isolants en rouleau et isolants en vrac, sont parfois plus intéressantes que les matières « traditionnelles » d'isolation, à savoir respectivement la laine de verre et l'ouate de cellulose en flocons.

Toutefois, le marché est resté fermé jusqu'à maintenant et n'a pas permis de développer ce type de recyclage, en particulier en raison de son prix de revient relativement élevé et supérieur à celui de son concurrent direct : la laine de roche.

Les géosynthétiques

Les domaines d'application de cette famille de textiles techniques sont très variés et concernent le génie civil, l'agriculture et le bâtiment, à travers diverses fonctions comme le drainage, la filtration, le renforcement, la protection, les toitures végétalisées...

L'incorporation de fibres recyclées pour fabriquer des géosynthétiques non-tissés est couramment réalisée, mais les fibres utilisées sont majoritairement des chutes de production effilochées et les fibres incorporées sont essentiellement synthétiques (majoritairement du polypropylène), les fibres naturelles moisissant et ne permettant pas d'assurer leur fonction d'étanchéité.

La plasturgie

Les débouchés pour les fibres synthétiques issues des TLC usagés concernent potentiellement l'ensemble des produits fabriqués par le secteur de la plasturgie. Nettoyées des impuretés (fibres propres et sans « contamination » par des fibres naturelles qui entraîneraient un risque d'inflammation), les fibres synthétiques sont alors broyées finement puis, soit fusionnées et mélangées avec des matières plastiques vierges pour obtenir des composites, soit fusionnées seules (sans ajout de matière vierge) dans le cas d'une simple fusion-extraction. La matière est ensuite regranulée.



*Produit en matière TLC : nouvelle matière première pour le secteur de la plasturgie
(Source Refashion).*

La filature, un secteur en développement

En 2012, à l'exception des matières laineuses, les fibres issues de l'effilochage ne permettaient pas de fabriquer des produits tissés ou tricotés 100 % recyclés (même si des expérimentations sont actuellement en cours) : elles étaient toujours mélangées (à hauteur de 10 à 15%) avec des fibres vierges. Cependant les industriels cherchent à obtenir des fibres de plus en plus longues pour augmenter le taux de fibres recyclées dans leurs produits, limiter le boulochage et développer des systèmes en « boucle fermée » permettant de fabriquer des produits à partir des mêmes produits d'origine.

Selon les types de fibres et d'étoffes, certains procédés industriels préparent en revanche la fabrication des fils 100 % recyclés à partir d'étoffes maille, d'autres sont encore au stade de la recherche et du développement (fabrication de fils 100 % recyclés à partir d'étoffes chaîne et trame).

L'obtention de fibres recyclées se fait par la technique de défibrage à partir d'étoffes en maille (technique brevetée en 2007 par la société Filature du Parc). Cependant, un important travail de tri manuel (3 séries de tri successifs) est nécessaire en amont pour classer les textiles par matière et par couleur ; le tri par nuance de couleurs permet de ne pas teindre le fil après défibrage (impact environnemental fortement diminué).

Même si les initiatives françaises sont encore peu nombreuses et les volumes petits, ce marché, tiré par les grandes marques d'habillement, est en plein développement.

La création d'énergie en cimenterie

L'ultime débouché des TLC est la valorisation énergétique des déchets par l'industrie cimentière, grosse consommatrice d'énergie. Les textiles, issus des rebuts de tri, sont broyés, puis purifiés notamment pour retirer les éléments ferreux (points durs). Le broyat obtenu est ensuite mélangé avec des déchets plastiques afin de former des granulés prêts à être utilisés pour les fours.

Le bénéfice environnemental apporté par un tel procédé (substituant à des énergies fossiles, type charbon) est très contestable au regard des pertes de matières premières de TLC

Des initiatives sont également en cours en France pour produire de l'énergie grâce aux TLC usagés issus de la collecte :

- La fabrication de briquettes de chauffage à partir de fibres naturelles,
- L'utilisation de chutes de production comme combustible de chaudière,
- La production de bioéthanol à partir de coton.

Perspectives

De nombreux facteurs devraient soutenir le développement des marchés de matières premières secondaires pour les TL recyclés. En juillet 2018, la Conseil Générale de l'Environnement et du Développement Durable identifiait les facteurs favorables suivants :

- Une évolution des donneurs d'ordre qui se sont généralement fixés des objectifs d'intégrer des matériaux recyclés et écologiques dans le cadre de leur stratégie RSE.
- Lorsque les projets ont été transformés en activité industrielle : les acteurs demeurent motivés et font leurs preuves sur le plan technique (Exemple : les Filatures du Parc, l'isolant Métisse).
- L'évolution des cours du coton : l'augmentation actuelle du prix du coton vierge rend les produits recyclés plus compétitifs.
- Le contexte politique favorable qui encourage fortement les initiatives en matière d'économie circulaire. Ce facteur est renforcé par la récente loi sur le gaspillage et l'économie circulaire (cf. § Réglementation)

Mais un certain nombre de freins demeurent et retardent leur développement des marchés de matières premières secondaires pour les TL recyclés :

Les principaux freins communs des TL pour répondre aux besoins des différentes filières de recyclage existantes sont les suivants :

- Coût élevé du tri matière et du délissage. Ces deux étapes sont actuellement gérées de façon manuelle dans les centres de tri et les volumes absorbés sont faibles. Des essais de machines de tri automatiques (lecteur optique, laser...) sont actuellement au stade pilote. Concernant la coupe, à date, il n'existe pas de machine permettant, par exemple, une reconnaissance du type de vêtement, de ses dimensions et par conséquent d'une coupe adaptée pour éliminer les points durs.
- La concurrence de matières plus faciles à travailler et moins chères : chutes de production textile (tous secteurs), déchets textiles d'autres filières (Ex : draps et linge plat de blanchisserie), déchets non textiles d'autres filières (Ex : bouteilles en PET) ou produits alternatifs (lavettes en location, papier, laine de verre et de roche, coton ou laine vierge). Les principales facilités de travail des autres produits sont : l'absence de points durs, un format plus simple et apte à la coupe/effilochage.
- Hétérogénéité et difficulté de maîtrise de la composition des TL, contrairement aux chutes de production pour lesquelles les compositions sont garanties. Les solutions à ce jour envisagées sont des tris sur la base d'une lecture des étiquettes, ce qui est coûteux (approche manuelle), incomplet (il manque de nombreuses étiquettes de composition sur les vêtements) et imprécis (il existe des marges d'erreur dans les étiquettes). A terme, une automatisation de l'analyse de la composition semble incontournable.
- Un sous-investissement marketing et commercial. La filière des textiles recyclés doit faire face à 3 handicaps majeurs :
 - Une difficulté d'image : utiliser des déchets textiles pour une application noble fait suspecter leur capacité à atteindre les performances et donne un côté vieillot, artisanal ou sale.
 - Les acteurs aval de la filière doivent s'adapter pour répondre à leurs nouveaux marchés, composés de grands groupes structurés, pour répondre au mieux à leurs clients. Cela nécessite notamment des efforts dans le développement d'équipes commerciales qui sachent caractériser et anticiper leurs besoins, le besoin des clients, construire des gammes, des packagings et développer un argumentaire valorisant les TL recyclés.
 - Manque de communication entre les clients finaux et les fournisseurs des produits recyclés. De ce fait, les besoins ne sont pas toujours bien identifiés, exprimés et caractérisés.

IV. Le cadre réglementaire

Réglementation européenne

La réglementation européenne n'est pour l'instant pas contraignante en matière de déchets textiles. La directive (UE) n° 2018/851 du 30/05/18 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets fixe l'obligation de collecte des TLC usagés dans les pays de l'U.E d'ici 2025 ([télécharger le texte ici](#)).

Notion de TLC usagé ou déchet

Dans la grande majorité des cas, dès qu'un détenteur se défait d'un TLC, ce dernier devient un déchet. Article L 541-1-1 CE (issu de la directive-cadre déchets de 2008, art. 3) : "Un déchet est toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire."

L'article R 541-8 du Code de l'environnement définit le déchet ménager : "Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage."

En pratique, un TLC usagé déposé à un PAV et qui devient un déchet, entre dans la filière de collecte et de traitement des déchets de TLC. L'opérateur (désigné sur le PAV) organise ensuite par lui-même, ou fait organiser par un professionnel, le tri des TLC déposés dans son PAV en vue de leur valorisation ou, à défaut, de leur élimination.

Détail de la réglementation française applicable à la filière TLC

Refashion recense sur son site internet l'ensemble du cadre réglementaire régissant la filière REP TLC. Il est composé des réglementations suivantes :

- Création d'une filière à R.E.P. (Responsabilité Elargie du Producteur) sur les produits textiles d'habillement, du linge de maison et chaussures neufs : article L.541-10-3 du Code de l'Environnement, inséré par Loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 et modifié par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 - article 92 ([téléchargez le texte ici](#)).
- Dispositions relatives à l'agrément des organismes : décret n° 2008-602 du 25 juin 2008 relatif au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux ménages ([téléchargez le texte ici](#)).
- Avis du 21 août 2008 listant, de manière non exhaustive et seulement indicative, les produits qui relèvent du champ d'application de l'article L.541-10 relatif aux personnes mettant sur le marché à titre professionnel des produits textiles d'habillement, du linge de maison neufs et des chaussures destinés aux ménages ([téléchargez le texte ici](#)).
- Arrêté du 17 mars 2009 portant agrément de Refashion, complété de la publication, le 25 Juin 2009, du cahier des charges annexé à l'agrément ([téléchargez le texte ici](#)).

-
- Avis du Conseil d'Etat du 6 octobre 2009 relatif à la date d'exigibilité de la contribution prévue à l'article L.541-10-3 du code de l'environnement ([téléchargez le texte ici](#)).
 - Arrêté du 10 novembre 2009 relatif au décompte des heures de travail ou de formation comptabilisées dans l'objectif d'insertion des personnes rencontrant des difficultés au regard de l'emploi ([téléchargez le texte ici](#)).
 - Arrêté du 3 avril 2014 portant sur la procédure et le cahier des charges d'agrément des organismes ayant pour objet de contribuer au traitement des déchets issus des produits TLC pour la période 2014 -2019 ([téléchargez le texte ici](#)).
 - Cahier des charges en vigueur de l'éco-organisme portant sur la filière TLC, annexe de l'arrêté du 3 avril 2014 ([téléchargez le texte ici](#)).
 - Décret n°2014-1577 du 23 décembre 2014 relatif à la signalétique commune des produits recyclables qui relèvent d'une consigne de tri - Triman ([télécharger le texte ici](#)).
 - Décret n°2016-1138 du 19 août 2016 pris pour l'application de l'article L.225-102-1 du code de commerce et relatif aux informations environnementales figurant dans le rapport de gestion des entreprises ([télécharger le texte ici](#)).
 - Arrêté du 20 décembre 2019 : réagrément de la société Refashion ([télécharger le texte ici](#)).

Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire promulguée en février 2020 apporte de nombreux points de consolidation de la filière dans son fonctionnement actuel et ouvre des perspectives de croissance.

Tout d'abord, la loi précise que les **missions des filières REP sont étendues** : obligation d'adopter une démarche d'écoconception, soutien aux filières de réemploi, favoriser l'insertion par l'emploi, etc.

Les éco-contributions, contributions financières versées par les producteurs, sont modulées, sous la forme d'un bonus-malus, en fonction de critères de performance environnementale de leurs produits, notamment : la quantité de matière utilisée, l'incorporation de matière recyclée, l'emploi de ressources renouvelables gérées durablement, la durabilité, la réparabilité, les possibilités de réemploi, de réutilisation, la recyclabilité, etc.

En ce qui concerne la gouvernance des éco-organismes, **un « comité des parties prenantes » doit être créé par les éco-organismes**. Ce comité composé notamment de producteurs, de représentants des collectivités territoriales, d'associations de protection de l'environnement et des consommateurs, et d'opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, rend des avis consultatifs sur les modalités de la REP.

La loi apporte une modification sur la généralisation du tri à la source et la maîtrise des « 5 flux (papier, des métaux, des plastiques, du verre et du bois) qui concerne les professionnels :

- Suppression de la référence à des contraintes techniques, environnementales et économiques permettant de s'affranchir de cette obligation
- Ajout du flux textile au 1er janvier 2025 : on pourra alors parler de 6 flux

-
- Le non-respect constitue une infraction pénale pouvant être punie de : 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende

Article 35 : interdiction de la destruction des invendus

Les producteurs, importateurs et distributeurs de produits non alimentaires neufs destinés à la vente doivent réemployer, notamment par le don des produits de première nécessité à des associations de lutte contre la précarité et des structures de l'économie sociale et solidaire bénéficiant de l'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale", de réutiliser ou de recycler leurs invendus, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement. Des conventions définissent les conditions de contribution aux frais de stockage des produits invendus donnés.

Tout manquement est passible d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale [consulter l'article pour les dates d'entrée en vigueur].

Article 36 : régularisation de la taxe sur les dons d'invendus

Une régularisation de la taxe initialement déduite et grevant un bien n'est pas opérée pour les invendus alimentaires et non alimentaires neufs qui ont été donnés aux associations d'utilité publique présentant un intérêt général de caractère humanitaire, éducatif, social ou charitable dans des conditions fixées par décret [Art. 273 septies D code général des impôts].

Article 58 : obligation d'achats issus du réemploi ou intégrant des matières premières recyclées

À partir du 1er janvier 2021, les biens acquis annuellement par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi, de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.

Un décret en Conseil d'État fixe la liste des produits concernés et, pour chaque produit, les taux pouvant être issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage correspondants à ces produits.

Article 59 : matériaux de réemploi dans les bâtiments publics

Dans le domaine de la construction ou de la rénovation de bâtiments, la commande publique prend en compte les exigences de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone et veille à l'utilisation de **matériaux de réemploi ou** issus des ressources renouvelables [article L. 228-4 du code de l'environnement].

Article 61 : dispositions et procédures en matière de responsabilité élargie du producteur

Interdiction de mise en vente de produits

La fabrication, la détention en vue de la vente, la mise en vente, la vente et la mise à la disposition de l'utilisateur, sous toutes ces formes, de produits générateurs de déchets peuvent être réglementées en vue de faciliter la gestion desdits déchets ou, en cas de nécessité, interdites.

Taux minimal d'incorporation de matière recyclée

Afin d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par la loi ou le droit de l'Union européenne et de soutenir les filières de recyclage, **la mise sur le marché de certaines catégories de produits et matériaux peut**

dépendre du respect d'un taux minimal d'incorporation de matière recyclée, à l'exception des matériaux issus des matières premières renouvelables, à condition que l'analyse du cycle de vie de cette obligation soit positive.

(...) Au plus tard le 1er janvier 2030, les producteurs, metteurs sur le marché ou importateurs d'au moins 10 000 unités de produits par an et déclarant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros, doivent justifier que les déchets engendrés par leurs produits sont aptes à intégrer une filière de recyclage.

Article 74 : dispositif d'affichage environnemental et social

I. - **Un dispositif d'affichage environnemental ou environnemental et social volontaire est institué.** Il est destiné à apporter au consommateur une information relative aux caractéristiques environnementales ou aux caractéristiques environnementales et au respect de critères sociaux d'un bien, d'un service ou d'une catégorie de biens ou de services, basée principalement sur une analyse du cycle de vie. Les personnes privées ou publiques qui souhaitent mettre en place cet affichage environnemental ou environnemental et social, par voie de marquage, d'étiquetage ou par tout autre procédé approprié, notamment par une dématérialisation fiable, mise à jour et juste des données, se conforment à des dispositifs définis par décrets, qui précisent les catégories de biens et services concernées, la méthodologie à utiliser ainsi que les modalités d'affichage.

Ce dispositif prévu au I est rendu obligatoire, **prioritairement pour le secteur du textile d'habillement**, dans des conditions relatives à la nature des produits et à la taille de l'entreprise définies par décret, après l'entrée en vigueur d'une disposition adoptée par l'Union européenne poursuivant le même objectif.

Diagnostic de la filière TLC en Occitanie

I. Panorama régional

Le gisement de TLC en Occitanie

Le gisement de TLC en Occitanie est estimé à 55 980 tonnes pour l'année 2018. Ce chiffre est calculé sur la base de la population de l'Occitanie en 2018 (5.892M habitants) et d'un volume de TLC mis sur le marché de 9.5kg par habitant. Nous estimons à un peu plus de **250 millions le nombre de pièces textiles et chaussures mis sur le marché en 2019.**

En volume :

En appliquant la caractérisation des TLC mis sur le marché relevée par Refashion au plan national (en tonnage par catégorie Vêtements/Linge/Chaussures), nous pouvons estimer que ce gisement est composée des éléments suivants :

Occitanie	%	Tonnes
Vêtements	66%	36795
Linge de maison	15%	8362,5
Chaussures	19%	10592,5

L'Occitanie affiche ainsi selon cette estimation une consommation de plus de 55 000 tonnes.

En nombre de pièces :

Il est intéressant de s'interroger sur ce que représentent concrètement ces tonnages en nombre de pièces textiles par habitant. L'estimation réalisée ci-dessous (réalisée sur la base du nombre de pièces mis sur le marché en 2018) donnent des résultats indicatifs étonnants.

Estimation des TLC mis sur le marché en Occitanie (en nombre de pièces)					
	Très Petites Pièces	Petites Pièces	Moyenne Pièces	Grandes Pièces	TOTAL
Habillement	19%	43%	19%	26%	83,20%
	42 424 350	97 165 448	44 249 054	59 302 855	243 141 707
Linge de maison	1,2%	2,9%	2,5%	0,5%	7,10%
	2 737 055	6 614 549	5 702 198	1 140 440	16 194 241
Chaussures		2,4%	7,3%		9,70%
		5 474 110	16 650 417		22 124 527
Nb de pièces mises sur le marché en France (en 2018)			2 600 000 000	Population France	66,89M
Nb de pièces mises sur le marché en Occitanie (en 2018)			228 087 906	Population Occitanie	5,868M

Cette estimation de nombre de pièces mis sur le marché de l'Occitanie est calculée sur la base de la catégorisation en nombre de pièces relevée par Refashion aux TLC au niveau national, appliquée au nombre total de pièces mis sur le marché en 2018. Ce calcul est décliné à la région Occitanie sur la base de sa population en 2018 (source INSEE). Cette estimation ne tient pas compte de la spécificité climatique de la région. Il est en effet constaté un nombre de grandes pièces (manteaux en particulier) moins important dans les régions du sud que dans les régions du nord.

Selon cette estimation, pour la seule année 2018 près de 250 millions de pièces textiles ont été mises sur le marché pour la population de l'Occitanie, soit environ 42 pièces (textiles, linges ou chaussures) par habitant.

Perspectives :

Le marché du textile en France est dans une tendance baissière.

Tout d'abord, dans une étude réalisée en 2018 par l'Institut France Mode (IFM), 44% des français déclarent avoir acheté moins de vêtements en 2018.

Dans le détail, ce sont 51% des femmes et 36% des hommes qui disent avoir freiné leurs achats.

Par ailleurs, plus d'un tiers des jeunes (18-25 ans) a régulé leurs dépenses mode.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce mouvement.

Toujours selon l'IFM, deux tendances sont marquées : la déconsommation contrainte, et la déconsommation choisie.

La première tendance de fond et de masse s'explique essentiellement par la baisse du pouvoir d'achat des ménages depuis plusieurs années, et les arbitrages sur les postes de dépenses qui en découlent. Si dans les années 1960, la part de l'habillement dans les dépenses était de 9,1%, elle ne représente plus que 3,9% aujourd'hui (dans le même temps les dépenses pour le logement, le chauffage, mais également les loisirs se sont fortement accrues).

La déconsommation choisie quant à elle est, selon l'IFM, une tendance de fond, une "transformation sociétale", celle dont on parle de plus en plus et qui porte le consommateur vers un achat éthique plutôt que vers l'accumulation sans fondement de biens matériels.

Cette tendance de l'achat responsable et éthique, et bien sûr une tendance favorable pour le développement des textiles éco-conçus et pour la vente de vêtement d'occasion.

La collecte des TLC en Occitanie

L'Occitanie est une région bien dotée en équipements de collecte avec 1 Point d'Apport Volontaire⁴ pour 1094 habitant en 2019. Elle se place ainsi en 3^{ème} position au plan national après la région Nouvelle Aquitaine (1 PAV pour 1077 habitant) elle-même devancée par la région Gard Est (1 PAV pour 1028 hab). **Pourtant, l'Occitanie avec 3.7kg de TLC collectés / habitant se place en 10^{ème} position** parmi les 12 régions de France métropolitaine en matière de collecte de TLC par habitant, juste avant la région Grand Sud et la région parisienne qui ferment le classement avec respectivement 2.7 et 2.1 kg collectés par habitant.

La région Nouvelle Aquitaine dotée, comme cela a été indiqué, d'un équipement en PAV quasi similaire à celui de l'Occitanie enregistre un taux de collecte de 4.5 kg/hab soit de 25% supérieur à celui de l'Occitanie.

En chiffres

Les Points d'Apport Volontaire (PAV) réunissent : les conteneurs, les associations recevant des TLC, les déchetteries, les boutiques de vente de textile d'occasion, et les dépôts ponctuels.

La région Occitanie en comptait 5284 PAV en 2019 contre 5079 PAV en 2018. Voici comment ils se répartissaient en Occitanie en 2018 :

Association	Conteneur	Déchetterie	Dépôt ponctuel	Boutique
527	4034	387	52	79

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de PAV et la compare avec la moyenne nationale.

COLLECTE TLC Occitanie		2016	2017	2018	2019
Collecte totale (en tonnes)	Occitanie	19 426	21 092	20 692	21 389
	France	210 000	223 000	239 000	248 500
Collecte / habitant (nb kg/hab)	Occitanie	3,4	3,7	3,6	3.7
	France	3,2	3,4	3,6	3.7
Nb de PAV	Occitanie	4870	4791	5079	5284
	France	41 793	42 936	45 614	46 066
Nb de hab / PAV (en hab.)	Occitanie	1 166	1 197	1 144	1 094
	France	1 580	1 535	1 455	1 454

La région Occitanie affiche une collecte de ses TLC s'élevant à 21 389 tonnes (chiffres Refashion) légèrement en progression par rapport à 2018 (20 692 tonnes). Le poids collecté par habitant suit la même évolution : il passe dans le même temps de 3.6kg/hab à 3.7kg/hab.

⁴ Point d'Apport Volontaire : conteneurs, association recevant des TLC, déchetteries et autres dépôts ponctuels

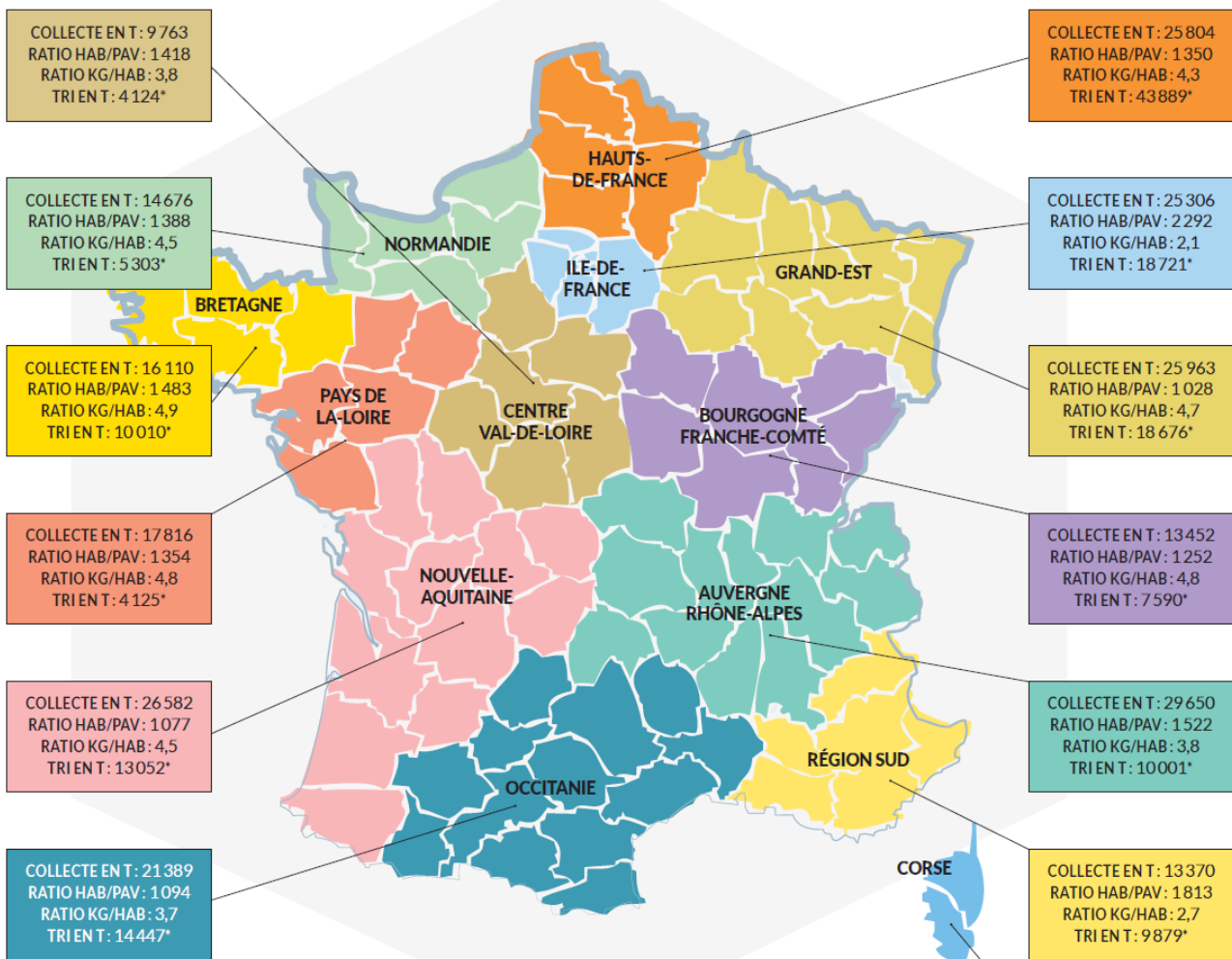
Cette situation pourrait être jugée satisfaisante puisque l'Occitanie se place ainsi au niveau de la moyenne nationale, elle aussi à 3.7kg/hab.

Pourtant, ce résultat n'est pas aussi satisfaisant qu'il n'y paraît.

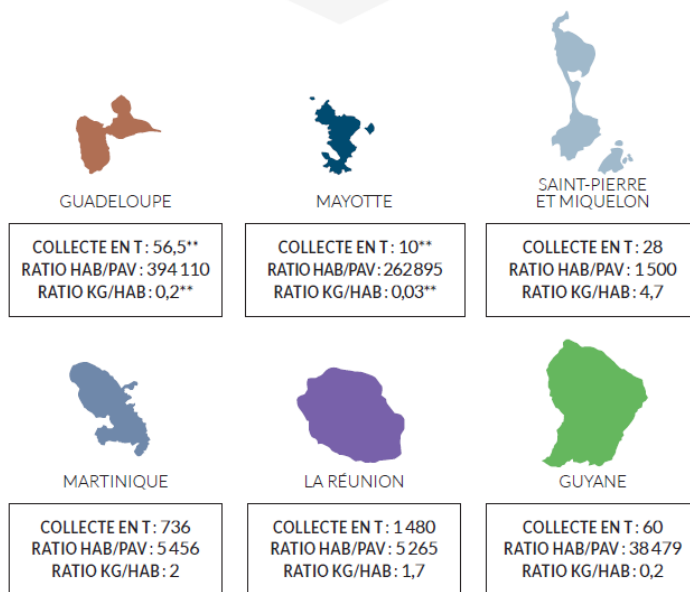
D'abord parce que le poids collecté par habitant en Occitanie malgré la progression de 2019 ne fait que retrouver son niveau de 2017 à savoir 3.7 kg et s'aligne ainsi sur la moyenne nationale malgré un taux d'équipement en PAV nettement plus important (1 PAV pour 1094 habitant en Occitanie contre 1 PAV contre 1454 habitant au plan national).

Ensuite, parce qu'en poids collecté par habitant, la région Occitanie en 2019 se place en 10^{ème} position sur les 12 régions de France Métropolitaine après avoir perdu 2 places au classement national entre 2016 et 2018. Alors que la région Occitanie dispose d'un nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) très satisfaisant, la plaçant avec 1094 PAV/hab au 3^{ème} rang des régions les mieux équipées, bien au-dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 1454hab/PAV (cf. illustration ci-dessous).

Notons que le nombre de PAV s'est encore consolidé depuis cette date puisqu'il est passé à 5654 PAV en 2020.



* Volume de TLC trié
y compris les non TLC
**Estimations



Le cas de la Nouvelle Aquitaine :

Si l'on compare la situation de l'Occitanie à celle de sa voisine la Nouvelle Aquitaine, on s'aperçoit que **la Nouvelle Aquitaine a fait progresser le poids collecté par habitant de 35% entre 2016 et 2018** passant de 3.4 kg/hab en 2016 à 4.5 kg/hab en 2018 et 2019!

Le nombre de PAV installés en Aquitaine ne peut expliquer à lui seul cet écart car la Nouvelle Aquitaine a accru son nombre de PAV de 11% entre 2016 et 2018 contre 2% pour l'Occitanie et sur cette période la progression du poids collecté par habitant s'est accru de 35% (cf. Annexes 4 : Indicateur de maillage et de tri 2016 et 2017).

A noter qu'en 2018, la Nouvelle Aquitaine comptait 1 PAV pour 1087 habitant contre 1144 pour l'Occitanie (soit un écart de 5% seulement).

Rappelons également que la densité de population en Aquitaine est légèrement plus faible que celle de l'Occitanie avec 71 hab/km² contre 80 en Occitanie. Ce facteur ne semble donc pas entrer en jeu.

Il paraît donc opportun d'étudier le cas de la Nouvelle Aquitaine pour identifier les facteurs qui sont à l'origine de cette progression, la plus forte en plan national entre 2016 et 2018.

Les opérateurs de collecte

Les détenteurs de conteneurs

L'essentiel de la collecte TLC est réalisée au travers des conteneurs disposés majoritairement sur des espaces publics (à 81% en 2018 contre 19% sur l'espace privé) en accord avec la collectivité concernée.

Les principaux détenteurs de ces conteneurs sont conventionnés avec Refashion ce qui leur permet de bénéficier des outils de communication de l'éco-organisme : relais sur le site d'Refashion (Refashion.fr) et celui de la Fibre du tri (lafibredutri.fr), outils de signalisation et de communication grand public.

Les détenteurs de conteneurs conventionnés par Refashion étaient au nombre de 58 en avril 2019 (cf. Annexe 5 : Détenteurs PAV).

Il convient donc d'ajouter à cette liste tous les petits détenteurs de conteneurs (associations caritatives principalement) qui, presque tous, collectent leurs conteneurs par leurs propres moyens afin d'en récupérer directement les meilleurs articles en vue de le vendre en boutique ou les donner à leurs bénéficiaires.

C'est le cas par exemple du réseau d'association Croix Rouge qui réunit en Occitanie 7 conteneurs pour 38 vestiaires (point d'apport volontaire pour les particuliers) et 74 vestiboutiques (point d'apport volontaire doté d'un espace de vente aux particuliers). Cf. Annexe 6 : Réseau TLC Croix-Rouge Occitanie.

Ajoutons enfin les collectivités qui au travers de leurs déchetteries totalisaient 387 conteneurs sur le territoire régional.

La répartition des détenteurs de conteneurs entre les départements de la région semble globalement corrélée au nombre d'habitants (si l'on se base sur les détenteurs conventionnés par Refashion) hormis

le cas du Gard : le Gard et de la Haute-Garonne comptaient en effet 13 détenteurs de conteneurs chacun sur leur département en 2018 suivis par le département de l'Hérault qui en compte 10.

Nous ne disposons pas du nombre de conteneurs détenu par chacun des opérateurs mais il existe un écart très important entre le parc détenu par de grands opérateurs comme le Relais par exemple (1^{er} détenteur de conteneur associé aux communautés Emmaüs de la région), ou encore Phyltex (2nd détenteur de conteneurs) et celui de nombre d'associations caritatives locales.

Les associations et boutiques

Comme cela a été souligné dans la première partie du rapport, la collecte des TLC en France est marquée par la présence d'un tissu important d'associations auprès desquelles les particuliers déposent leur linge, souhaitant ainsi soutenir leur action caritative.

Ces associations ont été recensées par Refashion au nombre de 527 sur le territoire national en 2018. Selon les entretiens approfondis réalisés dans le cadre de la présente étude avec un certain nombre d'entre elles (cf. § Etude d'un échantillon d'acteurs régionaux), il semblerait que les apports en associations demeurent de bonne qualité contrairement aux apports réalisés en conteneurs qui se dégradent au plan national, notamment sous l'effet du développement de la vente en ligne (cf. §. Filière REP National / Collecte).

Enfin, Refashion recensait, en 2018, 79 boutiques de vente de vêtements d'occasion en région Occitanie. Ces boutiques sont majoritairement détenues par les associations citées précédemment. Elles constituent elles aussi des Points d'Apport Volontaires distincts, auprès desquelles les particuliers peuvent également déposer leur textiles usagés.

Les collecteurs de textile

Il s'agit des opérateurs chargés de récupérer le gisement de textiles au sein des conteneurs (textile original) ou auprès de structures associatives (textile écrémé).

La région Occitanie comptait 25 collecteurs en 2018. Deux d'entre eux ont stoppé leur activité de collecte de textile depuis cette date (cf. ci-après) ce qui porte **le nombre de collecteurs en activité sur la région Occitanie à 23.**

La Feuille d'Erable, collecteur multi-produits a en effet stoppé son activité de collecte de TLC pour se concentrer sur son activité historique (papier et carton principalement).

Ecotextile Insertion a été mis en liquidation en début d'année 2020. Cet opérateur avait conventionné avec le syndicat intercommunal des Pyrénées-Orientales pour la collecte des conteneurs textile du département et pour leur tri, réalisé sur une plateforme installée à Rivesaltes.

L'entreprise a rencontré des difficultés importantes au plan national qui sont en grande partie à l'origine dans cette situation (inondations en 2019 de ses entrepôts dans l'Oise notamment) mais le contexte actuel difficile de la collecte des TLC a lui aussi pesé.

Ecotextile a confié de manière provisoire la collecte de ses conteneurs au Relais le temps pour l'entreprise de mettre en place une nouvelle organisation.

Enfin, Abid'Occ a enregistré également deux années difficiles économiquement qui l'ont obligées récemment à retirer un certain nombre de conteneurs jugés non rentables et à basculer son activité de tri d'un statut d'entreprise d'insertion vers celui de chantier d'insertion mieux soutenus par les aides à l'emploi (20 441€ d'aide annuelle pour 1 équivalent temps plein en chantier d'insertion contre 10 646€ en entreprise d'insertion).

Les difficultés de ces trois entreprises en Occitanie témoignent du **contexte difficile auquel est confronté l'activité de collecte**. Historiquement rentable, elle se voit sa rentabilité se réduire sous l'effet de plusieurs facteurs :

- La baisse de la qualité des TLC collectés sous l'effet de la vente en ligne des vêtements de qualité (cf. § La vente d'occasion)
- Le nombre croissant de vols et dégradations sur les conteneurs en raison de la monétarisation des vêtements induite par la vente en ligne
- La baisse des cours de l'export (cf. § Export)
- L'augmentation des frais de carburant.

Le tri des TLC en Occitanie

La fonction de tri est opérée par deux types d'acteurs : les associations ou des centres de massification du tri. **En 2019, 14 447 tonnes ont ainsi été triées en région.**

La présentation qui est faite ici de l'activité de tri en Occitanie ne reprend pas les éléments de présentation générale exposés dans la première partie du rapport (§ Présentation de la REP TLC au plan national) car ceux-ci s'appliquent pleinement à la situation rencontrée en région Occitanie.

En chiffres :

Le volume de TLC triés en Occitanie s'est élevé 14 447 tonnes en 2019 soit près de 68% des 21 389 tonnes collectés cette même année.

Ce chiffre est intéressant puisqu'il se traduit concrètement par des emplois réels et non délocalisables, à 50% réservés à des publics en situation d'exclusion professionnelle (cf. § Présentation REP TLC au plan national / L'activité de collecte). Rappelons que la fonction de tri repose sur une très faible automatisation en France et en Occitanie.

Ce chiffre est également un bon chiffre. En effet, **la région Occitanie se place ainsi en 4^{ème} position** parmi les régions de France métropolitaine en termes de ration de tri (poids trié / poids collecté). Seules les régions du Grand Est, Hauts de France et région parisienne affichent un meilleur taux. Le cas de la région Grand sud mérite d'être isolé bien que son ratio de tri soit supérieur à celui de la région Occitanie car son volume de collecte est très bas (le plus faible des régions de France métropolitaine avant la région Centre avec un volume collecté de 13 000 tonnes).

Les opérateurs :

La fonction de tri est réalisée par deux types d'opérateurs :

Les associations :

Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, ces associations sont en nombre très importantes : **527 associations présentes sur la région Occitanie en 2018.**

Elles reçoivent des apports volontaires de TCL de la part des particuliers. Selon les informations recueillies auprès de l'échantillon des associations étudiées **le volume de ces apports a été en hausse au cours de ces 3 dernières années** pour chacune d'elles (cf. § Etude d'un échantillon d'acteurs TLC en Occitanie). Il n'est en revanche pas possible de définir précisément le volume ainsi collecté par ces nombreux acteurs. *Nous sommes dans l'attente de ces informations. Elles sont intégrées au rapport dès réception.*

Les associations exécutent une fonction un pré-tri parmi les TLC qu'elle recueillent (l'original) afin d'en prélever les meilleures pièces, destinées à la vente dans leur boutique.

Ces apports, comme cela a été indiqué précédemment, sont généralement de bonne voire de très bonne qualité et contribuent parfois fortement à l'équilibre économique de ces structures.

Le textile qui n'est pas détourné vers la vente en boutique (le textile dit « écrémé ») est généralement revendu à des opérateurs de tri industriel, sur la base de conditions tarifaires très variables (de 0 à 50€ /tonnes environ). Les prix ainsi pratiqués sont fonction de :

- la qualité de cet écrémé (taux de pièces de 1er et 2nd choix présentes dans l'écrémé revendu),
- le volume collecté
- l'éloignement de l'association par rapport au locaux du repreneur
- la qualité du partenariat

A noter que toutes les associations ne sont pas en mesure de réaliser ce pré-tri sur l'ensemble des apports de textile qu'elles recueillent.

Ce textile non trié (« original ») est alors revendu aux plateformes de tri industrielles à un prix beaucoup plus élevé pouvant atteindre 250€/tonnes.

Les opérateurs de tri conventionnés Refashion

Il s'agit cette fois d'opérateurs de massification de cette fonction de tri (opérant au moins 1500 tonnes par an).

Ils sont soutenus par l'éco-organisme au travers un dispositif d'aide financières (cf. § Partie 1 / L'éco-organisme).

Jusqu'en 2020, ils étaient au nombre de 5 sur le territoire régional et collectivement triaient un volume minimum de 1500 tonnes de TLC/an. *Nous sommes dans l'attente de ces informations. Elles sont intégrées au rapport dès réception.*

NOM DE L'ORGANISME	Code Postal	Ville
ECOTEXTILE INSERTION	66600	RIVESALTES
LE RELAIS NPDC - R81	81660	BOUT DU PONT DE L'ARN
PHILTEX & RECYCLING	30128	GARONS
SOCIETE DE RECUPERATION DE CHIFFONS EUROPEENS	81800	RABASTENS
VERTEX	09300	LAVELANET

La fonction de tri repose économiquement pour une bonne part sur l'exportation en Occitanie comme pour le reste de la France. Elle est donc affaiblie depuis plusieurs années par la baisse des cours du textile français (cf. § Partie 1 / Export).

Elle dépend également de la qualité des apports en conteneurs puisque tous ces opérateurs disposent d'un parc de conteneurs important. Or, cette qualité, on l'a vu, s'est elle aussi sensiblement dégradée au cours de dernières années.

Cela a fragilisé tous les opérateurs français et ceux présents en Occitanie comme les autres.

Confrontée à d'autres difficultés au niveau national Ecotextile Insertion a été liquidée en début d'année 2020. Le gisement collecté jusqu'à présent par Ecotextile est pour l'instant repris par le Relais.

La région Occitanie ne compte plus désormais que 4 opérateurs de massification du tri textile.

Les débouchés pour les TLC en région

La filière TLC dispose de 3 grands débouchés : la vente des articles réutilisables, l'export et le recyclage. La vente de vêtements réutilisables, bien qu'en plein essor, ne peut à elle seule absorber qu'une faible part du gisement de TLC. La vente à l'export se ferme progressivement. Reste le recyclage, débouché potentiel majeur pour les TLC non réutilisables mais encore loin de pouvoir absorber les besoins croissants de la filière.

La vente en boutique

79 boutiques de vente de vêtements d'occasion étaient recensées en région Occitanie en 2018 par Refashion.

Il s'agit principalement de petites unités commerciales (rarement plus de 100m² de surface de vente) gérées par les associations présentées précédemment, collectrices de TLC par apport volontaire de particuliers.

Le chiffre d'affaires des boutiques est en hausse au cours des trois dernières années pour toutes celles étudiées dans le cadre des entretiens réalisés pour l'étude. Selon les responsables interrogés, cette évolution est principalement le **fruit d'une volonté croissante des particuliers d'agir ainsi au plan environnemental et/ou social**.

Le chiffre d'affaires est en revanche très variable pouvant atteindre de 10 à 50 000€/an.

Le volume de TLC ainsi vendu en magasin est estimé entre 3 et 5% du volume collecté au plan régional.

Hormis ces quelques chiffres régionaux, la vente en boutique en Occitanie correspond pleinement à la présentation de la vente en boutique présentée en première partie de l'étude (cf. § Partie 1 / La vente en boutique).

La filière export

Nous ne disposons pas de chiffres régionaux concernant la vente à l'export et celle-ci ne nous semble pas présenter de réelles particularités régionales par rapport à la présentation qui en est faite en 1ère partie du rapport (cf. § Partie 1 / Vente à l'export).

Signalons toutefois que les entretiens réalisés auprès des acteurs TLC de la région (cf. ci-après) ont montré une forte hétérogénéité entre eux des prix de vente à l'export pratiqués.

Le recyclage

Le recyclage constitue l'un des enjeux majeurs en Occitanie comme ailleurs pour le développement de la filière TLC. Comme évoqué précédemment, 40% des TLC collectés ne peuvent être réutilisés en l'état or la filière n'est pas en mesure de recycler plus de textile. Cette situation freine en conséquence le développement de la collecte de TLC en France, faute d'exutoires

Cette partie recense les quelques solutions de recyclage identifiées à cette date en région Occitanie, elles demeurent peu nombreuses :

Les chiffons d'essuyage

Plusieurs opérateurs produisent du chiffon d'essuyage.

Nous avons identifié principalement la société VERTEX à Lavelanet (09) et la SRCE à Rabastens (81).

La filature, un secteur en développement

La Filature du Parc est le principal acteur positionné sur cette activité de filature.

La Filature du Parc est installée à Brassac (81) et développe la production réalisée à partir de textiles recyclés.

La valorisation énergétique

Ont été identifiés en région les opérateurs de valorisation énergétiques suivants : (à compléter et préciser)

- Uiom de Bessieres à Bessières (31)
- Paprec Sud Ouest à Brugières (31)
- Veolia Aquitaine à Bègles (33)
- Environnement Macif Central à Mende (48)

Les débouchés industriels en Occitanie

Un questionnaire élaboré avec l'aide de Refashion a été diffusé par l'agence Ad'Occ de la Région Occitanie auprès de 17 industriels du secteur textile potentiellement consommateurs de matières recyclées. Les principales conclusions de cette enquête sont les suivantes :

- 60% des entreprises en utilisent. Quand l'activité s'y prête, ce qui n'est pas toujours le cas (ex du coton), les entreprises en utilisent très largement. Et par ailleurs, celles qui n'en utilisent pas démontrent un intérêt, avec soit des essais dans le passé soit des projets en cours.
- A noter la difficulté d'utiliser 100% de matière recyclée sans dégrader la qualité du produit sauf s'il s'agit de matières naturelles (lin, coton, chanvre). Pour la laine, nécessité de mélanger matière recyclée et non recyclée. Par ailleurs, des entreprises avancent aussi des arguments environnementaux : la matière recyclée, même naturelle (coton, laine) contient des micro-particules de plastique (issus d'autres matériaux synthétiques), ce qui réduirait beaucoup l'intérêt écologique du recyclage.
- Problématiques soulevées en la matière : surcoût lié à l'utilisation de matière recyclée (sur la laine, +20% par rapport à la laine vierge).

La recherche et développement

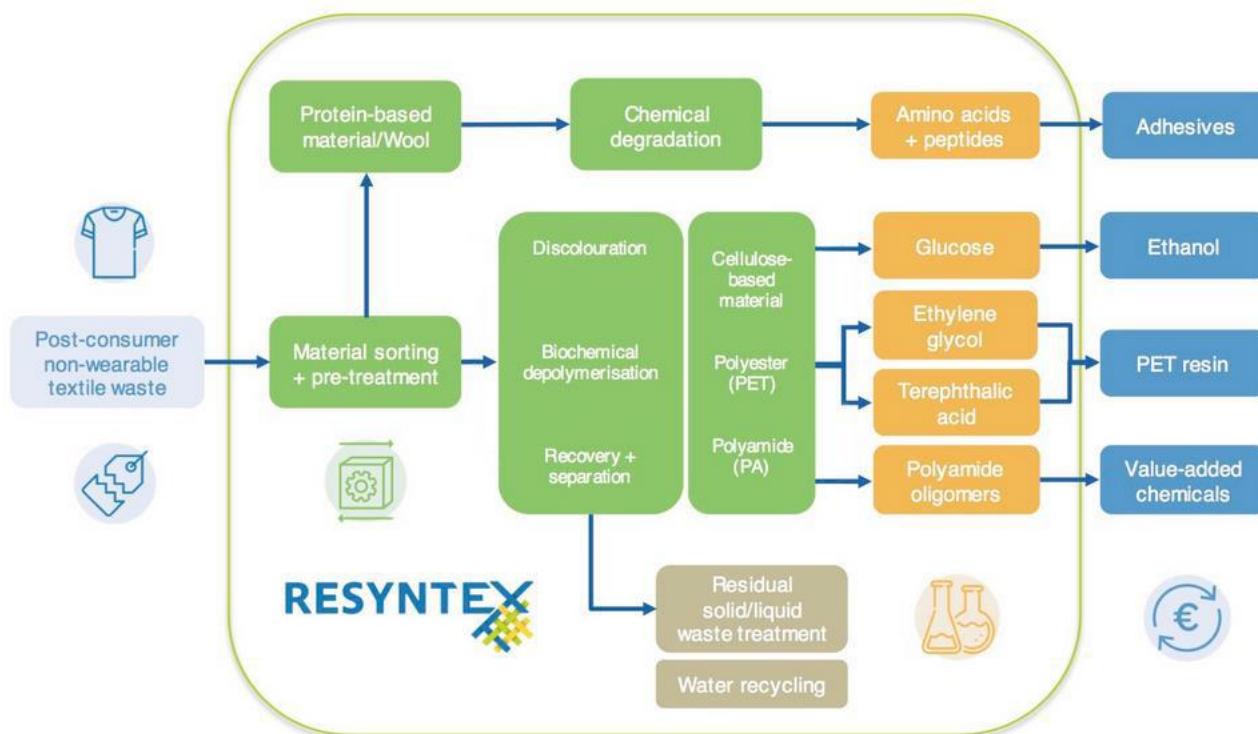
Un premier travail d'identification des actions de R&D en région a été réalisé par l'IMT Alès.

Dans ce cadre, différentes actions de recherche et développement sur le thème du recyclage des textiles et leur valorisation dans le domaine des matériaux ont pu être identifiés à l'échelle européenne, voire nationale, mais très peu au niveau de la région Occitanie.

Voici une liste non exhaustive de ces actions identifiées à ce jour et qui sera complétée dans des versions ultérieures.

- **Projet européen RESYNTEX** (<http://www.resyntex.eu/>) « A new circular economy concept for textiles and chemicals » (grant agreement 641942 – 2015-2018 - 11 millions €)

Le projet propose de recycler les textiles multicomposants en utilisant des enzymes qui dégradent l'ensemble des composants (cellulose, polyester, polyamide). Ce projet est porté par la société SOEX en Allemagne et implique 10 états membres de l'Union Européenne. La France y participe à travers les sociétés AboutGoods et Arkema. A noter que la société SOEX s'intéresse à une transformation responsable des textiles et chaussures usagés (<https://www.soex.de/fr/>). Elle propose divers services qui sont la collecte des textiles usagés, leur tri et leur transformation.



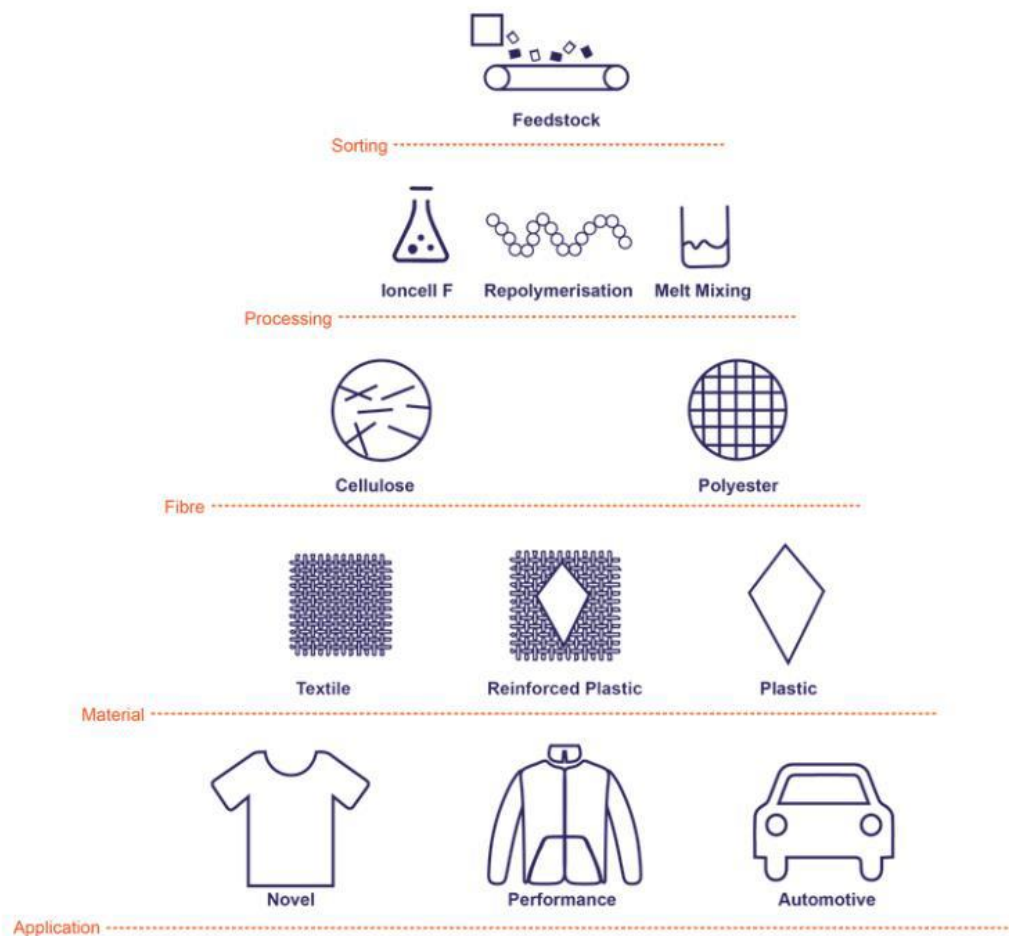
Synoptique du projet européen RESYNTEX

- **Projet européen Trash-2-Cash** (<https://www.trash2cashproject.eu/>) « Designed high-value products from zero-value waste textiles and fibres via design driven technologies » (grant agreement 646226 – 215-2018 – 9 millions €)

Ce projet propose d'utiliser des liquides ioniques pour effectuer une dissolution sélective du coton et régénérer la cellulose et pour séparer le polyester qui est dé-re-polymériser. Les fibres de cellulose sont ensuite obtenues par la technique d'électrospinning pour obtenir de nouveaux textiles.

Ce projet est porté par RISE (Research institutes of Sweden) et implique 17 partenaires de 10 pays mais n'inclut aucun partenaire français.

New fibres from pre-consumer and post-consumer waste



Synoptique du projet européen Trash-2-Cash

- **Projet « Recyclabilité de textiles multi composants? Nouveaux matériaux à haute valeur ajoutée »** (2021-2024).

Ce projet, monté auprès du CARNOT est piloté par Tatiana BUDTOVA, professeur à Mines Paris Tech Centre CEMEF à Sophia Antipolis. Ce projet implique différentes entités de recherche de l'Institut Mines Télécom dont les centres RAPSODEE à Albi et C2MA à Alès en Région Occitanie. Il vise d'une part la valorisation des fibres de coton et de laine en utilisant des liquides ioniques pour produire des bio-aérogels utilisables en tant que vecteurs de molécules actives pour différentes applications comme la pharmacie, les cosmétiques, l'agriculture, le biomédical et l'alimentaire 4. Il vise également la

valorisation des fibres de polyester sous forme de films ou de granulés à destination des industries plasturgiques.

- **Projet de recherche industrielle initié en 2011 entre IMT Mines Alès centre C2MA, la société GREENPILE et l'agence de développement durable ALMOE** (<https://www.almoe.org/materiaux/>) sur le développement de cloisons et planchers pour habitats neufs ou rénovés 100% écologiques et incorporant des textiles recyclés. Ce projet a fait l'objet à ce jour de 3 brevets et 3 publications scientifiques



a
b
c
Exemples de matériaux à base de textiles recyclés avec différents liants biosourcés
a) chitosane b) alginate c) biopolyester

Synergie TLC : acteur français porteur d'un projet R&D de recyclage textile industriel

Synergie est engagée sur 7 projets de R&D de taille différentes.
Synergie est mandataire pour 2 d'entre eux.

Projets R&D pour lesquels Synergie TLC est mandataire :

3 gros projets qui visent à monter une 1ère unité industrielle capable de trier, séparer et délisser la matière.

L'objectif de ce projet d'étude, c'est que tous les industriels quels qu'ils soient puissent obtenir une matière propre homogène (couleur, composant) avec une garantie d'approvisionnement.

L'enjeu est de vérifier la capacité des machines pour être capable d'assurer la séparation matière.

Cette technologie fonctionne désormais bien pour les bouteilles en verre et plastique mais pas pour le textile.

Les fabricants de ces machines ne sont jamais allés sur le textile. Leurs machines ne sont pas paramétrées et il faut y parvenir.

Plusieurs obstacles sont à lever dont notamment la lenteur du process.

Synergie TLC vient par ailleurs de boucler un projet d'éco-conception de vêtements professionnel (FRIVEP : <http://www.oree.org/frivep.html>).

Projets R&D pour lesquels Synergie TLC est partenaire associé :

4 projets de R&D :

- 1 projet Chaussures,
- 1 projet portant sur le recyclage d'un type particulier de textile polyester (qui pourra sans doute s'associer au projet industriel)
- 1 projet similaire portant sur le textile polyamide
- 1 projet similaire portant sur le textile Coton

Aujourd'hui Synergie est identifié est on est sollicité par pas mal d'acteurs

Les partenaires de Synergie TLC dans le cadre des projets de R&D :

Synergie travaille avec de nombreux partenaires dont le CETI (centre de recherche appliquée pour la conception de machines basé à Tourcoing. Le CETI dispose d'un démonstrateur de recyclage mécanique des fibres textiles cf. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/textile-ceti-coton-recyclage-innovation-fibres-defibrage-filature-35881.php4#xtor=ES-6>).

Projet d'unité industrielle de recyclage :

Le modèle industriel :

La fabrication de textile en boucle fermée est impossible selon Synergie. Il faut donc trouver d'autres débouchés auprès d'autres industriels.

IL faut aussi travailler sur le prix avec les industriels pour savoir à quel prix la vendre.

C'est la finalité du projet UTILE que d'identifier ces débouchés (cf. ci-dessous). Il doit être bouclé en principe pour mi 2021.

<p>Projet UTILE (financé par Refashion et porté uniquement par Synergie) : vise à identifier les débouchés industriels (repérer les industriels capables d'acheter la matière recyclée. Ex : polyester blanc 100%).</p>
--

L'objectif de Synergie est d'associer des industriels hors textile en plus des industries textiles.

Impact emploi attendu :

L'impact emploi de cette démarche n'est toutefois pas direct car l'unité de recyclage sera fortement automatisée et nécessitera principalement des postes à haute qualification. Mais le recyclage industriel va permettre de développer les collectes et tous les emplois associés (collecte, tri, vente).

Projet de collaboration avec la Région Occitanie :

La Région et les acteurs de la filière TLC Occitanie sont intéressés pour réfléchir à un partenariat qui permettrait d'envisager l'implantation d'une unité industrielle de recyclage dans les meilleurs délais sur le territoire régional.

Afin d'envisager une telle implantation, l'un des facteurs importants portera sur l'identification de solutions foncière à bas coût : le coût du foncier aura une incidence importante sur le modèle économique compte-tenu des surfaces importantes nécessaires (non précisées à cette date). Une opportunité foncière très attractive pourrait justifier, selon le président de Synergie TLC, d'y implanter la première unité industrielle car il sera nécessaire de minimiser au maximum son niveau de charges compte-tenu de son caractère expérimental.

La présence d'exutoire à proximité, voire même sur la Région, n'est pas une contrainte car les débouchés, c'est-à-dire les clients, seront nationaux et européens.

A date, Synergie n'a pris aucun engagement d'implantation dans une autre région.

II. Etude d'un échantillon d'acteurs de la filière TLC en Occitanie

Objectifs

Appréhender les besoins et difficultés des acteurs en place (logistique, financement, formation, communication, ...), ainsi que leurs attentes envers une structure de coopération filière TLC Occitanie. Définir les axes de travail collectifs devant permettre de mobiliser les acteurs régionaux de la filière TLC autour d'enjeux structurants communs.

Modalités

Choix de l'échantillon

Le choix des acteurs a été défini par le comité de pilotage de l'étude. Le choix a été fait d'étudier un échantillon de chaque typologie d'acteurs de la filière TLC en Occitanie (association de type ressourcerie, association spécialisée TLC, opérateur de tri, collectivités).

- Associations de type ressourcerie : MP2 Environnement (11), Convergence 34 (34), EMMAUS AGIR Toulouse (31)
- Associations spécialisée TLC : ABI d'OOC (30), ARES (66), Croix-Rouge Carbonne (31),
- Opérateurs de tri conventionnés Refashion : Phyltex, Vertex, Le Relais
- Collectivités : SYDETOM 66, SYCTOM Pézenas (34)

Conditions de réalisation

Il a été fait le choix de réaliser des entretiens semi-directifs avec les représentants des structures sélectionnées.

Ces entretiens ont été réalisés presque tous par téléphone sur rendez-vous.

La durée de ces entretiens a varié entre 1h et 2h en fonction de la disponibilité de l'interlocuteur et de l'importance des sujets abordés.

Guide d'entretien

Le guide d'entretien présenté ci-dessous est, comme son nom l'indique, un guide auquel se référer pour orienter et alimenter l'entretien, afin d'identifier les éléments pouvant intéressants pour l'étude. Il ne constitue pas un questionnaire fixe soumis à chaque interlocuteur.

Activités

- Quelles sont activités développées par votre entreprise?
- Avez-vous des salariés en insertion?
- Quels sont les intérêts de cette activité pour les salariés en insertion?
- Quels sont les intérêts de cette activité pour le territoire
- Pouvez-vous me préciser les volumes collectés/triés/vendus/recyclés par votre entreprise?

-
- Après de qui collectez vous? PAV, organisations ESS
 - "Pouvez-vous caractériser les gisements collectés :

Coûts de traitement

- Quels sont vos coûts de traitement (coût de la tonne collectée, triée, recyclée)
- Comment ont-ils évolué au cours des 5 dernières années?
- Quelle a été l'évolution de votre CA au cours des dernières années (par activités)

Situation éco&financière

- Quelle est la situation économique de l'entreprise?
- Comment a-t-elle évolué au cours des 5 dernières années?
- Quelle est sa situation financière?
- Comment a-t-elle évolué au cours des 5 dernières années?

Débouchés

- Quels sont vos débouchés en aval? En volume, %, typologie TLC,
- Combien de catégories de tri avez-vous?
- Quelles sont les conditions de vente ou reprise de vos textiles?
- Qui reprend vos TLC?
- Votre collecte colle-t-elle avec vos besoins en boutique?

Moyens matériels

- Quels sont les moyens matériels dont vous disposez pour réaliser ces activités (locaux, machines, véhicules) ?
- Pourriez-vous mutualiser certains de ces moyens?

Partenariats

- Soustraites-vous une partie de ces activités?
- Quels sont les partenariats que vous avez développés sur ces activités?

Organisation

- Quelle a été l'évolution de ces activités au cours des 5 dernière années?
- Quels difficultés rencontrez-vous sur chacune des activités?
- De quels moyens supplémentaires ou partenariats auriez-vous besoin pour consolider chacune de ces activités?
- Y-a-t-il certains de ces besoins qui pourraient être mutualisés?
- Comment voyez vous l'évolution de ces activités pour les 5 années à venir?
- Quels sont selon vous les facteurs qui influenceront le plus l'évolution de vos activités?
- Quelles pourraient être les actions à engager pour influencer favorablement ces facteurs?

R&D

- Avez-vous identifié ou travaillez-vous à des innovations/ nouveaux développements / axes de progrès qui pourraient favoriser le développement de votre activité?
- Avez-vous des idées d'innovation qui pourraient aider à la gestion des TLC?

Emploi

- L'entreprise dispose t-elle d'un agrément type Entreprise d'insertion, Chantier d'insertion,...
- Combien de salariés compte l'entreprise?
- Cela représente quel volume d'Equivalent Temps Plein?
- Sur quelles fonctions sont-ils répartis?
- Connaissez-vous des difficultés à recruter?
- Quelle proportion de CDI, CDD, Intérimaires
- Avez-vous des emplois aidés?
- Si structure d'insertion - quels sont les taux de sortie
- Y-a-t-il des postes / compétences que vous pourriez mutualiser avec d'autres acteurs?

Formation

- Quelles sont les actions de formation que vous proposez à vos salariés?
- Quelles sont celles qu'il serait possible de mutualiser avec d'autres acteurs?

Communication

- Quels sont vos outils de communication?
- Identifiez-vous des besoins à ce niveau?
- Réalisez vous des actions de communication, des animations particulières?
- Quels sont les outils et actions qu'il serait possible de mutualiser?

Sensibilisation

- Quelles seraient selon vous les actions de sensibilisation à mener auprès des particuliers? des metteurs en marché? Des distributeurs?

Coopération / Implication

- Quelles pourraient être les missions d'une structure de coopération à destination des acteurs de gestion des déchets TL?
- Sur quelles thématiques seriez-vous prêts à vous impliquer
- Quels sont les points de vigilance auxquels nous devrions veiller?
- Quel acteur nous conseillez-vous d'associer?

Présentation des organisations étudiées

Les éléments présentés dans cette partie ne recouvrent qu'une partie des entretiens, à savoir l'organisation des structures étudiées.

Les propositions faites pas les personnes interrogées concernant le développement de la filière sont reprises et synthétisées dans le chapitre suivant (cf. § Propositions recueillies pour le développement de la filière TLC en région).

Associations de forme Ressourcerie (multi produits)

Convergence 34

Représentant interrogé : Sarah Asselin, directrice du Pôle Insertion (couvrant notamment les ressourceries de l'entreprise)

Activités :

- Activités ressourcerie : apport volontaire et collecte, tri, réparation, vente.
- Produits concernés par la recyclerie et ressourcerie : tous produits dont les TLC
- Autres activités : bâtiment, couture, fabrication menuiserie.
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : à étudier

Locaux :

Montpellier et Saint André de Sangonis (34)

Activité TLC en chiffres :

- Collecte : 128 tonnes en 2016, 160 t en 2017, 171 t en 2018
- Tri : partiel, et variable en fonction du personnel disponible. Pas de chiffres disponibles
- Réemploi : 24 tonnes en 2016, 27 t en 2017, 27 t en 2018
- Vente boutique : 124 430 euros 2018 et 134 059 euros en 2019.
- Reprise par le Relais : 98 tonnes en 2016, 125 t en 2017, 145 t en 2018
- Non valorisés : 1 tonne en 2016 et 2017 et moins d'une tonne en 2018.

! > Les TLC écrémés sur le site de Saint André de Sangonis était jusqu'en 2019 repris pas la Feuille d'Erable qui a arrêté ses activités textile. Convergence est actuellement à la recherche d'un repreneur.

Social :

- Conventionnement Etat : chantier d'insertion pour l'ensemble des activités
- Nb de postes en insertion: 95 ETP⁵ réalisés en 2019 représentant 175 postes de travail tous secteurs confondus, et 385 salariés. Convergence 34 compte au total 180 ETP.
- Nb de postes en insertion affectés à la ressourcerie : difficile à estimer car les activités sont transversales. Tout le monde participe à la ressourcerie
- Nb de permanents : 30 permanents
- Intérêts pour le public en insertion : l'activité de ressourcerie offre une diversité de postes et de compétences transférables (transport, réparation, vente, administratif, ...)
- Difficulté de recrutement : public RSA à 74%. Difficulté à maintenir ce taux de 74% de public RSA. Difficulté à recruter des profils sur le textile.
- Formation du personnel : pas de formation particulière hormis CACES

Organisation :

- Moyens matériels : pas de matériel particulier. Table de tri uniquement + chariots.
- Modalités de collecte : 7 PAV, collecte auprès d'associations, apport volontaire
- Caractérisation des gisements collectés : pas de caractérisation réalisée
- Nb de catégories triées : réalisation d'un pré-tri afin de récupérer la crème pour le magasin (homme, femme, enfant, été, hiver, linge de maison, évènements, tissus pour mercerie).

⁵ ETP : Equivalent Temps Plein (soit 1600h/an)

- Moyens dédiés à la vente : 5 magasins répartis sur le département dont Interlude (vente de pdt confectionnés à partir de bâches), ERCA (fripe associés aux autres pdts de ressourcerie), ARTEX rue Gambetta (que textile), la Gaminerie (textile enfants et femme) cité Gély, La boutique (Av Clemenceau, tous pdt ressourcerie), et la Ressourcerie à Saint André de Sangonis.
- Effectif dédié à la vente : 18 poste de vente (ceux en ressourcerie ne sont pas affectés qu'au textile).
- Constats vente boutique : il manque surtout des vêtements homme et du linge de maison. Nous avons une présence en masse de linge de faible qualité que nous constatons depuis longtemps.
- Vente internet : Néant

Economie :

- Coûts de traitement (coût de la tonne collectée, triée, recyclée) : pas de chiffres pour la seule activité textile
- Situation économique de l'entreprise : bonne. CA en développement constant.
- Situation financière : saine.
- Condition de reprise de l'écrémé : un seul prix fixe (malgré l'évolution des cours à l'export) pour tous les TLC récupérés (prix confidentiel). Reprise en sacs plastiques

Partenariats :

- Don de linge aux structures caritatives.
- Les duvets et couvertures sont donnés au Samu social.
- Partenariat avec les structures de sensibilisation à l'environnement (Coopère 34, Graine Occitanie).
- DUO DISPLAY leur donne les bâches PVC et Kakémono destinés à la benne pour récupération et fabrication de sacs.

MP2

Représentant interrogé : Denis Audouin, directeur

Activités :

- Activités ressourcerie : apport volontaire et collecte, tri, réparation, vente.
- Produits concernés par la recyclerie et ressourcerie : tous produits dont les TLC
- Autres activités : maraîchage bio et entretien d'espaces verts
- Activités connexes au textile : transformation chaussettes et tee-shirts en éponge (activité à visée sensibilisation). Pas de laverie. Pas d'atelier réparation ou repassage.
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : ++

Locaux :

Lézignan Corbières (11) et magasin sur Carcassonne (11)

Activité TLC en chiffres :

- Collecte : 100 tonnes de TLC collectées/an : 80 tonnes collectées/an pour le relais de Mazamet (82 PAV) + apport volontaire sur site de Lézignan (20 tonnes/an). Total collecte tous déchets confondus (850 tonnes / an).
- Tri : tri de la totalité des apports volontaires. Pas de tri sur la collecte pour le relais (revente 150€/t collectée : emport sur site MP2 par le relais).
- Vente boutique : 50ke de CA vente magasin sur le textile escompté pour 2020, soit près de 50% du CA total du magasin. CA textile : CA 2016 : 25k€ CA 2017 : 30k€ CA 2018: 35k€ CA 2019 : 45ke Progression confirmée sur début 2020

Social :

- Conventionnement Etat : chantier d'insertion pour l'ensemble des activités
- Nb de postes en insertion : 50 personnes en insertion. Dont 18 sur ressourcerie (permanents + insertion)
- Nb de postes en insertion affectés au textile : Collecte : 2 ETP / Tri : 3 ETP / Vente : 1 ETP
- Nb de permanents : 18 permanents.
- Intérêts pour le public en insertion : Activité complète (logistique, tri, valorisation par la vente).
- Difficulté de recrutement : pas de difficulté à recruter. On a une grosse liste d'attente. Pour l'instant on ne manque pas de profils.
- Taux de sortie 71% de sortie positive (durable, transition, positives) en 2019. Et 65% en moyenne sur les 4 dernières années. 65% en 2018, 55% en 2017, 75% en 2016
- Formation du personnel : pas de formation particulière hormis CACES

Organisation :

- Moyens matériels : 1 fourgon IVECO VL H2L2 12m3, 1 camion-magasin pour marché,
- Locaux : 250 m² pour le tri stockage + vente : 100m² textile équipés de racks, penderies, divers petit matériels.
- Modalités de collecte : 82 PAV appartenant au Relais, apport volontaire
- Caractérisation des gisements collectés : 60% féminin 20% masculin 20% enfants. Très peu de chaussure. On a de tout dans les types de textiles. Grosse variété
- Moyens dédiés à la vente : 1 magasin à la ressourcerie de Lézignan et une boutique partagée avec l'association le Parchemin sur Carcassonne.
- Capacité pour absorber plus de tonnage. Possibilité de doubler (40 à 50t/an) de textiles triés.
- Constats vente boutique : apports en TLC croissant et très bonne qualité.
- Vente internet : Néant
- Vente sur les marchés dans les QPV : rentable car fait en chantier d'insertion. Un marché rural et 3 QPV. C'est dans les QPV que cela marche le mieux et en début de mois

Economie :

- Coûts de traitement (coût de la tonne collectée, triée, recyclée) : pas de chiffres pour la seule activité textile
- Situation économique de l'entreprise : bonne situation économique, surtout depuis les dernière années

-
- Situation financière : saine. FP 150k€.
 - Condition de reprise de l'écramé : textiles triés non vendus sont revendus au Relais (prix confidentiel)

Partenariats :

- Don de linge aux structures caritatives.
- Magasin de Carcassonne mutualisé avec le Parchemin.
- Avec green bureau et Feuille d'érable : on répond aux appels d'offre ensemble en se répartissant les départements.
- On aimerait pouvoir travailler avec Le Relais pour la collecte à venir auprès des GMS. Mp2 collecterait la GMS pour le Relais avec partage de la collecte.

Communication :

- Compte Facebook
- Site internet
- Défilés de mode : ont très bien marché (salariés en insertion et permanent, des bénévoles).
- Participe à la semaine des ressourceries.

Ressourcerie du Pont (le Vigan)

Représentant interrogé : Sébastien Pichot, directeur et Vice-président du réseau national des Ressourceries.

La ressourcerie du Pont est une jeune ressourcerie. L'intérêt pour l'étude porte principalement sur les pistes nouvelles testées ou en projet au sein de l'association, sur lesquels s'est concentré l'entretien.

Activités :

- Activités ressourcerie : apport volontaire et collecte, tri, réparation, vente.
- Produits concernés par la recyclerie et ressourcerie : tous produits dont les TLC
- Autres activités : ateliers d'artisanat mutualisés textile et bois, poste d'animateur de la transition qui a pour mission de recueillir la parole des habitants, la qualifier (débat méthodo active), et la transformer en propositions destinées à impacter les politiques publiques.
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : ++

Locaux :

Le Vigan (30)

Activité TLC en chiffres :

- Collecte : uniquement apport volontaire. Pas de PAV. Tonnages non communiqués
- Tri : toute la collecte est triée
- Vente boutique : CA non communiqué. Les ventes textiles en boutique augmentent : « La conscientisation des citoyens envers le textile progresse ».

Organisation :

- Atelier couture : Il y a 3 couturiers :
 - l'un récupère les tee-shirts pour les découper et réaliser des tapis par la technique du tissage à la lrette (pouvant être utilisés pour faire des manteaux, coussins, couvertures, tableaux,...)
 - la seconde prend des habits de qualité abîmés et les customise en vue de la revente (elle est formatrice en upcycling vêtement, formée par un centre de formation de Montpellier ""Cette étincelle"").
 - le troisième fabrique des grandes pièces à partir de bâches imprimées pour réaliser des bâches de protection diverses.

Projet de développement :

- Broyage : « Nous récupérerons du textile pour le broyer et produire de la ouate. Cela se fait avec tous les textiles mais il est intéressant de trier les textiles (ex : coton bio, lin,...).
- La broyeuse coûte 100k€. L'idée serait soit de la faire tourner ou de la mutualiser sur un site ouvert aux artisans. Cela permettrait de faire du rembourrage de coussins et de couettes. »
- Isolation de yourtes : il y a une dizaine de constructeurs de yourtes sur le pays Viganais qui ne peuvent subvenir à la demande.
- Magasins mutualisés de produit d'upcycling

Communication :

- Organisation d'évènements pour sensibiliser les citoyens à l'économie circulaire.
- Facebook

Emmaüs Agir Toulouse

Représentante interrogée : Neige PARASHKEVOV - Directrice EMMAUS AGIR TOULOUSE 43 avenue de l'URSS

Activités :

- Activités principale : Collecte, tri et vente d'objets d'occasion
- Produits concernés : tous types de produits
- Activités connexes au textile :
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : ++

Locaux :

TOULOUSE (31)

Activité :

Les éléments chiffrés ne nous ont pas été communiqués lors de l'entretien. Ils doivent nous être transmis. La présentation de l'activité de cet acteur sera complétée au rapport dès réception. Le script de l'entretien est joint en annexe du rapport dans l'attente.

Associations spécialisées TLC

Association AVENIR / Eurl ABID'OCC

Représentant interrogé : Thibaud ROY - Gérant de la EURL ABID'OCC contrôlé par l'association AVENIR sans but lucratif ayant pour objet de le développement de l'Insertion par l'Activité Economique

Activités :

- Activités principales : Collecte, tri, vente à l'export et vente en boutique.
- Autres activités : néant
- Activités connexes au textile : néant
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : à étudier

Locaux :

- Entrepôt à Caissargues (30) 500m²
- 4 boutiques (Montpellier, Lunel, Caissargues, Ales)

Activité TLC en chiffres :

- Collecte : 800t/an.
- Tri : 500t/an.
- Vente en boutique : 5% (40t) sont vendus en boutique.
- Déchets non valorisés : 5/10% (20 à 40 t). Nous avons un accord avec l'incinérateur de Nîmes pour apporter les déchets gratuitement. Car tout ce qu'on leur apporte leur évite de devoir les collecter et d'avoir les 90% du volume complémentaire.
- Vente à l'export : le reste est exporté (soit plus de 600 t). Achat par des industriels allemand et hollandais principalement

Social :

- Conventionnement Etat : Entreprise d'insertion pour l'ensemble des activités. ABI d'OCC a demandé à l'Etat pour basculer en chantier d'insertion (accord de la Direccte du Gard. Demande en cours dans l'Hérault).
- Nb de postes en insertion : 9 dont 2 logistique, 3 tri, 4 vente en boutique. Nous envisageons de passer en chantier d'insertion les activités de tri et de vente en boutique.
- Nb de permanents : 1 directeur (Gilbert NEGRE), 1 resp de tri, 3 resp de boutique, 1 resp collecte
- Intérêts pour le public en insertion : A la vente en boutique et la logistique. Métiers sur lesquels des postes sont proposés. C'est un peu moins vrai sur la partie tri textile. Raison pour laquelle les salariés tournent sur les postes de vente en boutique et de tri.
- Difficulté de recrutement : oui sur les postes de tri en insertion.

-
- Taux de sortie : 65 % de sortie positives (durable,...)
 - Formation du personnel : Formation vente en boutique (assurée en interne ou proposée par CCI) et formation CACES

Organisation :

- Moyens matériels : 4 véhicules, locaux : 500m², 4 boutiques entre 100 et 200m² (Montpellier, Lunel, Caissargues, Ales), 1 presse mais ne l'utilise plus car plus de vente vers l'Afrique. 1 chariot élévateur. + 200 containers (valeur neuf 800e environ)
- Modalités de collecte : 200 PAV sur le 30 et 34 + un peu sur le 84 représentant 80% du volume. Collecte auprès des grandes asso (20% du volume total sur 10 points de collecte).
- Modalités de tri : 12 catégories : déchets, export et 10 catégories boutique
- Caractérisation des gisements collectés : pas d'information disponible
- Constats vente boutique : le niveau des vente est légère progression.
- Vente internet : Néant

Economie :

- Coûts de la collecte: Le coût de la collecte est estimée à 250€/t.
- Coût du tri , il faut compter 6 personnes pour trier 500t par an environ + 2000€/mois de loyer pour un dépôt. Tout dépend donc du cout de la main d'oeuvre et du statut de cette main d'oeuvre (prévoir sur les 6 personnes un responsable permanent en CDI). Sous statut de chantier d'insertion, le coût du tri tomberait à environ 100€/tonne.
- Situation économique de l'entreprise : La tonne à l'export est vendue deux fois moins cher qu'il y a 3 ans. Ce qui met en difficulté le modèle économique de l'entreprise et nous a obligé à basculer les fonctions tri et vente en chantier d'insertion
- Situation financière : Après 2 années déficitaires, l'entreprise ne dispose plus de fonds propres. Ce qui l'oblige a refaire rapidement du résultat. Perte cumulée sur 2018 et 2019 de 60k€.
- Condition de reprise de l'écramé : textiles triés et non trié sont revendus à des industriels hollandais et allemands.

Partenariats :

- Don de linge aux structures caritatives.

Communication :

- Compte Facebook
- Site internet

Association ARES

Représentante interrogée : Mado Gaurrene – Présidente de l'association ARES

Activités :

- Activités principales : collecte, le tri, la vente, retouche couture,
- Activités connexes au textile : et depuis 2013 une laverie écologique (pdt écolabellisés).

-
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : ++

Locaux :

Bourg-Madame (66)

Activité TLC en chiffres :

- Collecte : 100t environ. Apporteurs particuliers (50% gisement) + qq entreprises (5%) qui nous fournissent en TLC + 7 PAV (45%)
- Tri : 50% (soit 50t).
- Vente : 20t (faible car qualité faible du gisement)
- Revente de l'écramé : 80 t de TLC à reprendre ont 50% d'original

Social :

- Conventionnement Etat : chantier d'insertion pour l'ensemble des activités. Projet d'agrément en entreprise adaptée.
- Nb de postes en insertion : 16 postes depuis 2019 (14 ETP avant) dont 10 salariés en handicap. D'où le projet d'EA
- Encadrement : Nb de permanents : 4. 1 encadrant techni 35h + 1 assistante techn car ouvert 6j/7 et 51sem /an.+ secrétaire comptable à 35h + CIP 18hsem
- Intérêts pour le public en insertion : l'association propose l'apprentissage a de nombreuses compétences tout autour du textile (couture, lavage, vente, collecte,...).
- Difficulté de recrutement : pas de difficulté à recruter.
- Taux de sortie : 60% taux de sortie
- Formation du personnel : formation via Tissons la solidarité (cf. ci-dessous). Démarche de formation FEST pour formation en milieu de travail avec soutien Uniformation (pour professionnaliser les agents en vente et technicité laverie)

Organisation :

- Moyens matériels : 2 véhicules de collecte dont 1 électrique, 7 PAV. Laverie: plusieurs machines semi pro (2 lavages + 1 séchages de 15kg chacune). Couture : 1 machine semi pro+ 4 machines gd public ++
- Modalités de collecte : PAV sont vidés chaque semaine avec 2 véhicules électriques et d'autres 2 fois /mois. La qualité des PAV est moyenne. Nous manquons de variété.
- Caractérisation des gisements collectés : perte de qualité des TLC collectés en PAV. Reçoivent bcp d'anorak et tenues de ski. Pas d'autres informations disponibles.
- Constats vente boutique : Ont une demande forte sur la partie enfant et tenue de ski
- Vente internet : commence à vendre sur internet des produits fabriqués (sac en jean, tenue pour chien et chat)

Economie :

- Coûts de traitement (coût de la tonne collectée, triée, recyclée) :

- Situation économique de l'entreprise : à l'équilibre grâce au FSE. FSE (45k€ /an en moy). Pbtique d'équilibre liée à la non prise en compte de l'encadrement par le CD66. Sub 26k€/an depuis 10 ans. Or les besoins sont plus importants car besoin d'un encadrant technique.
- CA boutique : 28ke en 2019 (contre 24 en 2018, et 22 en 2017)
- CA couture 6k€/an (5ke 2018, 4k en 2017)
- CA pressing 12k (11k en 2018 et 10k en 2017). Le CA de l'atelier couture et laverie devrait augmenter plus vite dans les années à venir."
- Situation financière : : report à nouveau de -36k à fin 2018 pour 25ke de réserves et 68k de subvention d'investissement. Consolidation des FP en 2018 par recours au mécénat.
- Condition de reprise de l'écrémé : textiles triés et non triés sont revendus à CARITAS (Espagne). N'a pas de solution française. Exceptionnellement GBTEX. Vertex compliqué car loin.

Partenariats :

- Don de linge aux structures caritatives.
- Partenariat avec l'atelier de Pierre
- Ont été bcp aidé par Tissons la solidarité (nous envoient des infos sur les tendances mode. Comment professionnaliser les salariés sur certains réseaux).
- Avec la Croix-Rouge (on fait des échanges de vêtements)
- Solidarité Font Romeu (on échange des matériels ou matériaux).
- Partenariat avec Lycée agricole : ont développé une ceinture multi fonction (portage outils)

Communication :

- Compte Facebook : à créer
- Site internet : à créer

Croix Rouge Carbonne Cazerès (31)

Représentante interrogée : PONS Corinne - Pdte Unité locale CARBONNE CAZERES (31)

Activités :

- Activités principale : collecte, tri , vente
- Autres activités : néant
- Activités connexes au textile :
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : pas intéressée

Locaux :

CARBONNE CAZERES (31)

Activité TLC en chiffres :

- Collecte : 100 tonnes
- Tri : 100% (100 tonnes)
- Vente boutique : 2017 : 34k€ 2018 : 35k€ 2019 :38k. 50 tonnes environ/an

-
- Reprise écrémé : 47 tonnes par le Relais

Social :

- Conventionnement Etat : Non
- Nb de postes en insertion : Néant
- Nb de permanents : Aucun. Uniquement intervention de bénévoles. Pas de salariés
- Bénévoles : 30 bénévoles sur l'activité textile au total. Présence de 3 à 5 bénévoles en permanence à CARBONNE et 10 bénévoles sur CAZERES. Les bénévoles choisissent d'intervenir sur la vente ou le tri à leur choix. La resp tient la caisse.
- Problématiques rencontrées : Difficile de mobiliser des bénévoles. Et nous n'avons que des femmes (1 seul homme). Ce qui rend difficile les actions de manutention.
- Formation du personnel : Une formation textile a été mise en place par la Croix Rouge (1 journée) pour former les responsables de site. Ensuite les consignes sont transmises aux bénévoles par le responsable de site.

Organisation :

- Moyens matériels : 4 conteneurs 2 magasins (100m² à CAZERES, 60m² à CARBONNES). 2 véhicules break. 1 table de tri dans chaque magasin
- Locaux : 2 « vestiaires » (local de tri + boutique attenante)
- Modalités de collecte : 2 containers devant chaque locaux et ramassage à la demande chez les particuliers
- Caractérisation des gisements collectés : néant
- Moyens dédiés à la vente : 2 magasins (100m² à CAZERES, 60m² à CARBONNES)
- Constats vente boutique : apports en TLC croissants et très bonne qualité.
- Vente internet : Néant

Economie :

- Coûts de traitement (coût de la tonne collectée, triée, recyclée) : presque nul
- Situation économique de l'entreprise : Bonne car peu de charges de fonctionnement. Les excédents permettent de faire des aides financières et aides alimentaires pour 25k€ en 2019 + aides aux voyages scolaires pour les enfants de famille en difficulté (pour 1,5ke).
- Situation financière : Aucun endettement. Situation financière saine.
- Condition de reprise de l'écrémé : textiles triés non vendus sont repris gracieusement par le Relais

Partenariats :

- Partenariat ponctuel les Restos du cœur
- Aide aux familles en difficulté sociale (dons de linge, aide aux voyages, aides alimentaires)

Communication :

- Compte Facebook

- Opération "tout à 1€" un samedi tous les 2 mois. Communication dans la presse (via un communiqué de presse) à destination des journaux et radios locales, des journaux municipaux, et office de tourisme. Plus distribution de flyers au plan local. Organisent également d'autres manifestations : actions pour le téléthon, tombola,...

Opérateurs du tri conventionnés Refashion

PHYLTEX SARL (31)

Représentant interrogé : Philippe GADEA : Gérant de la SARL Phyltex (activité de collecte et de tri) et de la SARL Le Hangar (activité de vente en 4 magasins)

Activités :

- Activités principales : collecte, le tri, la vente,
- Activités connexes au textile : découpe de chiffons
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : à étudier

Locaux :

Siège social et entrepôt de tri à GARONS (30) + dépôts à Lyon et à Mont de Marsan.

Activité TLC en chiffres :

- Collecte : : 8000t (6500t en PAV + 1500 t en association)
- Tri : 1500 à 2000t triées (en 2019) et projet de trier 4/5000t en 2020 grâce à un convoyeur (tapis de roulement) et renforcement des équipes de tri
- Vente boutique : 2016 : 660ke (sur 4 magasins) - 2017 : 630 k€ - 2018 : 580 k€ - 2019 : 582 k€. Représente 60 t vendus dans les 4 magasins,
- Vente export : l'original non trié est exporté vers l'Espagne. L'écramé trié part à l'export (à 95% avec un partenaire sur Dubaï qui retrié en 240 catégories)
- Non valorisé : 2/3%

Social :

- Conventionnement Etat : néant
- Nb de postes en insertion : Néant
- Nb de permanents : 35 salariés : 7 au tri, 3 manutentionnaires, 3 admin, 22 chauffeurs collecteurs (VL) + SARL Le Hangar : 5 salariés en boutique
- Intérêts pour le public en insertion : Activité complète (logistique, tri, valorisation par la vente).
- Difficulté de recrutement : pas de difficulté à recruter. Recrute beaucoup de public en insertion. A recruté 5 compagnons EMMAUS
- Formation du personnel : bureautique, réseaux sociaux, action commerciale.

Organisation :

- Moyens matériels : 2000 PAV, Locaux : 2800m² (Garons) + 400m² à Lyon et 400m² à Mont de Marsan. 24 camions VL. 4 chariots élévateurs + chargement de remorques sur les dépôts (Narbonne, Béziers, Toulouse, Villedieu...)
- Modalités de collecte : 2000 conteneurs installés sur le 30, 34, 11, 66, 69, 01, 38, 07, 31,81,82, 40, 13, 84. Collecte auprès des associations : La croix rouge, secours catho, ordre de malte, diverses ressourceries.
- Modalités de tri : 6 à 7 personnes en 2020 (objectif à terme de 10/12 personnes). 8 à 9 catégories de tri (variable selon commande)
- Caractérisation des gisements collectés : Chaussures : 7%/10% de la collecte. Linge entre 15 et 20%. Habillement 70/75%"
- Moyens dédiés à la vente : 5 salariés
- Constats vente boutique : apports en TLC croissant et très bonne qualité.
- Vente internet : Néant

Economie :

- Coûts de traitement (coût de la tonne collectée, triée, recyclée) : Coût de la tonne collectée, triée conditionné big bag =170€/t
- Situation économique de l'entreprise : activité bénéficiaire. Plan de continuation (par suite d'incendie des locaux) est respecté. Encore 6 ans. SARL Le Hangar : bénéficiaire également. Bonne situation. Résultat net stable en valeur mais qui se dégrade en % du CA.
- Situation financière saine et stable.
- Condition de reprise de l'écrémé : textiles triés non vendus sont revendus au Relais (prix confidentiel)

Partenariats :

- Actions de sensibilisation dans les écoles mais cela à du mal à prendre.

Communication :

- Compte Facebook
- Site internet

VERTEX (31)

Représentante interrogée : Sylvie FLIGNY - Directrice Générale de la SCIC SA VERTEX

Activités :

- Activités principales : collecte, le tri, la vente,
- Activités connexes au textile : projet de démantèlement de chaussures
- Intérêt pour développer des activités connexes textiles : fort intérêt

Activité TLC en chiffres :

- Vente boutique :
- Collecte : 2700t

-
- Tri : 2176t
 - Vente : 2,11% de vente en magasin, au Relais : 81,5%, 13% aux fripiers, 3,4 % CSR.

Social :

- Conventionnement Etat : Entreprise d'insertion et chantier d'insertion. Un agrément de chantier d'insertion (11,5 ETP en 2020 et 17 ETP en 2021) pour la partie tri et manutention, et entreprise d'insertion (13,25 ETP en 2020 et 8 ETP en 2021) pour la collecte et vente en magasin.
- Nb de postes en insertion : 24 ETP en insertion
- Nb de permanents : 20 ETP de permanents soit 44 ETP au total
- Difficulté de recrutement : pas de difficulté à recruter hormis les postes d'encadrant
- Taux de sortie : 60% en 2019
- Formation : Formation SST et CACES

Organisation :

- Moyens matériels : Véhicules (4 camions 19T). Machines : 3 chariots élévateurs, 2 gerbeurs, 2 presses. 10 tables de tri.
- Locaux : 6000m² (trop petits. Vont louer un local).
- Modalités de collecte : 50 PAV + collecte auprès de collecteurs
- Caractérisation des gisements collectés : néant
- Critères de tri : 33 catégories de tri
- Equipe collecte : 4 chauffeurs + 2 manutentionnaires
- Equipe tri : 16 salariés sur le tri + 12 manut + 2 encadrants
- Equipe vente : 3 CDDI + 2,5 encadrants
- Equipe admin : 5 ETP
- Vente internet : Néant

Economie :

- Coûts de traitement (coût de la tonne collectée, triée, recyclée) : Coût de collecte : 50€ /t. Coût du tri a baissé en 2020 grâce aux postes en ACI mis en place sur la fonction tri.
- Situation économique de l'entreprise : dégradation de la situation économique : en 2018 carence de dirigeant, manque de personnel, pb d'organisation. Depuis 2019 réorganisation (passage de 6 à 10 trieurs). Baisse du CA de 100ke en 2019 par rapport à 2018. CA 2019 : *information en attente*. Situation économique tendue. Perspectives 2020 meilleures. Perte de 50ke environ sur 2019
- Situation financière : assainie grâce aux soutiens du Fond Départemental d'Insertion (Etat) + dons et prêts d'EMMAUS membres fondateurs.
- Condition de reprise de l'écramé : textiles triés non vendus sont revendus au Relais (prix confidentiel)

Partenariats :

- Partenariats EMMAUS principalement

- Depuis peu avec les entrepreneurs du territoire (mutualisation de moyens de transport pour les salariés, prêt de personnel).

Communication :

- Compte Facebook uniquement

Le RELAIS MAZAMET (1)

Représentant : David AVILES

Il ne nous a pas été possible de nous entretenir avec un représentant de cette entreprise malgré nos multiples sollicitations par téléphone et mail.

Collectivités locales

!> Il a été fait le choix dans le cas des collectivités locales de retranscrire nos entretiens dans leur intégralité pour ne pas perdre la substance des échanges.

SYDETOM 66 (66)

Représentants interrogés :

- Laure OLIVE LLOBET - DGA en charge services techniques
- Paul GIRONNE - En charge collecte et du tri textile
- Vincent PUJOL - en charge sensibilisation grand public sur le textile

Pouvez-vous me présenter le SYDETOM 66 et ses activités ?

Syndicat départemental mixte fermé créé en 1996 regroupant toutes les communes du département. Nos interlocuteurs sont les communautés de communes et la communauté urbaine de Perpignan. Représentant 460 000 hab, qui passent à 1 million l'été.

Les missions sont : transport, traitement des déchets ménagers (verts, verre, boue station épuration, tout venant des déchetteries, ...).

Nous avons une usine de valorisation énergétique, une usine de tri de 30000t, des quais de collecte, une plateforme de compostage, aire de broyage et stockage déchets verts. La prise en charge se fait à partir des quais de transfert. On a un site d'enfouissement du tout-venant. On s'occupe du vidage des PAV verre et emballage.

Particularité du département 66: le secteur montagne et le littoral voient leur population doubler dans l'année. Une aggro (Perpignan) qui représente 50% de la population du département.

Pouvez-vous présenter l'organisation mise en place concernant les TLC sur le département ?

A l'origine en 2012, il y a la mise en place des actions de collecte de textile.

L'agglo de Perpignan a souhaité se positionner sur les actions de prévention textile.

Deux programmes ont été lancés: l'un porté par la CU de Perpignan et l'autre par le SYDETOM 66 sur l'ensemble du département.

A partir de 2015, la sensibilisation/prévention revient aux collectivités mais sur le 66 le SYDETOM garde une mission d'accompagnement sur les axes de prévention pour tous les types de déchets ménagers. En revanche, le SYDETOM conserve ses fonctions de tri et traitement de tous les déchets ménagers. Par ailleurs, nous (le SYDETOM) participons à tous les comités de pilotage des EPCI dans le cadre des programmes de prévention. 12 adhérents et 1 à 2 réunions par an.

Concernant les TLC ?

En 2012, une consultation est réalisée pour identifier les acteurs en mesure de s'impliquer sur la collecte des déchets. Nous avons fait un appel d'offres.

La mission de collecte et tri textile a été déléguée à Eco textile⁶. Nous avons retenu ECOTEXTILE car cette entreprise proposait une prestation de collecte et la création d'un centre de tri textile sur le département.

Mise en place des PAV en 2012 et création du centre de tri en 2013.

Nb de colonnes : au début 1 PAV /2000 hab.

A ce jour 1 PAV /1050 hab ce qui représente 50% du textile trié sur le centre de tri et le reste vient de PACA.

Volume trié 3000t/an.

A noter que nous avons préservé les asso engagées sur la question des TLC (10 environ) qui faisaient déjà de la collecte. Nous leur avons mis à dispo une colonne pour avoir des apports permanents et nous passons collecter le rebus (TLC non remis à la vente ou donné).

Comment s'est passé l'Appel d'Offres ?

Quand on a fait l'appel d'offres, nous avons eu des tensions avec les asso qui veulent collecter du textile. Nous veillons à communiquer sur les deux gestes : solidaire (donner aux asso, une 10 aine de colonnes) et écologique (environ 400 PAV sur le reste du territoire).

Notre but était de récupérer les textiles qui terminait dans les OM et dans le tout venant des déchetteries sans déshabiller les associations.

Nous avons 6000t/an qui partait à l'incinération avec les Ordures Ménagères (OM) et 3000t/an qui partait à l'enfouissement avec le tout-venant des déchetteries (soit un total de 9000t).

Nous avons réalisé un MODECOM en 2011 (caractérisation OM) et 2015 (caractérisation tout-venant et OM). Le Modecom a été pris en charge partiellement par l'Ademe.

Le MODECOM a porté sur deux campagnes. Actuellement on collecte "que" 1200t /an sur les 9000t potentielles caractérisées qui partent à l'enfouissement et à l'incinérateur. Il y a une marge de progression. A noter que les asso bénéficient de la dynamique engagée par le SYDETOM mais nous ne pouvons pas mesurer cet impact positif. Idem, il y a des opérations de déstockage.

Nous avons été identifiés par REFASHION comme meilleure communication engagée par un syndicat.

Avez-vous des suggestions concernant la filière TLC ?

⁶ Au moment de l'entretien, nous n'avions pas connaissance de sa mise en liquidation

il serait important de faire une enquête auprès des particuliers sur les nouveaux comportements et nouvelles tendances de consommation. Nous avons besoin de ces informations pour anticiper l'évolution de notre organisation. Nous sommes intéressés pour faire partie du panel d'étude et sommes prêts à participer au cahier des charges.

Quel bilan de votre partenariat avec ECOTEXTILE ?

Ecotextile fait la collecte, Ecotextile insertion s'occupe du tri, Framinex (filiale Ecotextile) s'occupe de la reprise matière et de la valorisation. Nous avons des difficultés sur la collecte car il y a de nombreux débordements de colonnes. Tensions avec certaines communes.

Pouvez-vous me détailler l'organisation et le service proposé par votre prestataire?

Eco textile a mis les PAV à dispo. Ils prennent à leur charge la collecte. Ils trient sur leur centre. Touchent l'aide de Refashion de 82€/t.

Le centre de tri est monté en chantier d'insertion handicap soutenu par la Direccte.

Le Sydetom prend à sa charge la communication avec l'aide d'REFASHION.

Dans le cadre du syndicat, nous avons une personne 3/4 ETP : pour le suivi technique ; suivi des débordements de PAV remontés par mail par les communes et s'assure que le pb soit traité par Ecotextile.

On suit les tonnages mensuellement collectés par Ecotextile (tonnage par PAV calculé par estimation en fonction du remplissage du PAV). Une fois par an, nous recevons un bilan annuel présentant les débouchés du textile.

Avec le recul auriez-vous modifié ce fonctionnement ?

Non. Le marché de 2012 a été réalisé en appel d'offres. Ensuite nous avons passé des conventions de partenariat tri-partite (Ecotextile, REFASHION , Sydetom) d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

SICTOM Pézenas (34)

Représentants interrogés : LEON Jean - Agent de liaison en Mairie - Responsable du service incivilité au sein du SICTOM et agent de coordination des services avec les services des Communauté de Communes et de la Région

Pouvez-vous me présenter le SICTOM Pézenas-Agde et ses activités?

Le SICTOM est composé de deux communautés d'agglomération et de deux communautés de communes. Au total, ce sont 58 communes et une population permanente de 130 022 habitants sédentaires (source INSEE).

La particularité du territoire repose sur une forte fréquentation touristique pendant la période estivale. Compétence collecte ordures ménagères et enlèvement des déchets au sein des déchetteries.

Gestion du centre de tri des déchets issus du tri sélectif.

Gestion du site d'enfouissement et de traitement des déchets ultimes issus des OM et déchetteries.

Distribution des composteurs et lombricomposteurs aux ménages.

Actions d'animation concernant le tri sélectif (ambassadeurs de tri en école, sur les plages, salles d'activité)"

Pouvez-vous présenter l'organisation mise en place concernant les TLC sur le territoire ?

La gestion des colonnes PAV étaient gérées à l'origine par la Feuille d'Erable. Aujourd'hui les colonnes ont été reprises par Phyltex il y a 4 ans.

Phyltex gère toutes les colonnes du SICTOM (propriété de Phyltex). Le parc colonnes géré par Phyltex est de 67 sur le territoire.

Il n'y a pas eu d'appel d'offres car nous avons des difficultés avec la Feuille d'Erable et il nous fallait trouver une solution de reprise rapide.

Avez-vous contractualisé votre partenariat avec Phyltex?

Nous avons contractualisé en 2017 avec Phyltex. Ils collectent gratuitement les TLC via leurs colonnes sur le territoire. Pas d'action partenariale autre.

Avez-vous d'autres actions textile ?

Néant

Quel bilan de votre partenariat avec PHYLTEX ?

Aujourd'hui le partenariat avec Phyltex se passe très bien. Ils sont présents. Les PAV sont vidées régulièrement. En cas de sollicitation particulière, nous constatons une bonne réactivité de leur part.

Quelles sont les fréquences de passage Phyltex pour le vidage des colonnes ?

Très variable.

Avec le recul avez-vous identifié des points d'amélioration de ce fonctionnement avec l'opérateur de collecte (Phyltex)? Si oui lesquels?

Des fréquences de collecte plus rapprochées et une meilleure réactivité.

Mais nous sommes satisfaits globalement du partenariat actuel.

Menez-vous des actions de sensibilisation particulière concernant le textile?

Uniquement dans le journal du SICTOM. Nous rappelons l'existence des colonnes de collecte avec rappel des consignes + relais par les ambassadeurs du tri et animateurs dans les écoles.

Quelles suggestions feriez-vous sur le sujet de la gestion des déchets textiles?

Nous sommes souvent sollicités par la population quant au devenir des textiles collectés via nos colonnes (revente, recyclage, transformation, mise au rebut). Il faudrait pouvoir apporter une information transparente et précise (idéalement chiffres au niveau local). Expliquer le processus de collecte et de traitement ainsi que les impacts.

Propositions recueillies pour le développement de la filière TLC en région.

Cette partie présente les principales propositions et pistes de réflexion émises par les personnes interrogées dans le cadre des entretiens.

Celles-ci sont classées par thèmes : les propositions en matière de mutualisation entre acteurs,

Mutualisation entre acteurs :

- Réalisation d'achats commun
- Formations mutualisées (en particulier vente en boutique, aménagement boutique, vente sur internet, techniques de tri, effilochage,...)
- Partager les solutions d'évacuation/valorisation des déchets TLC (identifier les bonnes pratiques et les partager)
- Se répartir les PAV pour optimiser/rationnaliser les tournées de collecte
- Mutualisation de boutiques de vente (réfléchir à la création de boutiques partagées à plus fort impact de vente)
- Mutualiser les solutions de vente à l'export (délicat à mettre en œuvre tout au moins au démarrage car activité concurrentielle)
- Négociation commune auprès des metteurs en marché pour la reprise de leurs invendus.
- Coordination voire collecte commune des invendus auprès des metteurs en marchés (rester prudent car le potentiel de marchandises à récupérer risque d'être faible ou peu exploitable)
- Création par un collectif d'acteurs d'une unité de recyclage de matière (broyage, isolant, à définir)
- Création par un collectif d'acteurs d'une unité de fabrication textile utilisant de la matière textile recyclée (rechercher un modèle viable de fabrication textile à essayer en Occitanie).

Il paraît important que ces actions de mutualisation soient ouvertes à tous les acteurs (ESS et hors ESS) afin de faciliter son implication.

Activités complémentaires / connexes

Presque tous les acteurs de collecte interrogés se disent intéressés pour développer de nouvelles activités. Voici les activités complémentaires ou connexes identifiés lors des entretiens :

- Laverie
- Repassage
- Enlèvement des points durs
- Réparation
- Coupe de chiffon
- Effilochage
- Broyage de textile (pour rembourrage)
- Atelier de fabrication textile

En matière de vente :

- Vente sur les marchés (mode de vente historique mais oublié)

- Vente sur internet

Nouveaux débouchés

Les débouchés présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs de ce qui existe, en région et encore moins en France. Il s'agit là aussi des propositions faites par les acteurs interrogés concernant des débouchés qu'ils expérimentent où dont ils ont eus connaissance en Occitanie.

- Confection de vêtements ou accessoires à partir de TLC collectés (avec création d'ateliers de créateurs sur le site de collecte par exemple)
- Fabrication de briques en textile (innovation en région portée par une architecte. A étudier)
- Fabrication d'isolant sur le modèle expérimenté par EMMAUS Pau
- Broyage de textile pour le rembourrage (coussin, couette, ...)
- Fabrication d'éponges à partir de chaussettes en éponge
- Fabrication à la lirette avec chutes de tee-shirts
- Atelier de broyage de chaussures

Attentes envers Refashion

- Elaboration d'un outil de communication, à destination du grand public en particulier, permettant de préciser/rappeler les enjeux environnementaux et sociaux dans le fait de déposer son linge chez un collecteur associatif ou dans un PAV. Ainsi que l'éthique respectée par les acteurs du secteur.
- Subventionner les collectes difficiles, concernant des PAV éloignés, peu remplis
- Aide à la recherche de débouchés à l'export (sujet délicat pour un EO car activité concurrentielle)
- Faire une enquête auprès des particuliers concernant leur comportement et nouvelles tendances de consommation. (La dernière étude réalisée par REFASHION sur ce sujet ne date que de 2018)

Attentes envers une coordination TLC Occitanie

- Animation et mise en œuvre des actions de mutualisation entre acteurs
- Conseil aux acteurs (réglementation TLC, gestion, vente, communication,...)
- Conduire une action de recherche de débouchés à l'étranger (certains acteurs font des recherches en ce sens. Il peut y avoir un intérêt à donner une dimension collective à cette action)
- Médiation entre les acteurs
- Appui à la levée de fonds
- Appui à la Recherche & Développement
- Appui au lancement de nouvelles activités

Vers la création du cluster « Economie Textile Circulaire »

Présentation des conclusions du diagnostic territorial (rencontre des acteurs Filière TLC Occitanie du 25/11/20)

Le 25 novembre 2020, la Fédération des Entreprises d'Insertion Occitanie a présenté les conclusions de son diagnostic territorial de la filière TLC en Occitanie dans le cadre du Forum régional de l'Economie Circulaire.

Cette visioconférence a réuni près de 100 participants et permis de lancer le processus de création du cluster « Economie textile circulaire Occitanie », association ayant pour finalité d'accompagner la mise en œuvre des axes de consolidation de la filière identifiés dans le cadre de l'étude (présentés ci-après) et plus largement d'animer la communauté d'acteurs au service d'une économie textile circulaire.

La rencontre a en effet permis de présenter **les axes de consolidation** de la filière TLC en Occitanie retenus par le comité de pilotage de l'étude ainsi que **les bases de fonctionnement** de cette future structure de coopération.

Les axes de consolidation retenus pour la filière TLC Occitanie

Sur la base de entretiens et constats réalisés auprès de l'échantillon d'acteurs régionaux et de l'éco-organisme (Refashion) trois axes de travail structurant pour les acteurs et plus largement pour la filière TLC en Occitanie ont été retenus par le comité de pilotage de l'étude et présentés lors de la rencontre des acteurs de la filière organisée le 25/11/2020.

Axe 1 : Développement de nouveaux débouchés industriels :

Constats :

Comme indiqué précédemment dans l'étude, 40% de notre collecte n'est pas réemployable. Cela représente actuellement 80 000 tonnes de déchets potentiels ou de ressources à valoriser. C'est incontestablement le chantier le plus important pour le développement de la filière.

Faire progresser la collecte des TLC ne trouve de sens qu'à la condition d'identifier de nouveaux débouchés pour les TLC non réemployables.

REFASHION a identifié 4 filières industrielles potentiellement consommatrices de TLC :

- Le marché du fil (coton, polyester,...). La filature du parc en Occitanie par exemple.
- Le marché du non tissé (feutres, mousses, isolants, ...) utilisé par l'industrie automobile, l'aéronautique. Airbus par exemple en Occitanie.
- Le marché des composites (plasturgie en particulier)
- Le marché de l'énergie (CSR). Elle consomme 10% des TLC collectés en déchetterie.

Il existe des freins au développement du recyclage, en particulier les coûts de fabrication de la matière recyclée. Le coton pur par exemple coûte actuellement moins cher que le coton recyclé.

Pour permettre l'intégration de matières recyclées par un industriel, cette matière devra respecter deux niveaux d'exigence : des caractéristiques techniques précises (respectant le cahier des charges de l'industriel « intégrateur » de matières recyclées) et un prix compétitif de la matière recyclée.

REFASHION est prêt à soutenir financièrement cette filière du recyclage pour qu'elle s'industrialise et que les prix de revient deviennent attractifs.

Une 50 aine de programmes de Recherche & Développement ont été soutenus financièrement par Refashion et devraient permettre dans un avenir relativement proche (2 ou trois ans probablement) de mettre en œuvre des premières solutions performantes de recyclage industriel de matières TLC.

Actions à engager :

- Identifier les projets de Recherche & Développement portant sur le recyclage de TLC (prioritairement en région Occitanie)
- Faire l'inventaire des fabricants qui peuvent intégrer de la matière recyclée à base de TLC (en Occitanie en priorité)
- Mettre en place un groupe de travail « Recyclage et débouchés industriels »
- Identifier les matières premières que l'on pourrait remplacer par des matières recyclées (TLC mais pas uniquement. Cette étude pourrait peut-être profiter à d'autres secteurs).
- Connaître le cahier des charges des matières pouvant être remplacées
- Identifier en région qui peut fabriquer cette matière.
- Rapprocher les fabricants de matière recyclées avec les fabricants intégrateurs de matière.

Partenariat potentiel : l'Institut des Mines Telecom d'Alès

Pilotage du groupe de travail « Recyclage et débouchés industriels » par l'IMT Ales

L'institut des Mines d'Ales est disposé à assurer le pilotage de ce groupe de travail et à appuyer son action grâce à :

- **sa formation d'ingénieurs** : proposition de stages (projets de fin d'études, ...) ou de divers exercices pédagogiques (missions entreprise d'élèves, missions de recherche et développement au sein des centres de recherche de l'IMT Mines Ales)
- **ses centres de recherche** :

- **LGEl¹ – Equipe ERT²** sur des *problématiques d'économie circulaire*
- **C2MA³ – Equipe PCH⁴** sur *l'étude de différentes voies de recyclage des TLC* : analyse des gisements, revalorisation des différentes fractions fibreuses (longues, moyennes, courtes) pour des applications matériaux pouvant intégrer différents secteurs industriels

Participation de l'IMT Mines Ales dans des projets R&D de recyclage de textiles

L'IMT Alès a identifié un certain nombre de projets R&D auxquels il pourrait participer dans les domaines des :

Pièces semi-structurelles pour le bâtiment (hors isolation) en ameublement, équipements urbains

- Des panneaux de fibres intégrant tout ou partie des **fibres textiles moyennes issues du processus d'effilochage**, les fibres étant liées entre elles par **un liant bio-sourcé**
- Alternative aux panneaux de fibres de bois liées par des liants de type urée-formaldéhyde (cancérigène 1B et mutagène 2)
- Projet financé par le Pôle de Compétitivité Xylofutur avec la participation de 3 industriels intégrateurs de matières textiles

Matériaux à forte valeur ajoutée pour des applications cosmétiques, alimentaires, agriculture ...

- Des **matériaux bio-aérogels** (billes poreuses) ayant des propriétés de super isolant thermique et de relargage contrôlé de principes actifs, d'engrais, ...
- Projet financé par le CARNOT M.I.N.E.S impliquant différents établissements de l'IMT dont l'IMT Mines Ales (C2MA) et l'IMT Mines Albi (RAPSODEE) en Région Occitanie

Axe 2 : Accompagner la professionnalisation des acteurs par la formation

Constats :

Les acteurs ressentent pour un bon nombre d'entre eux un besoin de se professionnaliser. Il est important (notamment pour qu'REFASHION se mobilise sur cet axe) de proposer des formations ouvertes à tous les acteurs (ESS et hors ESS).

Les besoins de formation portent sur les différents métiers (collecte, tri, vente en boutique, vente sur internet, communication via les réseaux sociaux,...).

La plupart des acteurs interrogés dans le cadre de l'étude sont prêts à travailler à la mise en place de formations mutualisées avec d'autres structures

Actions envisagées :

- Recenser l'offre des formations existantes au sein des acteurs de la filière
- Mettre en place un groupe de travail « Formation » chargé d'appuyer la démarche
- Identifier les manques éventuels en termes de formation
- Définir les modalités de mise en place et de financement de ces formations en cherchant à favoriser les formations mutualisées entre acteurs
- Elaborer une offre de formation à destination de l'ensemble des acteurs de la filière (envisager une formation certifiante aux métiers du tri)

Partenariats identifiés :

Emmaüs France

Après entretien avec le service Formation d'Emmaüs, avec l'équipe de Tissons la Solidarité, et de la Croix-Rouge, seul le service Formation d'Emmaüs est en mesure de proposer des formations inter-entreprises :

- un module principal portant sur le tri et la vente du textile
 - durée : 2 jours
 - 277€/stagiaires pour les 2 jours de formation sur la base de 14 participants
- des modules complémentaires d'1 journée portant sur :
 - durée : 1 jours
 - 152€/stagiaires pour la formation sur la base de 14 participants
 - Thématiques :
 - « Bien gérer les stocks et organiser le déstockage »
 - « Reconnaissance des tissus (qualité, propriété,...), mode et vintage »
 - « Aménager un espace de vente et une vitrine »
 - « Gérer la relation client dans les boutiques (de la vente à la caisse) »

D'autres modules de formation peuvent être imaginés et conçus par l'OF d'Emmaüs en fonction des besoins identifiés.

Les formations sont réalisées sur des sites permettant une mise en situation (par nécessairement du réseau Emmaüs).

Emmaüs France voit en cette solution une occasion d'ouvrir ses communautés vers les autres acteurs du territoire dans le but de renforcer les partenariats et les logiques de parcours.

Institut des Mines et Télécom Alès

Une rencontre s'est tenue avec l'IMT d'Alès le 16/11/2020 en présence d'un certain nombre de membres du comité de pilotage pour réfléchir aux conditions de création d'une formation certifiante aux métiers du tri.

L'IMT d'Alès pourrait jouer un rôle précieux sur ce champ également compte-tenu de son expérience et compétences en matière de :

- Conception de programmes pédagogiques spécifiques pour :
 - Entreprise, Filière, ...
 - Maintien / Évolution des compétences, Évolution technique, ...
- Création des modalités de vérification des compétences :
 - Projets professionnels, Mise en situation, Études de cas, ...
- Adaptabilité des modalités pédagogiques
 - Formation présentielle, Formation à distance,
 - En immersion avec nos élèves,
 - Tutorat en intra, ...

Tissons la Solidarité

L'organisation actuelle de Tissons la solidarité ne leur permet pas de mettre en œuvre de telles formations inter-entreprises ouvertes aux non adhérents. En revanche, Tissons dispose d'un réseau important de formateurs potentiels qu'il est possible de mobiliser en cas de besoin futurs et propose un accompagnement de qualité contre une adhésion annuelle de 400€ ouvrant accès à leurs formations.

Collectif Textile Solidaire en Aquitaine

Le Collectif Textile Solidaire en Aquitaine, s'est particulièrement mobilisé sur cet axe formation qui a été jusqu'à présent l'axe principal de leur programme d'action.

L'approche retenue par le collectif est celle de l'échange de bonnes pratiques entre acteurs et non celle de la formation par un expert externe.

Ainsi, ils ont organisé plusieurs journées d'échange entre acteurs portant sur des sujets variés et choisis par ces derniers : La vente en boutique (les appros gestion des stock en fonction des saisons, merchandising et vitrines), La tarification (quelles étiquettes, quels prix, le suivi des ventes (inventaires, outils), Les outils (caisse, logiciel,..), les achats du personnel ou des bénévoles, les activités connexes (Label Emmaüs, Upcycling, Défilé, la Vente au kilo,...)

Cette approche participative semble avoir connu un réel succès auprès des acteurs en Aquitaine et mériteraient d'être expérimentée en Occitanie par le futur cluster régional.

Axe 3 : Activités connexes et nouvelles solutions de vente :

Constats :

Le contexte difficile de la filière (baisse des cours à l'export, baisse de la qualité des TLC collectés) incite bon nombre d'acteurs à élargir leurs prestations de services à de nouvelles activités.

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude ont confirmé le fort intérêt des acteurs interrogés pour créer des activités connexes telles que la coupe de chiffon, l'effilochage, la découpe de points durs, la réparation textile, le lavage, ...

A titre d'exemple, rappelons que la France consomme 20 000 tonnes de chiffon par an et en importe jusqu'à 15 000 tonnes alors que nous exportons parallèlement massivement des tissus permettant d'alimenter cette activité.

La vente de textiles d'occasion (en forte progression en France comme à l'étranger) constitue également une activité génératrice de valeur ajoutée que nombre d'acteurs souhaiterait développer.

En effet, toutes les boutiques de vente que nous avons étudiées connaissent une progression de leur chiffre d'affaires et estiment pouvoir vendre plus de pièces à condition de pouvoir disposer de stocks supplémentaires, de qualité et en lien avec la demande effective.

Ils témoignent tous également de la baisse de qualité au cours des dernières années des TLC collectés, en raison du développement des sites de vente en ligne (Vinted, ebay, videdressing, vestiairecollectif,...) et de la part croissante de textiles plus légers, moins résistants et à bon marché.

Enfin, la nouvelle loi contre le gaspillage (cf. § Cadre réglementaire) va inciter les metteurs en marché à céder leurs invendus aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Il faut toutefois rester prudent quant à l'impact réel de cette loi sur les volumes de textiles ainsi captés car il ne s'agira probablement que d'un faible pourcentage des textiles mis en marché et dans des modèles et des tailles qui ne se sont pas normalement vendus.

Rappelons enfin que la vente d'occasion ne représentera guère plus que les 5% actuels de la collecte (soit environ 10 000 tonnes actuellement). Même si on double le taux de revente (10%) cela ne représenterait que 20 000 tonnes. Il restera encore 180 000 tonnes de textiles à traiter.

Par ailleurs, la France compte 66 millions d'habitants contre près de 8 milliards dans le monde. La vente à l'export représente donc un potentiel d'écoulement autrement plus important pour laquelle là aussi le niveau de concurrence est élevé.

Actions envisagées :

- Recenser les activités connexes potentielles (coupe de chiffon, effilochage, découpe de points durs, réparation textile, lavage, ...).
- Modéliser les activités identifiées (process, organisation, investissement, modèle économique, partenariats nécessaires,...)
- Benchmark des modèles innovants de boutique à plus fort potentiel de vente (en vue idéalement d'une solution co-portée par un collectif d'acteurs)
- Mettre en place un groupe de travail « Activités connexes » chargé d'appuyer la démarche de développement de ces activités en région
- Réaliser un état des lieux des boutiques en place en Occitanie : nb de boutiques, cartographie et identifier les « zones blanches »
- Travailler avec le groupe de travail à un bon maillage du territoire respectant les acteurs déjà en place sur ces activités (boutiques notamment)
- Engager une réflexion sur des solutions mutualisées de vente en ligne en priorisant les solutions existantes (ex : Label Emmaüs)
- Engager, en lien avec le groupe de travail, l'expérimentation des activités présentant une viabilité économique et une pertinence environnementale et sociale.

Activités connexes potentielles

Afin d'étudier les différentes activités connexes identifiées durant la phase de diagnostic de l'étude (coupe de chiffon, effilochage, découpe de points durs, réparation textile, laverie, ...) un certain nombre de référents techniques (experts ou dirigeants d'entreprises du secteur ont été rencontrés).

Cette partie présente les pistes de développement qui sont considérées viables par les référents techniques rencontrés.

Trois activités présentent actuellement un potentiel intéressant pour les acteurs de la filière TLC Occitanie :

La découpe de chiffon :

Cette activité nécessite un investissement faible (quelques milliers d'euros), exige une bonne sélection des tissus afin de constituer des lots homogènes (en termes de couleur, d'absence de couture, ...) et de disposer de débouchés commerciaux.

Localement un certain nombre de clients consommateurs de chiffons peuvent être démarchés (entreprises de nettoyage, carrosserie, industries, ...).

Le prix du chiffon est variable selon la qualité de celui-ci et son conditionnement. Il peut atteindre 1.3€HT/kg pour de la qualité premium blanc conditionné en 10kg.

Dans ce cadre, une rencontre a été organisée avec le dirigeant de la société Hygiène Dépôt (vente de produits de nettoyage / site de vente en ligne + magasin à Montpellier). Il est disposé à se fournir en chiffon auprès de la filière Occitanie et mener une action de promotion de ces produits sur son site et auprès de ses clients, sur la base d'un cahier des charges de fabrication commun à l'ensemble des acteurs impliqués de la filière TLC Occitanie.

Plusieurs acteurs interrogés positionnés sur cette activité peuvent intervenir en conseil auprès des structures intéressées pour s'y déployer. Il conviendrait de voir préalablement si des acteurs en région seraient intéressés et à même d'assurer cet accompagnement-conseil.

EN SYNTHÈSE :

Investissement : faible (quelques milliers d'euros),

Technicité exigée : savoir identifier les tissus

Prix de vente : variable selon la qualité et son conditionnement. (jusque 1.3€HT/kg en qualité premium blanc conditionné en 10kg).

Commercialisation :

- Débouchés commerciaux : entreprises de nettoyage, carrosseries, industries, ...
- Localement : réaliser une étude de marché sur son territoire
- Au niveau régional : démarcher pour le compte de la filière des gros acheteurs. Condition : s'engager sur un cahier des charges de fabrication commun

La blanchisserie :

Cette activité exige des investissements plus importants, oscillant entre 50 et 100k€ en fonction du dimensionnement de l'activité, ainsi qu'un espace dédié de 100 à 200m².

Une petite blanchisserie (de 5 à 6 personnes) peut reposer son activité sur une clientèle de chambres d'hôtes (activité saisonnière mais à bonne rentabilité), sur le lavage des EPI pour les collectivités (fonctionne plus l'hiver que l'été ce qui offre un équilibre) ainsi que sur les EHPAD (prix bas mais fonctionne toute l'année).

Une étude de marché s'impose et la prudence est de mise en cas d'ESAT sur le territoire proposant cette activité (prix pratiqués très bas).

En termes de perspectives du marché, il est à noter que les pressings disparaissent progressivement des centres-villes et la demande des particuliers dans ce domaine est croissante.

Afin d'accompagner les acteurs de la filière désireux de se lancer sur cette activité, Julien Le Sage, ancien dirigeant du groupe Aspire à Saumur (ressourcerie, services à la personne, blanchisserie,...), développeur et gestionnaire de l'activité blanchisserie, est disposé à intervenir en conseil. Il paraît disposer de toutes les compétences pour cela.

EN SYNTHÈSE

Investissements : importants entre 50 et 100k€

Local dédié : de 100 à 200m².

Commercialisation :

- Cibles commerciales : chambres d'hôtes, lavage des EPI pour les collectivités, les EHPAD
- Une étude de marché s'impose. Prudence si un ESAT est déjà présent

Perspectives du marché : les pressings disparaissent progressivement des centres-villes. La demande des particuliers dans ce domaine est croissante.

La création textile et l'up-cycling :

Cette activité présente de nombreux intérêts : un investissement potentiellement modeste au démarrage (mais très variable en fonction des machines retenues), une activité porteuse en termes d'insertion professionnelle, utilisant des vêtements non réutilisables, pouvant être couplée à une activité de réparation et de retouche.

Afin de pérenniser cette activité, il est important de trouver une ou plusieurs niches produits permettant de lui assurer un volant minimum de chiffres d'affaires.

Cette prospection commerciale pourrait éventuellement être réalisée pour le compte de l'ensemble des acteurs impliqués sur cette activité

A noter que des formations spécifiques peuvent également être proposées par l'OF d'Emmaüs France et Tissons la Solidarité.

Mais cette activité est généralement bien connue des acteurs et s'ils ne s'y sont pas engagés c'est souvent qu'un obstacle subsiste : absence de débouchés commerciaux, manque de place, ...

Toutefois, il pourrait être utile de sonder les acteurs de la filière quant à leur intérêt vis-à-vis de cette activité et du rôle que pourrait jouer un futur éventuel collectif TLC Occitanie.

EN SYNTHÈSE

Investissements : faible mais variable en fonction des machines retenues

Local dédié : de 20 m² minimum.

Commercialisation :

- Une étude de marché s'impose pour identifier quelques niches produits
- L'Up-cycling est une activité de création qui permet de consolider l'offre boutique

Perspectives du marché : les activités de réparation textile et l'up-cycling connaissent un vrai développement

Nouvelles solutions de vente :

Vente sur internet / LABEL EMMAUS

Conformément aux préconisations du comité de pilotage, la piste *Label Emmaüs* a été étudiée, bien que le principe de la vente internet d'articles textiles soient jugés par certains membres du comité de pilotage comme un non-sens écologique.

Après échanges avec Thierry Ladreyt, DG adjoint d'Emmaüs France, ainsi qu'avec Jérôme Darche, chargé des opérations à Label Emmaüs voici le mode de collaboration le plus pertinent pour les parties auquel nous avons abouti.

Objectif :

Favoriser la vente en ligne de vêtements d'occasion sur le site de Label Emmaüs par les acteurs de la filière Occitanie

Conditions pour vendre sur Label Emmaüs :

- Etre acteur ESS
- Adhésion : 1000€ en parts sociale
- Facturation label Emmaus : 10% des ventes + 100 €
- Avoir 1 ETP en insertion (agrément entreprise d'insertion pas chantier d'insertion) dédié à la vente en ligne
- Mettre en ligne mini 40/45 annonce en ligne/sem et idéalement plus. Maxi constaté : 120 annonces.

Besoin de matériels :

- Formation au shooting
- Appareil photo + 4 projecteurs.
- 1 ordi + 1 connexion

Résultats constatés :

- Taux de vente : 60% dans les 3 mois
- Prix moyen textile : 12€

-
- Hypothèse basse : 50 annonces déposées/semaine soit 200/mois vendues à 60% = 120 ventes/mois
 - 120 ventes x12€ =1440€ /mois de CA mensuel

A ce jour, 12 adhérents à Label Emmaüs ne font que de la frippe. Leur CA moyen est de 2000 à 2500€/mois mais certains sont à 4500€ de CA/mois.

Solutions de partenariat envisagées avec Label Emmaüs :

Solution 1 :

L'opérateur adhère directement à Label Emmaüs et respecte les conditions pour vendre sur le site et se dote des moyens humains et matériels nécessaires.

Solution 2 :

L'un des membres du cluster « Economie Textile Circulaire » adhère à Label Emmaüs pour le compte du cluster régional, respecte les conditions pour vendre sur le site, se dote des moyens humains et matériels nécessaires et anime la vente en ligne pour les membres du cluster intéressés pour vendre sur ce site.

Les modalités envisagées pour cette solution sont les suivantes :

- Le représentant du cluster souscrit les 1000€ de parts sociales à Label Emmaüs et se dote d'un poste en insertion dédié à la vente sur le site.
- Les adhérents à TLC Occitanie sont formés par Label Emmaüs à la sélection des produits à vendre en ligne et à la prise de photos des vêtements (technique photo et mise valeur des articles)
- Les adhérents ont en charge de sélectionner les articles à vendre, de les prendre en photo (ils se dotent d'un appareil photo et projecteurs) et de communiquer les photos prises à TLC Occitanie en précisant un prix de vente de départ et un prix de vente minimum.
- Le représentant du cluster se charge de mettre en ligne sur le site l'ensemble des articles qui lui sont remontés par ses adhérents, de répondre aux offres d'achat des clients.
- Une fois la vente en ligne conclue, le représentant du cluster en informe le vendeur et lui communique l'adresse du destinataire.
- L'article est mis sous pli directement par le vendeur et collecté par le(s) transporteur(s) régional(aux) sélectionné(s) par le cluster (La Poste, Chronopost, GLS,... à définir).
- Le représentant du cluster centralise les règlements de Label Emmaüs et les reverse aux vendeurs concernés après déduction de ses frais de gestion

Simulation financière :

Elle a été réalisée d'après les hypothèses de la solution 2. Cette simulation a été validée par la direction de Label Emmaüs.

CHARGES		RECETTES	
Poste opérateur e-boutique en insertion	20 000,00 €	Aide au poste	10 646,00 €
Frais généraux (dont emballages)	2 805,00 €		
Accompagnement socio-pro	1 000,00 €		
		<i>Vente des articles du gestionnaire e-boutique</i>	
<u>Label Emmaüs</u>		<i>Nb d'annonces déposées / mois</i>	150
Forfait fixe mensuel 100€ HT/120€ TTC	1 440,00 €	<i>Nb d'annonces déposées / an</i>	1650
Commission sur les transactions (10%)	2 178,00 €	<i>% de vente</i>	70%
		<i>Nb d'articles vendus</i>	1155
		<i>Panier textile moyen :</i>	12,00 €
		<i>Montant des transactions mensuel</i>	1 260,00 €
<u>Adhérent-fournisseur</u>		Montant des transactions annuel	13 860,00 €
<i>% reversé au fournisseur (à définir)</i>	60%		
Montant reversé à l'adhérent-fournisseur	4 752,00 €	<i>Vente des articles des adhérents-fournisseurs</i>	
		<i>Nb d'annonces déposées / mois</i>	100
		<i>Nb d'annonces déposées / an</i>	1100
		<i>% de vente</i>	60%
		<i>Panier textile moyen :</i>	12,00 €
		<i>Montant des transactions mensuel</i>	720,00 €
		Montant des transactions annuel	7 920,00 €
TOTAL	32 175,00 €	TOTAL	32 426,00 €

Intérêts de ce partenariat :

- Offre aux adhérents une solution de vente sur internet sécurisée au plan juridique et fiscal (pas de risque de requalification fiscale)
- Faible investissement (uniquement quelques centaines d'euros dans le cas de la solution 2)
- Accompagnement technique assuré par Label Emmaüs
- Possibilité de soutien de TLC Occitanie par le fonds de dotation de Label Emmaüs

Pôle commercial et serviciel du vêtement d'occasion :

Plusieurs expériences dans ce domaine existent. En France comme à l'étranger.

Les expériences rencontrées semblent trouver leur clientèle et leur équilibre économique.

Toutefois, hormis le projet de pôle du réemploi à Bordeaux (projet IKOS) initié par le Relais, aucun exemple de grande surface co-portée par un collectif d'acteurs (du même territoire) n'a pu être identifié.

Pourtant une telle solution permettrait d'ouvrir les acteurs à une nouvelle clientèle, au sein de zones commerciales traditionnelles, et de créer un pôle d'attraction et de sensibilisation au sujet du textile et du réemploi (en associant à l'espace de vente, un atelier ouvert aux créateurs et aux particuliers, des formations à la couture, des animations,...).

Les différents interlocuteurs avisés en matière de vente de textiles d'occasion ont manifesté un avis très positif sur une telle solution.

Il pourrait donc être intéressant de la suggérer aux acteurs de la filière voire d'initier un Appel à Manifestation d'Intérêt sur ce sujet.

Projet de fonctionnement du cluster « Economie textile circulaire Occitanie »

Rappel

L'étude-action prévoyait la création d'un cluster afin d'accompagner la mise en œuvre des axes de consolidation de la filière et plus largement favoriser le développement d'action de coopération (au plan commercial, achat, formation,...).

Les bases fondatrices de cette association cluster, validées par le comité de pilotage de l'étude, ont été présentées aux participants de la rencontre du 25/11/2020 et sont détaillées ci-après.

Il a été décidé à cette occasion d'organiser, en janvier 2021, une réunion préparatoire à la constitution de cette association réunissant les acteurs de la filière intéressés par cette démarche de coopération. Les bases fondatrices de cette association cluster leur seront proposées lors de cette réunion en vue d'être débattues et enrichies. Elles donneront lieu alors à la tenue d'une assemblée générale constitutive de l'association cluster dont le nom provisoire retenu à la date de rédaction du présent rapport est « Economie Textile Circulaire Occitanie ».

Plus forte résilience des entreprises membres d'un cluster

Selon l'association France Cluster, qui anime un réseau de 400 clusters en France (représentant 80 000 entreprises), les entreprises membres d'un cluster connaissent un développement plus rapide et surtout résistent mieux aux crises.

Selon une étude publiée en novembre 2020 par France Cluster analysant l'impact de la crise du Covid sur les entreprises membres d'un cluster, 97% des entreprises estimaient leur risque de dépôt de bilan très faible, démontrant ainsi leur plus forte résistance aux crises.

Objet social

Nous proposons de retenir un objet suffisamment large pour permettre au cluster de porter toute action de coopération :

« Favoriser le développement d'une économie textile circulaire en Occitanie. Impulser et porter des actions de coopération entre les membres de l'association. Soutenir le développement et la pérennité des membres de l'association »

Membres

Nous proposons d'ouvrir le cluster à tous les acteurs (personnes physiques et morales) œuvrant pour une économie textile circulaire en Occitanie : metteurs en marché, collecteurs, trieurs, revendeurs, effilocheurs, filatures, organisations d'appui publiques et privées,...

Modalités d'animation

Nous préconisons les modalités d'animation suivantes :

Fonctionnement :

- Pilotage des actions par des commissions thématiques. Elles sont formées par le conseil d'administration du cluster auquel elles rendent compte de leurs travaux.
- Actions opérationnelles portées prioritairement par les membres du cluster. Si besoin, un appel à candidatures est diffusé aux membres pour identifier les acteurs intéressés pour porter l'action. Le choix est fait par les commissions (cf. ci-après) ou le conseil d'administration
- Animation de l'association sous forme non salariée et évolutive en fonction des besoins. Elle pourra être assurée par les membres de l'association eux-mêmes avec un appui externe éventuel au démarrage.

Commissions thématiques envisagées :

- Commission Animation - Formation
- Commission Développement d'activités connexes et nouvelles solutions de vente
- Commission Recyclage et débouchés industriels

Financement :

Le financement du cluster dans sa phase de démarrage tout au moins doit reposer sur des financements externes et de manière accessoire sur les cotisations des adhérents.

Puis, progressivement, le cluster pourra développer des services à destination de ses membres qui pourront donner lieu à facturation.

Perspectives de lancement :

Il a été annoncé à l'occasion de la rencontre des acteurs de la filière le 25/11/2020 qu'une première réunion préparatoire au lancement du cluster serait organisée en janvier 2021 avec pour objectif de le constituer avant la fin du premier trimestre 2021.

Clôture de l'étude-action :

Les premières phases de l'étude, en particulier le diagnostic territorial de la filière et la réalisation des actions retenues par le comité de pilotage relatives aux axes de consolidation identifiées, se sont avérées nettement plus nombreuses et plus chronophages que prévues initialement dans le budget de l'étude.

De plus le calendrier prévisionnel prévoyait une durée de réalisation de l'étude-action de 9 mois. Or, celle-ci s'est engagée en décembre 2019.

En conséquence, il a été décidé de clôturer l'étude-action à fin décembre 2020.

ANNEXES

Annexe 1 : liste des produits assujettis REP TLC 2019 (source Refashion)

LISTE DES PRODUITS ASSUJETIS 2019		
Famille	Désignation Enfants : 2 à 16 ans (tailles exprimées en stature ou en années) Bébé Layette : 0 à 36 mois (tailles exprimées en stature ou en mois)	Code Barème Eco TLC
Textiles d'habillement	Sous-vêtements Homme, Femme: culottes, slips, strings, caleçons, maillots de corps...	PP
	Sous-vêtements Enfant : culottes, slips, strings, caleçons, maillots de corps...	TPP
	« Chaussant Homme, Femme, Enfant : chaussettes (ville, sport, ski...), socquettes, collants, bas, chaussons tricotés pour bébé	TPP
	Leggings Homme, Femme, Enfant	PP
	Maillots de bain, maillots 2 pièces... Homme, Femme	PP
	Maillots de bain, maillots 2 pièces... Enfant	TPP
	Lingerie : soutien-gorge, corsets, gaines, bustiers, panty, body, nuisettes, déshabillés, combinaisons, fonds de robe, porte-jarretelles, jarrettières, caraco, justaucorps, jupons..., Pyjamas ; chemises de nuit, pyjashorts, robes de chambre, peignoirs, vestes d'intérieur débardeurs ou T-shirt de nuit ... Homme, Femme	MP
	Pyjamas , chemises de nuit, pyjashorts, robes de chambre, peignoirs, vestes d'intérieur... Enfant	PP
	Articles grosses pièces de layette : nids d'ange, gigoteuses, douillettes, pilote... (textile H ou LM)	MP
	Articles petites pièces de dessus de layette barboteuses, chemises, t-shirt, pull, bloomers,	PP
	Chaussants et sous-vêtements de bébé : body, culottes...	TPP
	Gants, mitaines, moufles (Homme, Femme, Enfant)	TPP
	Accessoires : cravates, nœuds papillon, ceintures en tissu, pochettes, foulards, mantilles, bandeaux, bretelles...(Homme, Femme, Enfant)	TPP
	Chapeaux (y compris chapeaux 3D, fantaisie), bérets, casquettes, toques, autres couvre-chefs, châles, écharpes, étoles, cache-nez, cagoules, visières... (Homme, Femme, Enfant)	PP
	Chemises chemisiers, T-shirts, polos, sous-pulls, cache-cœur, tops, dos nu, débardeurs, maillots de sport...(Homme, Femme),	PP
	Chemises, chemisiers, T-shirts, sweat-shirts, polos, sous-pulls, cache-cœur, tops, dos nu, débardeurs, chasubles & maillots de sport...(Enfant)	PP
	Pull-overs, polaires, gilets, cardigans, sweat-shirts, blouses, tabliers, tuniques, hauts de survêtements, de jogging...(Homme, Femme),	MP
	Pull-overs, polaires, gilets, cardigans, sweat-shirts, blouses, tabliers, tuniques, hauts de survêtements, de jogging...(Enfant),	PP
	Pantalons, pantacourt, jeans, fuseaux, corsaires, knickers, salopettes, jodhpurs, bermudas (ville et sport, dont ski), shorts (ville et sport), pantalons de survêtement, de jogging...(Homme, Femme),	MP
	Pantalons, pantacourt, jeans, fuseaux, corsaires, knickers, salopettes, jodhpurs, bermudas (ville et sport dont ski), shorts (ville et sport), pantalons de survêtement, de	PP
Jupes, jupes-culottes, robes... Femme	MP	

Suite

LISTE DES PRODUITS ASSUJETIS 2019		
Famille	Désignation Enfants : 2 à 16 ans (tailles exprimées en stature ou en années) Bébé Layette : 0 à 36 mois (tailles exprimées en stature ou en mois)	Code Barème Eco TLC
Textiles d'habillement	Jupes, jupes-culottes, robes... Enfant	PP
	Costumes et complets (2 et 3 pièces), tailleurs, habits, smokings...(Homme, Femme)	GP
	Costumes et complets (2 et 3 pièces), tailleurs, habits, smokings (Enfant)	MP
	Survêtements (2-3 pièces)... combinaison de ski, tenues de sport, kimonos, vêtements de travail...(Homme, Femme)	GP
	Survêtements et tenues de sport (2-3 pièces)... (Enfant)	MP
	Mouchoirs	TPP
	Vestes, vestons, blazers, blousons...(Homme, Femme)	GP
	Vestes vestons, blazers, blousons...(Enfant)	MP
	Manteaux, duffle-coats, trench-coats, gabardines, canadiennes, cabans, parkas...(Homme, Femme)	GP
	Manteaux, duffle-coats, trench-coats, gabardines, canadiennes, cabans, parkas... (Enfant)	MP
	Vêtements de pluie imperméables, cirés, capes, pèlerines, pardessus, ponchos, paletots...(Homme, Femme)	GP
	Vêtements de pluie, imperméables, cirés, capes, pèlerines, pardessus, ponchos, paletots...(Enfant), ponchos d'intérieur	MP
	Anoraks, vestes de ski, doudounes, combinaison de ski...(Homme, Femme)	GP
	Anoraks, vestes de ski, doudounes, combinaisons de ski ... (Enfant)	MP
	Panoplies, déguisements	MP
Gilets de sécurité réfléchissants	MP	
Linge de maison	Taies et housses d'oreillers, de traversins	PP
	Draps plats, draps housses	MP
	Housses de couettes	MP
	Parures de lit	MP
	Couvertures, plaids, couvre lits, dessus de lits	GP
	Alèses	MP
	Nappes tissu non jetables, chemins de table	MP
	Serviettes de table, serviette invité (ou carré invité), napperons	TPP
	Torchons, chiffons (dont microfibres) serpillières (hors lingettes jetables), tapis de bain en tissu	PP
	Serviettes de toilette, essuie-mains	PP
	Gants de toilette et de cuisine	TPP
	Draps et capes de bain draps de douche, serviettes de plage	MP
Chaussures	Articles chaussants, (chaussons, mules, pantoufles ; charentaises...),tongs, chaussures bébé, espadrilles ,	PP
	Chaussures ouvertes, chaussures en toiles (nu-pieds,sandaes), chaussures de sport...	MP
	Chaussures de ville Homme, Femme, Enfant	MP
	Bottes, bottines, bottillons, après-ski	MP

Annexe 2 : Montant des éco-contributions TLC 2019 (source Refashion)

Taux du barème normal applicable aux contributions sur les mises en marché 2019 :

Textiles d'habillement:

- Très Petites Pièces : 0,00156 € HT / pièce
- Petites Pièces : 0,00626 € HT / pièce
- Moyennes Pièces : 0,01100 € HT / pièce
- Grosses Pièces : 0,06259 € HT / pièce

Linge de maison:

- Très Petites Pièces : 0,00178 € HT / pièce
- Petites Pièces : 0,00713 € HT / pièce
- Moyennes Pièces : 0,01700 € HT / pièce
- Grosses Pièces : 0,07128 € HT / pièce

Chaussures:

- Petites Pièces : 0,00739 € HT / pièce
- Moyennes Pièces : 0,01700 € HT / pièce

Annexe 3 : La tornade Vinted déchire tout sur le marché de l'occasion (Article en ligne sur le site du magazine Challenges)

Par [Kira Mitrofanoff](#) le [07.03.2019 à 17h02](#)

Le site de revente de vêtements d'occasion attire 1,5 million de Français chaque jour. Il propose plus de 10 millions d'articles et concurrence sérieusement Leboncoin.

Vinted connaît une croissance phénoménale en France dans l'occasion

Le jean Levi's blanc d'Elister vient à peine d'être mis en vente pour 34 euros, ce 20 février, qu'il est déjà vendu. Cette jeune Belge affiche 740 évaluations - la plupart cinq étoiles - et plus de 2.000 abonnées qui suivent les nouvelles annonces, comme sur le fil d'actu de Facebook. Elles reçoivent un SMS chaque fois qu'Elister vend un vêtement. "Envoi rapide, colis soigné avec petite attention. Parfait !", commente l'une d'elles. Ses acheteuses sont françaises, belges et espagnoles...

Des ventes comme celle-ci, il y en a toutes les ... deux secondes sur Vinted. En quelques mois, ce site a attiré 21 millions de membres, dont 8 millions en France où son succès est viral. Selon Médiamétrie, 1,5 million de visiteurs le consultent quotidiennement, [ce qui le place dans le top 5 du e-commerce](#), pas très loin d'eBay. "J'apprécie de pouvoir suivre les marques que j'aime, explique Léa Béranger. J'ai pu aussi vider mes armoires en vendant des vêtements que je n'avais presque jamais mis." En juin 2018, une étude de Kantar TNS montrait que 40 % des 18-24 ans fréquentaient Vinted, presque autant que Cdiscount et Rakuten (ex-PriceMinister).

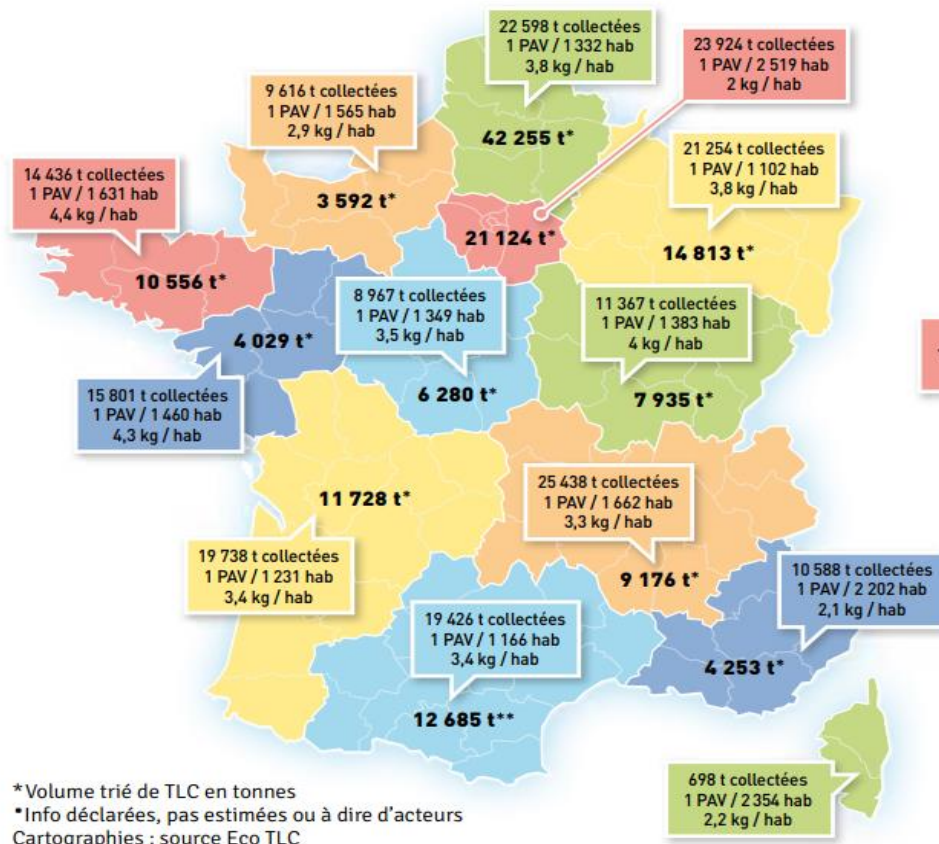
Pivot spectaculaire

Pourtant, cette plateforme de vêtements d'occasion, créée en 2008 par deux jeunes Lituaniens, Justas Janauskas et Milda Mitkute, a bien failli couler en 2016. Malgré plusieurs levées de fonds, les ventes ne décollaient pas. "En arrivant, j'ai réalisé que l'équipe était dans une situation délicate. Je ne devais rester que cinq semaines pour donner des conseils car nous partagions les mêmes investisseurs", raconte Thomas Plantenga, aujourd'hui PDG. Cet automne, des investisseurs, dont le français Fabrice Grinda (FJLabs), ont injecté 50 millions de dollars d'argent frais.

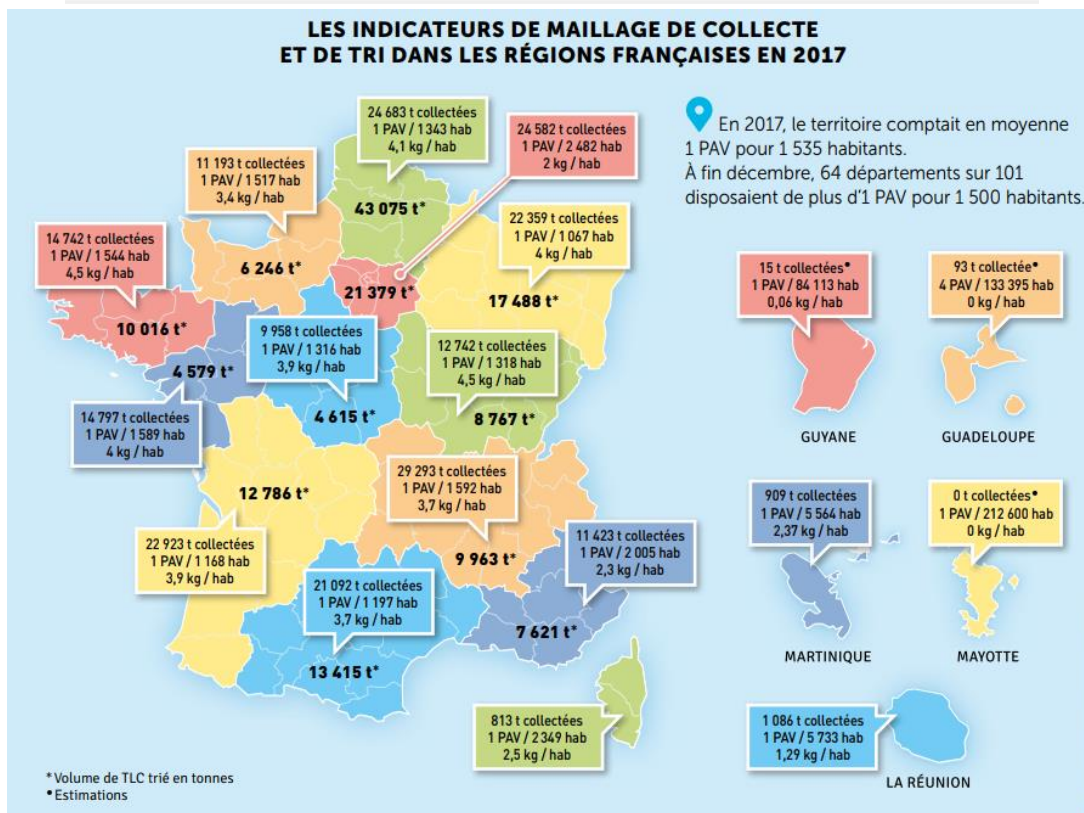
Car ce néerlandais a su opérer un pivot spectaculaire. D'abord, il rationalise l'organisation en fermant plusieurs bureaux, dont celui de Paris, pour recentrer les équipes – passées de 240 à 150 personnes - sur Berlin et Vilnius. Et il décide de supprimer les commissions sur les vendeurs. "Ils reçoivent la totalité du montant qu'ils ont fixé pour un article." Et ça change tout ! Les acheteurs, eux, s'acquittent d'une commission de 5 % du prix de l'article et d'un forfait de 0,70 euro. Une assurance en cas de malfaçon ou de tromperie. Vinted jouant le rôle de tiers de confiance, l'argent n'est débloqué que lorsque le colis est réceptionné.

Annexe 4 : Indicateurs de maillage de collecte 2016 et 2017.

LES INDICATEURS DE MAILLAGE DE COLLECTE ET DE TRI DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES EN 2016



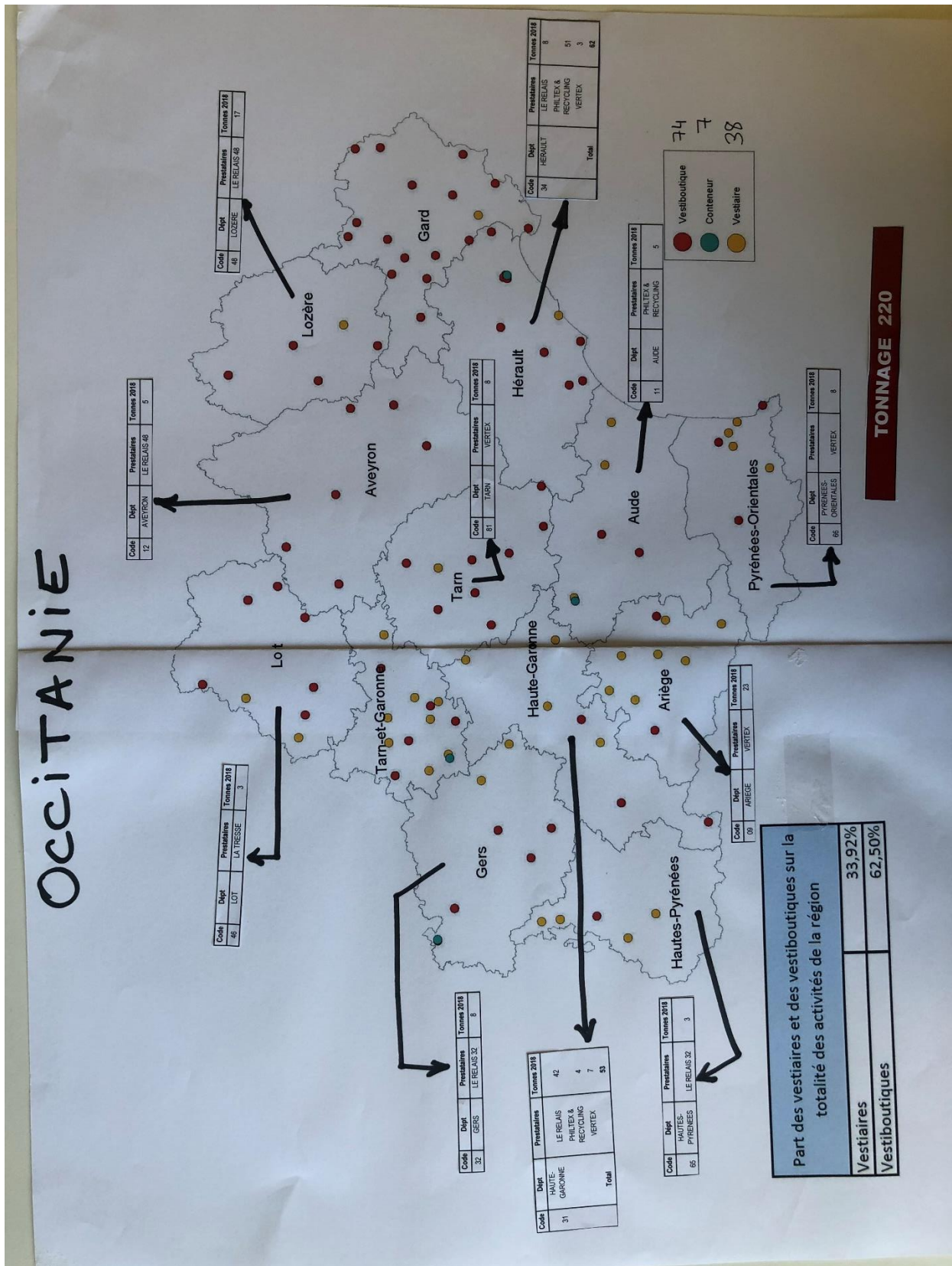
LES INDICATEURS DE MAILLAGE DE COLLECTE ET DE TRI DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES EN 2017



Annexe 5 : Acteurs de collecte en Occitanie (58 détenteurs de PAV en avril 2019)

NOM DE L'ORGANISME	CODE POSTAL	VILLE
TERRE PLEIN D'ESPOIR	82200	MOISSAC
LE RELAIS 82	82000	MONTAUBAN
SRCE	81800	RABASTENS
LE RELAIS 81	81660	BOUT DU PONT DE L'ARN
L'ESPERANCE D'ATTINGUE	81150	LABASTIDE DE LEVIS
LES HABITS POUR L'EMPLOI	81000	ALBI
ARES	66760	BOURG MADAME
ATELIER DE CREATION	66300	THUIR
L'ATELIER DE PIERRE	66000	PERPIGNAN
L'ETOILE BLEUE	65100	LOURDES
ASSOCIATION BIGORRE SOLIDARITE	65000	TARBES
LA RECYCLERIE DES FORGES	65000	TARBES
ASSOCIATION QUOI D9	48400	FLORAC
LE RELAIS 48	48120	ST ALBAN SUR LIMAGNOLE
LA RECUP RIT	46600	MARTEL
SECOURS PRADEENS	34730	PRADES LE LEZ
BARBACH ALI	34500	BEZIERS
HAICHAM	34500	BEZIERS
FRIPTEX/AMIRATEX	34440	NISSAN LEZ ESSERUNE
FRIPONNE	34320	ROUJAN
LA FEUILLE D'ERABLE DE L'HERAULT	34230	PAULHAN
CENTRE EVANGELIQUE L'AMANDIER	34200	SETE
RECYCLERIE SESAME	34190	GANGES
ACCUEIL ET SOLIDARITE	34130	MAUGUIO
ESPACE EUREKA	34000	MONTPELLIER
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	MONTPELLIER
ASSOCIATION SESAME 32	32600	L'ISLE JOURDAIN
LE RELAIS 32	32320	MARCIAC
ASSOCIATION VALORIS	32000	AUCH
UNE AUTRE CHANCE	31830	PLAISANCE DE TOUCH
ASSOCIATION LE RELAIS DE BLAGNAC	31700	BLAGNAC
CCAS	31600	SEYSSES
ENTRAIDE PAROISSIALE	31450	BAZIEGE
FOYER RIEUMOIS	31370	RIEUMES
ENFANCE ET PARTAGE	31320	CASTANET TOLOSAN
ECOFRIP	31260	CASTAGNEDE
BLES DE L'ESPOIR	31200	TOULOUSE
LA GLANERIE	31200	TOULOUSE
RESSOURCERIE LA SEVE	31160	ARBAS
ASSOCIATION LA SEVE	31060	JUZET D'IZAUT
ESPOIR 31	31000	TOULOUSE
LE RELAIS 31	31000	TOULOUSE
ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE	30900	NIMES
LA MAISON DU CŒUR	30600	VAUVERT
LES JARDINS SOLIDARES	30510	GENERAC

Annexe 6 : Réseau TLC Croix Rouge Occitanie



Annexe 7 : Collecteurs TLC en Occitanie

COLLECTEURS	CONTACT	Mail
ARES	Mme Gaurenne	ares.association@orange.fr
CAMAIEU/ I COLLECT	Mme Atba	atba@ico-spirit.com
EMMAUS FRANCE	M. Puechberty	spuechberty@emmaus-france.org
FRIPERIE AMIRATEX	M HABIB CHORFA	amiratexasso@gmail.com
GEBETEX	M Jean-Mayeul Bourgeois	jean-mayeul.bourgeois@gebetex.fr
HENNES & MAURITZ SARL	Mme Pruvost	Aurelie.Pruvost@hm.com
JACADI / i:COLLECT	Mme ATBA	atba@ico-spirit.com
KFB SOLIDAIRE	M Kernanet	pkernanet@nordnet.fr
LA TRESSE	Mme DUROT	la.tresse@orange.fr
L'ASSOCIATION LE RELAIS (BLAGNAC)	M BOUSQUET	direction.lerelais@free.fr
LE RELAIS NORD PAS DE CALAIS	Mme MOSSE	smosse@lerelais.org
LE TREMPLIN NIMES	Mme CALLAND	letremplin.friperie@free.fr
LES HABITS POUR L'EMPLOI	Mme GENERAUD	hpe81@orange.fr
MP2	M. AUDOUIN	direction@mp2environnement.com
OKAIDI / I COLLECT	Mme ATBA	atba@ico-spirit.com
PHILTEX AND RECYCLING	M GADEA	p.gadea@philtexandrecycling.fr
SECOURS CATHOLIQUE	M ALMERAS	guillaume.almeras@secours-catholique.org
SOCIETE DE RECUPERATION DE CHIFFONS EUROPEENS _ SRCE	M PELAMOURGUES	srce.environnement@gmail.com
TEX SUD	M BUREAU	texsud@free.fr
TEXTILE EMPLOI	M BRAGET	regisbraguet@hotmail.fr